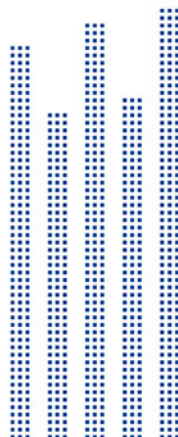


INSPIRÉS  
À CROÎTRE ENSEMBLE,  
MAINTENANT



**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022



## États financiers consolidés

---

- 2 Responsabilité en matière d'information financière
- 3 Rapport de l'actuaire désigné
- 3 Rapport de l'auditeur indépendant
- 6 États des résultats consolidés
- 7 États du résultat global consolidés
- 8 États de la situation financière consolidés
- 9 États des variations des capitaux propres consolidés
- 10 États des flux de trésorerie consolidés
- 11 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
- 11 Note 1 Information générale
- 11 Note 2 Informations importantes sur les méthodes comptables
- 25 Note 3 Modifications de méthodes comptables
- 27 Note 4 Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9
- 32 Note 5 Placements et produits de placement nets
- 37 Note 6 Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement
- 42 Note 7 Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance
- 54 Note 8 Instruments financiers dérivés
- 56 Note 9 Autres éléments d'actif
- 56 Note 10 Immobilisations corporelles
- 57 Note 11 Immobilisations incorporelles et goodwill
- 59 Note 12 Actif net des fonds distincts
- 60 Note 13 Gestion du risque d'assurance
- 62 Note 14 Contrats d'assurance et contrats de réassurance
- 79 Note 15 Passif relatif aux contrats d'investissement, dépôts et passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts
- 79 Note 16 Autres éléments de passif
- 79 Note 17 Débentures
- 80 Note 18 Capital social
- 82 Note 19 Cumul des autres éléments du résultat global
- 82 Note 20 Gestion du capital
- 83 Note 21 Dépenses d'assurance et autres charges d'exploitation
- 83 Note 22 Autres charges financières
- 84 Note 23 Impôts sur le résultat
- 86 Note 24 Information sectorielle
- 87 Note 25 Résultat de base par action ordinaire
- 88 Note 26 Paiements fondés sur des actions
- 90 Note 27 Avantages postérieurs à l'emploi
- 94 Note 28 Transactions entre parties liées
- 94 Note 29 Engagements
- 95 Note 30 Filiales
- 95 Note 31 Données comparatives

## Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**, qui ont été approuvés par le conseil d'administration, ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleurs jugements et estimations, l'établissement final de ces montants reposant sur des événements postérieurs. La direction estime que les méthodes comptables importantes utilisées sont appropriées dans les circonstances et qu'elles reflètent convenablement la situation financière et les résultats d'exploitation à l'intérieur d'un seuil d'importance relative raisonnable. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport de gestion est conforme à l'information contenue dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction s'est dotée de systèmes de contrôle interne qui visent à fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien sauvegardés et que des registres adéquats sont tenus. Ces systèmes de contrôle interne prévoient la communication des principes et des règles de conduite professionnelle, grâce au *Code de conduite professionnelle* adopté par la société, à tous les membres de l'organisation. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail d'une équipe d'auditeurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs d'activité importants de la société.

Le comité d'audit du conseil d'administration, composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la société, s'assure que la direction assume sa responsabilité en matière d'états financiers consolidés.

Les rôles du comité d'audit sont de :

- Examiner les états financiers consolidés et recommander leur approbation au conseil d'administration;
- Examiner les systèmes de contrôle interne et de sécurité;
- Recommander la nomination de l'auditeur interne ainsi que la nomination et les ententes d'honoraires de l'auditeur indépendant au conseil d'administration;
- Examiner toute autre question comptable, financière ou relative à la sécurité lorsque nécessaire.

Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditeur indépendant. Ces derniers peuvent, à leur gré, rencontrer le comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter de questions touchant l'audit et l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration en vertu de la Loi sur les assureurs (Québec) et est responsable de s'assurer de l'évaluation du passif des polices dans les états financiers consolidés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. L'actuaire désigné doit donner son avis sur la suffisance de la provision du passif des polices, la conformité de son évaluation à la pratique actuarielle reconnue au Canada et la fidélité de la présentation dans les états financiers consolidés.

L'auditeur indépendant est nommé pour rendre compte aux titulaires de polices et aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la société. L'auditeur indépendant s'acquitte de cette responsabilité en réalisant un audit indépendant de ces états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des dispositions de la Loi sur les assureurs, de la préservation des intérêts des titulaires de polices et du maintien d'une saine capitalisation et d'une bonne solvabilité.

Au nom de la direction,



Denis Ricard  
Président et chef de la direction  
Québec, le 20 février 2024



Éric Jobin  
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef  
Québec, le 20 février 2024

## Rapport de l'actuaire désigné

Aux titulaires de polices et aux actionnaires  
de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada, et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Éric Jobin  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Québec, le 20 février 2024

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires  
de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et les états des résultats consolidés, du résultat global consolidés, des variations des capitaux propres consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Passif relatif aux contrats d'assurance – Se reporter aux notes 2 et 14 des états financiers

#### Description de la question clé de l'audit

Le passif relatif aux contrats d'assurance de la Société représente une part importante du total de ses passifs. Le passif relatif aux contrats d'assurance est déterminé conformément à IFRS 17, Contrats d'assurance (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution majorés d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle général d'évaluation et de la méthode des honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations concernent la mortalité, le comportement des titulaires de polices et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de notre part dans les circonstances où i) les résultats historiques de la Société et du secteur sont limités, ii) l'expérience passée pourrait ne pas constituer un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et des hypothèses importantes (mortalité, comportement des titulaires de polices et taux d'actualisation) a nécessité un effort d'audit accru et l'exercice d'un degré élevé de jugement, y compris la nécessité d'avoir recours à des spécialistes en actuariat et en juste valeur.

*Traitement de la question pendant l'audit*

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l'aide des spécialistes en actuariat et en juste valeur, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
  - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats et avons comparé les résultats avec ceux de la Société;
  - nous avons testé l'exactitude des modifications des principales hypothèses pour certains modèles d'évaluation.
- Avec l'aide des spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de polices de la façon suivante :
  - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences de IFRS 17;
  - nous avons testé les études d'expérience et d'autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
  - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats de ses études d'expérience, avons évalué les facteurs ayant donné lieu à des révisions d'hypothèses, avons évalué d'autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des spécialistes en actuariat et en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
  - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences de IFRS 17;
  - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation et, lorsqu'applicable, en établissant une fourchette d'estimations indépendantes pour certaines composantes des taux d'actualisation et en les comparant aux valeurs sélectionnées par la direction.

**Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées – IFRS 17 Contrats d'assurance – Se reporter aux notes 3 et 4 des états financiers***Description de la question clé de l'audit*

La Société a adopté IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et ce, de façon rétrospective, ce qui a eu une incidence sur les soldes d'ouverture des capitaux propres de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2022. IFRS 17 est une norme comptable complexe dont la mise en œuvre laisse beaucoup de place au jugement et à l'interprétation, et qui a une incidence sur la façon dont la Société évalue, comptabilise et présente les contrats d'assurance, ainsi que sur les informations qu'elle doit fournir à leur sujet. En adoptant la nouvelle norme, la Société a dû porter des jugements importants pour élaborer et mettre en œuvre ses méthodes comptables, y compris les méthodes propres à la transition. Plus particulièrement, la Société a choisi d'utiliser l'approche fondée sur la juste valeur aux groupes de contrats pour lesquels l'application rétrospective complète était impraticable. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC à la date de transition correspond à la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution du groupe évalués à cette date.

La détermination de la juste valeur des groupes de contrats d'assurance repose sur de nombreuses composantes qui exigent de la direction qu'elle exerce un jugement important pour établir les estimations et les hypothèses portant sur 1) le caractère approprié de la méthode de détermination de la juste valeur et des calculs, 2) le caractère approprié des ajustements de juste valeur apportés aux flux de trésorerie d'exécution et 3) le caractère approprié des taux d'actualisation. L'audit de l'élaboration et de la mise en œuvre des méthodes comptables en vertu de IFRS 17, ainsi que des jugements, estimations et hypothèses utilisés pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats, a requis de notre part un degré élevé de jugement et un effort d'audit accru; nous avons notamment dû avoir recours à des spécialistes en juste valeur, en normalisation comptable et en actuariat.

*Traitement de la question pendant l'audit*

Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons inclus, entre autres, les éléments suivants dans nos procédures d'audit liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables en vertu de IFRS 17 ainsi qu'aux jugements, hypothèses et estimations utilisés pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables de la direction et avons vérifié si elles avaient été mises en œuvre de manière appropriée.
- Nous avons évalué la méthode choisie pour l'approche fondée sur la juste valeur ainsi que les ajustements connexes de la juste valeur en comparaison avec les exigences de IFRS 17 et de IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») :
  - en évaluant les méthodes, les ajustements de la juste valeur, ainsi que leur applicabilité en vertu de IFRS 17 et de IFRS 13;
  - en examinant les hypothèses et les flux de trésorerie projetés historiques audités pour s'assurer qu'ils ont été intégrés aux modèles d'évaluation à la transition, le cas échéant;
  - en évaluant les principales hypothèses, nouvelles et révisées, en vertu de IFRS 17;
  - en testant le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'estimation en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats et en comparant les résultats à ceux de la Société.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés pour déterminer la juste valeur de la façon suivante :
  - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences de IFRS 17 et de IFRS 13;
  - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation et, lorsqu'applicable, en établissant une fourchette d'estimations indépendantes pour certaines composantes des taux d'actualisation et en les comparant aux valeurs sélectionnées par la direction.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.



Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sophie Fortin.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>

Québec, Québec  
Le 20 février 2024

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A124208

## États des résultats consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2023	2022 <sup>1</sup>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>		
Produits d'assurance (note 14)	5 410 \$	4 872 \$
Dépenses d'assurance (note 21)	(4 586)	(3 890)
Produits (dépenses) nets provenant des contrats de réassurance (note 14)	40	(220)
	864	762
<b>Résultat d'investissement net</b>		
<b>Produits de placement nets</b> (note 5)		
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 921	1 821
Variation de la juste valeur des placements	1 989	(9 999)
	3 910	(8 178)
Produits (charges) financiers d'assurance (note 14)	(3 273)	8 444
Produits (charges) financiers de réassurance (note 14)	137	(127)
(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	(151)	(36)
	623	103
Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts	4 697	(3 897)
Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts (note 14)	(4 697)	3 897
	—	—
	623	103
Autres produits	1 350	1 321
Autres charges d'exploitation (note 21)	(1 740)	(1 630)
Autres charges financières (note 22)	(14)	(19)
<b>Résultat avant impôts</b>	1 083	537
(Charge) recouvrement d'impôts (note 23)	(228)	(48)
<b>Résultat net</b>	855	489
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(8)	(18)
<b>Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire</b>	847 \$	471 \$
<b>Résultat de base par action ordinaire</b> (en dollars) (note 25)	7,46 \$	4,23 \$

<sup>1</sup> L'état des résultats consolidés et le *Résultat par action ordinaire* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## États du résultat global consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022 <sup>1</sup>
<b>Résultat net</b>	<b>855 \$</b>	<b>489 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôts</b>		
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :</b>		
Couverture d'investissements nets		
Profits (pertes) latents résultant de la conversion des établissements étrangers	(58)	131
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	41	(112)
	(17)	19
Couverture de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(4)	—
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :</b>		
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	3	22
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	76	(7)
Total des autres éléments du résultat global	58	34
<b>Résultat global attribué aux actionnaires</b>	<b>913 \$</b>	<b>523 \$</b>

## Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022 <sup>1</sup>
<b>Recouvrement (charge) d'impôts sur le résultat relatif à :</b>		
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :</b>		
Couverture d'investissements nets dans des établissements étrangers	(8)\$	19 \$
Pertes (profits) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	1	—
	(7)	19
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :</b>		
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	(4)
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(29)	2
<b>Recouvrement (charge) d'impôts total sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(36)\$</b>	<b>17 \$</b>

<sup>1</sup> L'état du résultat global consolidé et les impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

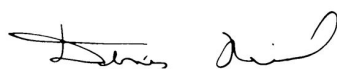


## États de la situation financière consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022 <sup>1</sup>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 <sup>1</sup>
<b>Actif</b>			
<b>Placements (note 5)</b>			
Trésorerie et placements à court terme	1 016 \$	1 221 \$	1 467 \$
Obligations	29 340	25 358	32 488
Actions	3 892	3 908	3 742
Prêts	3 660	3 704	3 870
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 774	988	917
Autres placements	163	509	477
Immeubles de placement	1 611	1 804	1 870
	41 456	37 492	44 831
Autres éléments d'actif (note 9)	3 377	2 756	2 633
Actif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	167	215	123
Actif relatif aux contrats de réassurance (note 14)	1 994	1 800	1 687
Immobilisations corporelles (note 10)	306	321	353
Actif d'impôts différés (note 23)	229	58	90
Immobilisations incorporelles (note 11)	802	793	778
Goodwill (note 11)	552	553	550
Actif total du fonds général	48 883	43 988	51 045
Actif net des fonds distincts (note 12)	41 837	37 334	39 577
<b>Actif total</b>	<b>90 720 \$</b>	<b>81 322 \$</b>	<b>90 622 \$</b>
<b>Passif</b>			
Passif relatif aux contrats d'assurance (note 14)	33 018 \$	29 114 \$	36 631 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance (note 14)	8	233	129
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts (note 15)	6 050	4 350	4 150
Instruments financiers dérivés (note 8)	787	1 465	494
Autres éléments de passif (note 16)	2 608	2 244	2 693
Passif d'impôts différés (note 23)	222	228	401
Déventures (note 17)	4	404	653
Passif total du fonds général	42 697	38 038	45 151
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts (note 14)	30 201	26 901	28 692
Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts (note 15)	11 636	10 433	10 885
<b>Passif total</b>	<b>84 534 \$</b>	<b>75 372 \$</b>	<b>84 728 \$</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	1 880 \$	2 030 \$	2 180 \$
Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global	4 306	3 920	3 714
	6 186	5 950	5 894
<b>Passif et capitaux propres totaux</b>	<b>90 720 \$</b>	<b>81 322 \$</b>	<b>90 622 \$</b>

<sup>1</sup> Les états de la situation financière consolidés au 31 décembre 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Denis Ricard  
Président et chef de la direction



Danielle G. Morin  
Présidente du comité d'audit

## États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Comptes des contrats avec participation	Actions ordinaires (note 18)	Actions privilégiées (note 18)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (note 19)	Total
Solde au 31 décembre 2021	48 \$	1 655 \$	525 \$	3 628 \$	75 \$	5 931 \$
Effet de l'adoption de IFRS 17 (note 4)	(48)	—	—	(225)	—	(273)
Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4)	—	—	—	296	(60)	236
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 <sup>1</sup>	—	1 655	525	3 699	15	5 894
Résultat net	—	—	—	489	—	489
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	34	34
<b>Résultat global de l'exercice</b>	—	—	—	489	34	523
<b>Transactions relatives aux capitaux propres</b>						
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 27)	—	—	—	(7)	7	—
Émission d'actions ordinaires	—	100	—	—	—	100
Rachat d'actions privilégiées	—	—	(250)	—	—	(250)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(300)	—	(300)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)
Autres	—	—	—	1	—	1
	—	100	(250)	(324)	7	(467)
<b>Solde au 31 décembre 2022<sup>1</sup></b>	—	<b>1 755</b>	<b>275</b>	<b>3 864</b>	<b>56</b>	<b>5 950</b>
Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4)	—	—	—	7	—	7
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	—	<b>1 755</b>	<b>275</b>	<b>3 871</b>	<b>56</b>	<b>5 957</b>
Résultat net	—	—	—	855	—	855
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	58	58
<b>Résultat global de l'exercice</b>	—	—	—	<b>855</b>	<b>58</b>	<b>913</b>
<b>Transactions relatives aux capitaux propres</b>						
Transfert des avantages postérieurs à l'emploi (note 27)	—	—	—	76	(76)	—
Rachat d'actions privilégiées	—	—	(150)	—	—	(150)
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(525)	—	(525)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	(8)	—	(8)
Autres	—	—	—	(1)	—	(1)
	—	—	(150)	(458)	(76)	(684)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	— \$	<b>1 755 \$</b>	<b>125 \$</b>	<b>4 268 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>6 186 \$</b>

<sup>1</sup> Les états des variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## États des flux de trésorerie consolidés

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2023	2022 <sup>1</sup>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat avant impôts	1 083 \$	537 \$
Autres charges financières	14	19
Impôts payés, nets des remboursements	(297)	(259)
Activités opérationnelles sans effet sur la trésorerie :		
Charges (produits) relatifs aux contrats d'assurance	2 449	(9 426)
Charges (produits) relatifs aux contrats de réassurance	(177)	347
Charges (produits) relatifs aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	151	36
Pertes (profits) latents sur les placements	(1 980)	10 005
Dotations à la provision pour pertes de crédit	68	62
Autres amortissements	160	135
Autres éléments sans effet sur la trésorerie	274	36
Activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie :		
Ventes, échéances et remboursements liés aux placements	24 653	34 262
Achats liés aux placements	(27 727)	(36 529)
Variation actif/passif relatif aux contrats d'assurance	1 579	1 629
Variation actif/passif relatif aux contrats de réassurance	(289)	(250)
Variation du passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	1 549	164
Autres éléments ayant un effet sur la trésorerie	(505)	(146)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités opérationnelles	1 005	622
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Ventes (achats) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(107)	(120)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(107)	(120)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Émission d'actions ordinaires (note 18)	—	100
Rachat d'actions privilégiées (note 18)	(150)	(250)
Rachat de débentures (note 17)	(400)	(250)
Remboursement d'obligations locatives <sup>2</sup>	(17)	(18)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(509)	(300)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(8)	(18)
Intérêts payés sur débentures	(14)	(17)
Intérêts payés sur obligations locatives	(3)	(4)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(1 101)	(757)
Gains (pertes) de conversion sur trésorerie	(2)	9
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et placements à court terme</b>	<b>(205)</b>	<b>(246)</b>
<b>Trésorerie et placements à court terme au début</b>	<b>1 221</b>	<b>1 467</b>
<b>Trésorerie et placements à court terme à la fin</b>	<b>1 016 \$</b>	<b>1 221 \$</b>
<b>Information supplémentaire :</b>		
Trésorerie	696 \$	692 \$
Placements à court terme incluant les équivalents de trésorerie	320	529
<b>Total de la trésorerie et placements à court terme</b>	<b>1 016 \$</b>	<b>1 221 \$</b>

<sup>1</sup> L'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 reflète l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information relativement à l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se référer aux notes 3 et 4 de ces états financiers consolidés.

<sup>2</sup> Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les obligations locatives, présentées dans *Autres éléments de passif* aux états de la situation financière consolidés, comprennent un montant de 16 \$ (4 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022) n'ayant pas d'effet sur la trésorerie, principalement attribuable à de nouvelles obligations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 1 › Information générale

L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. est une société d'assurance de personnes constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, régie par la *Loi sur les assureurs* et relevant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. et ses filiales (iA Assurance ou la société), une filiale en propriété exclusive de iA Société financière inc. (iA Société financière), offrent une gamme variée de produits d'assurance vie et maladie, d'épargne et de retraite, de fonds communs de placement, de valeurs mobilières, de prêts ainsi que de produits d'assurance automobile et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires ainsi que d'autres produits et services financiers. Les produits et les services de la société sont offerts sur une base individuelle et collective et s'étendent à l'ensemble du Canada ainsi qu'aux États-Unis.

Conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), la société a adopté les normes IFRS 17 et IFRS 9, ainsi que mentionné aux notes 3 et 4. Conséquemment, la société a appliqué de nouvelles méthodes comptables pour la préparation des présents états financiers consolidés (les états financiers), lesquelles sont décrites à la note 2.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 20 février 2024.

### 2 › Informations importantes sur les méthodes comptables

#### a) Principes de présentation

Les états financiers de la société sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2023. Les IFRS sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont fondées sur les International Financial Reporting Standards, les International Accounting Standards (IAS) et les interprétations formulées par l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC).

Les états financiers sont présentés en millions de dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les éléments inclus dans l'état de la situation financière sont présentés selon un principe de liquidité, et chaque poste inclut à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

#### b) Estimations, hypothèses et jugements importants

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et établisse des hypothèses qui influent sur les montants d'actifs et de passifs présentés, sur le résultat net et sur l'information complémentaire. La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi les hypothèses décrites dans les notes ci-dessous.

Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 2, section c) « Principes et méthode de consolidation » Note 7 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance », section b) iii) « Autre information sur le risque de crédit – Intérêts dans des entités structurées non consolidées »
Juste valeur et dépréciation des instruments financiers et juste valeur des immeubles de placement	Note 2, section d) « Placements et produits de placement nets » Note 5 « Placements et produits de placement nets » Note 6 « Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement » Note 7 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance »
Classification et évaluation des contrats d'assurance, des contrats de réassurance et des instruments financiers lors de la transition à IFRS 17 et IFRS 9	Note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 »
Classification et évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance	Note 2, section j) « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » Note 14 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance », section F) « Jugements importants dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance »
Immobilisations incorporelles et goodwill	Note 2, section g) « Immobilisations incorporelles » Note 2, section h) « Goodwill »
Impôts sur le résultat	Note 2, section m) « Impôts sur le résultat » Note 23 « Impôts sur le résultat »
Avantages postérieurs à l'emploi	Note 2, section q) « Avantages postérieurs à l'emploi » Note 27 « Avantages postérieurs à l'emploi »
Détermination des secteurs d'activité à présenter et méthodologie d'allocation dans la présentation de l'information sectorielle	Note 24 « Information sectorielle »

Les résultats réels peuvent différer des estimations faites par la direction. Les estimations et les hypothèses font périodiquement l'objet d'une révision en fonction de l'évolution des circonstances et des faits pertinents, et les changements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par cette révision. Les informations importantes sur les méthodes comptables, estimations et hypothèses utilisées sont détaillées dans les notes ci-après lorsque cela s'avère significatif et pertinent.

### c) Principes et méthode de consolidation

Les entités au sein desquelles la société exerce un contrôle sont consolidées. La direction porte des jugements pour déterminer si elle exerce un contrôle, particulièrement dans l'évaluation de sa capacité à exercer son pouvoir afin de générer des rendements variables. Les entités sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle et sont exclues de la consolidation à compter de la date de cessation du contrôle. L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'actif net identifiable de la filiale constitue le goodwill. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

La société comptabilise par mise en équivalence les entreprises associées sur lesquelles elle a une influence notable et les partenariats en coentreprise sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint. Une influence notable est présumée exister lorsque la société détient 20 % ou plus des droits de vote de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle. Une coentreprise existe lorsque la société exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de ce partenariat. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. La société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats de l'entreprise détenue en utilisant des politiques comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

### d) Placements et produits de placement nets

Les placements comprennent les actifs financiers, soit la trésorerie et les placements à court terme, les obligations, les actions, les prêts, les instruments financiers dérivés, les autres placements ainsi que les immeubles de placement. Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs sont comptabilisés à la juste valeur.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs à la juste valeur par le biais du résultat net;
- actifs au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction de leur modèle économique. Ce modèle reflète la façon dont la société gère les actifs pour générer des flux de trésorerie et atteindre ses objectifs économiques. La détermination des modèles économiques repose sur le jugement.

La gestion de la plupart des instruments financiers de la société et l'appréciation de leur performance reposent sur la juste valeur. Conséquemment, la plupart des instruments financiers de la société doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La trésorerie, les prêts automobiles, les autres prêts et les comptes à recevoir sont les quatre exceptions majeures, puisqu'ils sont gérés dans l'objectif premier de les conserver afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. À ce titre, ils sont classés comme étant au coût amorti.

Lorsque le modèle économique est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie, la société évalue si les flux de trésorerie des instruments financiers ne représentent que des paiements de capital et d'intérêts. Dans l'établissement de cette évaluation, la société considère si les flux de trésorerie contractuels sont représentatifs d'un contrat de prêt de base. Si la société détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un actif financier ne représentent pas uniquement des paiements de capital et d'intérêts, ou si les modalités contractuelles introduisent une exposition à des risques ou à une volatilité n'ayant pas de lien avec un contrat de prêt de base, l'actif financier en question est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à l'état des résultats au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs classés comme étant au coût amorti sont capitalisés et amortis aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements sont comptabilisés selon les méthodes décrites ci-dessous.

#### i) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les placements à court terme, incluant les équivalents de trésorerie, sont composés des instruments très liquides détenus afin de respecter des engagements à court terme (moins de 1 an). La trésorerie comprend l'encaisse et les paiements en circulation. Les placements à court terme et les équivalents de trésorerie comprennent les titres à revenu fixe. Les titres à revenu fixe sont, pour la plupart, classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur. Les autres titres à revenu fixe sont classés au coût amorti et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### ii) Obligations

*Juste valeur par le biais du résultat net*

Les obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

#### iii) Actions

*Juste valeur par le biais du résultat net*

Les actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement.

#### iv) Prêts

##### Prêts hypothécaires

*Juste valeur par le biais du résultat net*

Les prêts hypothécaires classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés immédiatement à l'état des résultats dans *Variation de la juste valeur des placements* et les revenus d'intérêts gagnés sont inscrits dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*.

*Titrisation de prêts hypothécaires***Prêts hypothécaires résidentiels**

La société a transféré les risques et les avantages liés aux prêts titrisés. Les critères de décomptabilisation de l'actif sont satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels et, par conséquent, la société a décomptabilisé ces prêts. Le passif relatif aux montants de la contrepartie reçue lors de l'opération initiale de titrisation demeure inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les charges d'intérêts sur les passifs sont inscrites dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

**Prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels**

Puisque la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés, les critères de décomptabilisation de l'actif ne sont pas satisfaits dans le cadre de la titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. La société continue de comptabiliser les prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels à l'état de la situation financière, et un passif relatif au montant de la contrepartie reçue est inscrit dans *Autres éléments de passif*. Les revenus d'intérêts sur les prêts titrisés continuent à être comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats et les charges d'intérêts sur le passif sont inscrites dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

**Prêts automobiles et autres prêts***Coût amorti*

Les prêts automobiles et les autres prêts sont constitués de prêts personnels. Ils sont classés au coût amorti et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des actifs est ajustée en fonction de toute provision pour pertes de crédit. Les intérêts ainsi que les profits ou pertes réalisés à la disposition des prêts automobiles et des autres prêts sont comptabilisés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements* à l'état des résultats. La provision pour pertes de crédit est comptabilisée et évaluée comme décrit à la section ix) « Dépréciation des actifs financiers » de la présente note.

**v) Instruments financiers dérivés**

La société utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et d'autres risques de marché auxquels l'exposent des actifs et des passifs spécifiques. Les instruments financiers dérivés, classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et sont réévalués à leur juste valeur par la suite. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats sauf si les instruments financiers dérivés font partie d'une relation de couverture qualifiée comme décrit ci-après.

La société a choisi, comme le permet IFRS 9, de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture de IAS 39.

*Comptabilité de couverture*

Lorsque la société détermine que la comptabilité de couverture est appropriée, une relation de couverture est désignée et documentée dès son origine. L'efficacité de la couverture est évaluée dès l'origine et à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et ce, pendant toute la durée de la couverture. La comptabilité de couverture, qui permet de comptabiliser les effets de sens inverse des instruments de couverture et des éléments couverts de la même façon, ne peut être appliquée que s'il est démontré que la relation est efficace. S'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, si l'instrument de couverture est vendu ou si la transaction prévue a cessé d'être hautement probable, la société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective.

*Couverture de juste valeur*

Les variations de juste valeur des instruments de couverture ainsi que les variations de juste valeur de l'actif découlant du risque couvert sont comptabilisées dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Par le fait même, le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace de la couverture est reconnu dans *Résultat net*.

*Couverture de flux de trésorerie*

La portion efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Le gain ou la perte relatifs à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Lorsque les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* relativement à l'élément couvert ont une incidence sur les résultats au cours de la période, ils sont reclassés à l'état des résultats et, lorsqu'ils ont une incidence sur l'état de la situation financière, ils sont reclassés à l'état de la situation financière.

*Couverture d'investissement net*

La société utilise des contrats à terme de gré à gré sur devises comme éléments de couverture du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger. La portion efficace des variations de juste valeur des instruments de couverture est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*. Les gains ou les pertes relatifs à la portion inefficace sont immédiatement comptabilisés dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les gains et les pertes cumulés dans *Autres éléments du résultat global* sont reclassés à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle l'investissement net dans un établissement étranger fait l'objet d'une disposition totale ou partielle.

**vi) Autres placements**

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise ainsi que des billets à recevoir. Les billets à recevoir sont classés au coût amorti et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite dans la présente note, à la section c) intitulée « Principes et méthode de consolidation ».

**vii) Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des immeubles qui sont détenus pour en tirer des revenus de location ou pour valoriser le capital et que la société n'occupe pas pour son propre usage. Les immeubles de placement sont comptabilisés au prix de la transaction majoré des coûts de transaction lors de l'acquisition. Par la suite, ces immeubles sont évalués à la juste valeur, sauf dans le cas des immeubles en construction, dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces derniers sont comptabilisés au coût non amorti jusqu'à ce que la juste valeur puisse être évaluée de façon fiable. La juste valeur exclut la juste valeur de la linéarisation des loyers qui est comptabilisée dans *Autres éléments d'actif*. La variation de la juste valeur est inscrite dans *Variation de la juste valeur des placements* à l'état des résultats. Les revenus de location sont reconnus à l'état des résultats linéairement selon le terme du bail, et les dépenses d'immeubles de placement sont inscrites dans *Produits de placement nets*.



Lorsqu'un immeuble à usage propre est reclassé vers les immeubles de placement, l'immeuble est réévalué à la juste valeur à la date du transfert. Toute diminution de la valeur comptable d'un immeuble est comptabilisée à l'état des résultats, alors que toute augmentation de la valeur comptable d'un immeuble est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*.

#### viii) Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier) est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si la société transfère à une autre partie l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, la société comptabilise la part qu'elle a conservée dans l'actif et comptabilise un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

#### ix) Dépréciation des actifs financiers

À chaque date des états financiers, la société applique un modèle de dépréciation en trois phases pour évaluer la provision pour pertes de crédit sur tous les actifs financiers classés au coût amorti. Les éléments hors bilan assujettis à l'évaluation de la dépréciation comprennent les garanties financières et les engagements de prêts. Le modèle d'évaluation de la provision pour pertes de crédit est prospectif. L'évaluation de la provision pour pertes de crédit reflète l'information raisonnable et justifiable relative aux événements passés, aux conditions actuelles et aux prévisions d'événements et de conjoncture économique futurs. Le montant de la provision pour pertes de crédit reflète ainsi les changements dans le risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier.

#### Détermination de la phase

Le modèle des pertes de crédit attendues utilise une approche de dépréciation en trois phases qui repose sur le changement dans la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Si, à la date des états financiers, le risque de crédit des actifs financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont classés à la phase 1, et une provision pour pertes de crédit, établie à chaque date des états financiers à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, est reconnue.

Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, les actifs financiers non dépréciés concernés sont transférés à la phase 2, et une provision pour pertes de crédit qui est évaluée, à chaque date des états financiers, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle, est reconnue.

Si, aux dates des états financiers subséquentes, le risque de crédit de l'actif financier s'améliore de telle sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit par rapport à la comptabilisation initiale, conformément au modèle des pertes de crédit attendues, l'actif financier doit être ramené à la phase 1.

Lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier surviennent, cet actif financier est considéré comme déprécié et transféré à la phase 3, et une provision pour pertes de crédit correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle continue d'être reconnue, ou l'actif financier est radié.

Les revenus d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute pour les actifs financiers aux phases 1 et 2 et sur la valeur comptable nette pour les actifs financiers à la phase 3.

Les actifs financiers pourraient, au cours de leur durée, passer d'une phase du modèle de dépréciation à une autre selon l'amélioration ou la détérioration de leur risque de crédit et de leur niveau de pertes de crédit attendues. Les actifs financiers sont toujours classés selon les différentes phases du modèle de dépréciation en fonction du changement dans leur risque de crédit entre la date de comptabilisation initiale de l'actif financier et la date des états financiers, ainsi que d'une analyse de l'indication de dépréciation.

#### Définition d'un actif financier en défaillance et déprécié

La définition de défaillance utilisée dans le modèle de dépréciation correspond à la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit.

Indépendamment de l'analyse ci-dessus, la société considère que la défaillance se produit lorsque les paiements contractuels sur l'actif financier présentent un retard depuis plus de 90 jours, à moins que la société ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardive est plus approprié.

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaillance, à moins que l'impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

#### Évaluation de la provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit représente un montant objectif fondé sur la valeur actualisée pondérée en fonction des probabilités de défaillance dans les flux de trésorerie, et tient compte de l'information raisonnable et justifiable sur les événements passés, les conditions économiques actuelles et les prévisions de conjoncture économique futures. Une insuffisance de flux de trésorerie correspond à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels dus à la société et tous les flux de trésorerie qu'elle prévoit recevoir.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit d'un actif financier est estimée à la date des états financiers et est basée sur le résultat obtenu en multipliant les trois paramètres du risque de crédit, à savoir la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Le résultat de cette multiplication est ensuite actualisé au taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés selon une segmentation appropriée en tenant compte des caractéristiques communes du risque de crédit. Pour les actifs financiers de la phase 1 du modèle de dépréciation, les paramètres du risque de crédit sont projetés sur un horizon maximal de 12 mois, tandis que pour ceux des phases 2 et 3, ils le sont sur la durée contractuelle restante de l'actif financier. La durée contractuelle restante attendue représente la durée contractuelle maximale pendant laquelle la société est exposée au risque de crédit, incluant les possibilités de prolongation au gré de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit tient aussi compte de l'information disponible relativement aux conditions économiques futures. Pour intégrer l'information prospective pertinente pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit, la société utilise les modèles économétriques pour la projection du risque de crédit. Ces modèles permettent d'estimer l'incidence des variables macroéconomiques sur les différents paramètres du risque de crédit. Les variables macroéconomiques employées dans les modèles des pertes de crédit attendues comprennent : le produit intérieur brut, le taux de chômage et le taux du financement à un jour de la Banque du Canada. Pour déterminer la provision pour pertes de crédit, la société se fonde sur trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) et attribue à chacun une probabilité de réalisation. Chaque scénario macroéconomique utilisé dans le calcul de la provision pour pertes de crédit comprend une projection de toutes les variables macroéconomiques pertinentes utilisées dans les modèles de dépréciation pour une période de 3 ans. La société peut aussi apporter des ajustements dans certains cas afin de considérer de l'information pertinente influant sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit qui n'aurait pas été intégrée dans les paramètres du risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques et exige donc un haut degré de jugement.

En ce qui concerne les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit ne requiert pas l'utilisation des paramètres de risque de crédit, mais elle repose plutôt sur un examen poussé de la situation de l'emprunteur ainsi que sur la réalisation des garanties détenues. L'évaluation représente la valeur actualisée, calculée à l'aide du taux d'intérêt effectif et pondérée en fonction des probabilités de défaillance dans les flux de trésorerie qui prennent en considération l'incidence des différents scénarios susceptibles de se produire ainsi que de l'information sur les conditions économiques futures.

#### Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit

À chaque date des états financiers, la société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers et comptabilise une provision relative à ces pertes de crédit. En cas de dépréciation, la société comptabilise et présente la provision pour pertes de crédit de la façon décrite ci-après, en fonction des différents types d'actifs et de leur classification.

La provision pour pertes de crédit des prêts évalués au coût amorti, comme les prêts automobiles et les autres prêts, est déduite de la valeur comptable brute des actifs financiers dans l'état de la situation financière et comptabilisée à l'état des résultats dans *Produits de placement nets*. Si le risque de crédit associé à l'actif financier à la date des états financiers est faible ou n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la société comptabilise une provision pour pertes de crédit correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir relativement à cet actif financier. Inversement, advenant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la société comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée contractuelle de l'actif financier.

#### Radiations

Un actif financier et la provision pour pertes de crédit qui lui est liée sont normalement radiés en tout ou en partie lorsque la société considère qu'il n'y a plus aucune probabilité de recouvrement et que toutes les garanties et autres recours qui s'offraient à elle ont été exercés, ou si l'emprunteur est en faillite ou s'il fait l'objet d'une procédure de liquidation, et qu'il est peu probable que les soldes dus soit recouverts.

#### e) Autres éléments d'actif

La nature des autres éléments d'actif est détaillée à la note 9 « Autres éléments d'actif ».

À l'exception des titres acquis en vertu de conventions de revente, les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* sont classés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation comme décrit à la section d) ix) « Dépréciation des actifs financiers ». Les immeubles détenus à des fins de revente (propriétés saisies) sont évalués au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts sous-jacents à la date de saisie. Les fonds déposés en fiducie représentent les montants reçus des clients détenus en fiducie.

La société effectue des achats de titres et, simultanément, s'engage à les revendre à court terme, à un prix et à une date déterminés. Les engagements afférents aux titres acquis en vertu de conventions de revente sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts relatifs aux opérations de revente sont comptabilisés dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

La société est partie prenante à un accord de service de type public-privé qui doit être comptabilisé selon IFRIC 12 *Accords de concession de services*. Le service de concession à recevoir augmente en fonction de la juste valeur des services d'opération et de maintenance, des coûts de recouvrement, des coûts administratifs ainsi que des coûts de financement et diminue en fonction des paiements reçus. Le compte à recevoir de concession, inclus dans *Comptes à recevoir*, est comptabilisé au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif.

#### f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et sont présentées par catégories à la note 10 « Immobilisations corporelles ». Les actifs au titre du droit d'utilisation correspondent à des espaces locatifs et d'autres actifs provenant des contrats de location, comptabilisés à la date de début du contrat, soit au moment où le bien loué est mis à la disposition de la société.

La société calcule les amortissements suivant le mode linéaire. La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée, selon les périodes suivantes :

Composantes des immeubles à usage propre	10 ans	à	60 ans
Actifs au titre du droit d'utilisation	2 ans	à	30 ans
Autres	3 ans	à	15 ans

#### g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont présentées par catégories à la note 11 « Immobilisations incorporelles et goodwill ».

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels capitalisés, des réseaux de distribution ainsi que des relations clients. Ces actifs sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative qui varie entre 4 et 25 ans. La durée d'utilité est réévaluée chaque année, et la charge d'amortissement est ajustée de manière prospective, s'il y a lieu. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation s'il y a un indice de dépréciation, et les pertes de valeur sont calculées et comptabilisées sur une base individuelle pour chaque actif.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée incluent principalement des contrats de gestion de fonds et des réseaux de distribution. Ces actifs ne font pas l'objet d'un amortissement et ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur. Une perte de valeur est constatée dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la société.

#### h) Goodwill

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables, des passifs pris en charge et des passifs éventuels des entreprises acquises à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué subséquemment au coût diminué des pertes de valeur. Le goodwill qui résulte d'un regroupement d'entreprises est présumé avoir une durée de vie indéfinie et n'est pas amorti.

La société alloue le goodwill acquis à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT (ci-dessous appelés collectivement « UGT »), soit au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de flux de trésorerie qui sont largement indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou d'autres groupes d'actifs. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en ce qui a trait à l'UGT annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements indiquent qu'il a subi une perte de valeur. Pour déterminer s'il y a une dépréciation, la société effectue une comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité d'une UGT correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus qui découlent de cette UGT. Lorsque les actifs et les passifs de l'UGT n'ont pas varié de façon importante, que la valeur recouvrable excède substantiellement la valeur comptable de l'UGT et qu'une dépréciation est très peu probable en fonction des circonstances actuelles, le calcul détaillé le plus récent de la valeur recouvrable de l'UGT effectué lors d'une période antérieure est utilisé dans le test de dépréciation de la période prise en considération. Les dépréciations relatives au goodwill sont constatées dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats et ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

#### i) Fonds distincts

La société établit des contrats de rentes collectives ou individuelles comportant des fonds qui peuvent être investis dans des portefeuilles distincts, conformément aux choix exprimés par les titulaires de polices. L'actif sous-jacent est inscrit au nom de la société, et les titulaires de polices n'ont aucun accès direct aux éléments d'actif. Les titulaires de polices assument les risques et bénéficient des avantages liés au rendement des fonds. La société perçoit des revenus d'honoraires pour la gestion des fonds distincts. Ces revenus sont inscrits à l'état des résultats selon la méthode de comptabilisation des produits d'assurance pour les rentes classées comme contrats d'assurance et comme *Autres produits* pour les rentes classées comme contrats d'investissement. Les produits de placement et les variations de la juste valeur de l'actif net des fonds distincts sont présentés dans les *Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts*. Les risques et les avantages liés au rendement des fonds sont présentés dans l'état des résultats comme *Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts*.

##### *Actif net des fonds distincts*

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé séparément du total de l'actif du fonds général dans l'état de la situation financière, et les placements qui constituent l'actif net des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur. Celle-ci est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que la société a établies.

##### *Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts et Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts*

Les passifs liés aux contrats d'assurance ou d'investissement dont le risque financier correspond au risque assumé par les titulaires de polices sont présentés séparément du passif total du fonds général à l'état de la situation financière et sont comptabilisés au même montant que la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. Les deux types de contrats sont présentés distinctement en fonction de leur nature. Étant donné que le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts provient des contrats d'assurance avec participation directe, il est évalué selon la méthode des honoraires variables de IFRS 17. Le *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts* est comptabilisé au coût amorti selon IFRS 9 *Instruments financiers*, car il s'agit de contrats d'investissement ne comportant aucun risque d'assurance important.

Les passifs liés aux garanties qui sont consenties par la société relativement aux fonds distincts sont inclus dans *Passif relatif aux contrats d'assurance* à l'état de la situation financière.

#### j) Contrats d'assurance et contrats de réassurance

##### i) Classification des contrats

Les contrats émis par la société sont classés comme des contrats d'assurance, des contrats d'investissement ou des contrats de service.

Les contrats d'assurance, y compris les acceptations en réassurance pour lesquelles la société accepte le risque d'assurance d'autres entités, sont des contrats qui contiennent un risque d'assurance important. Un risque d'assurance important existe lorsque la société s'engage à indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats pour des événements futurs spécifiques mais incertains qui toucheront défavorablement les titulaires de polices et dont les montants et la survenance sont inconnus. Les contrats d'assurance sont comptabilisés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comprennent un risque financier et qui ne comportent pas de risque d'assurance important. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : le taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le taux de change, l'indice de prix ou de taux, la cote de crédit ou l'indice de crédit ou une autre variable, à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à une partie au contrat. Les contrats d'investissement sont comptabilisés conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* et sont décrits à la section k) intitulée « Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts » de cette note.

Les contrats de service sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance important et aucun risque financier et pour lesquels la société offre des services administratifs. Les contrats de service incluent aussi les composantes de services des contrats d'investissement. Les contrats de service sont comptabilisés conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et sont décrits en plus amples détails à la section p) intitulée « Autres produits » de la présente note.

Les contrats sont analysés afin d'établir s'ils devraient être comptabilisés comme des contrats d'assurance, d'investissement ou de service. Une fois que le contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à la fin de son terme, même si le risque d'assurance diminue considérablement pendant cette période, sauf si les critères pour sa décomptabilisation sont remplis.

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance, en échange d'une compensation (la prime), à un ou à plusieurs réassureurs qui se répartissent ce risque entre eux. S'il advenait que les réassureurs concernés soient incapables de respecter leurs obligations, la société demeurerait redevable envers ses titulaires de polices quant à la portion réassurée.

Toutes les références aux contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis et les acceptations en réassurance prises en charge par la société et toutes les références aux contrats de réassurance correspondent à des contrats de réassurance détenus pour réduire le risque de la société.

#### ii) Séparation des composants des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

À la date de création, les contrats d'assurance et les contrats de réassurance sont analysés pour déterminer les composants distincts qui entreraient dans le champ d'application d'une autre norme. Aussi bien les dérivés incorporés à séparer des contrats d'assurance que les flux de trésorerie liés à un composant d'investissement distinct doivent être comptabilisés selon IFRS 9 *Instruments financiers* comme s'ils étaient un instrument financier indépendant, lorsqu'il y a lieu. Toute promesse de fournir des biens ou services distincts autres que des services relatifs à des contrats d'assurance, tels que des services administratifs, est comptabilisée conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Tous les composants restants d'un contrat d'assurance sont inclus dans le champ d'application de IFRS 17 *Contrats d'assurance*.

Les dérivés incorporés non séparés, les composants d'investissement ainsi que les biens ou services qui sont étroitement liés au contrat d'assurance dont ils font partie sont considérés comme non distincts et sont comptabilisés dans le composant d'assurance. Le composant d'investissement est défini comme les sommes qui doivent être remboursées au titulaire en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non, comme la valeur de rachat, les fonds d'assurance vie universelle et les fonds distincts. La société établit l'existence de tout composant d'investissement pour tous ses contrats à la date de création.

#### iii) Niveau de regroupement et comptabilisation

La société a déterminé que le niveau de regroupement approprié de ses contrats d'assurance en portefeuilles entraîne le regroupement de ses contrats en fonction de ses lignes de produits puisqu'elles présentent des risques similaires et sont gérées ensemble. Les lignes de produits sont composées des principaux produits et services offerts par les différents secteurs d'activité de la société. Tous les portefeuilles sont divisés en groupes pouvant s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes : les contrats déficitaires, les contrats non déficitaires qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et le restant des contrats non déficitaires. Les groupes sont ensuite divisés en cohortes annuelles, établies selon l'année d'émission. La société a déterminé que ses lignes de produits représentent aussi le niveau de regroupement approprié de ses contrats de réassurance en portefeuilles. Les groupes sont divisés selon les profits nets et les coûts nets et ont des cohortes annuelles. La société assigne généralement les contrats au groupe par ensembles de contrats plutôt que sur la base de contrat par contrat.

Les portefeuilles déterminent le niveau auquel les contrats sont regroupés aux fins de présentation dans l'état de la situation financière. Les portefeuilles de contrats d'assurance, qui incluent le passif au titre de la couverture restante (PCR) et le passif au titre des sinistres survenus (PSS) pour lesquels le total entraîne un actif, sont présentés séparément de ceux dont le total entraîne un passif. Cette même répartition dans la présentation s'applique aux portefeuilles des contrats de réassurance.

Le groupe détermine le niveau auquel la comptabilisation et l'évaluation sont effectuées. Les groupes de contrats sont constitués au moment de leur comptabilisation initiale et leur composition n'est pas revue par la suite. En général, les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés lorsqu'ils sont émis. Dans l'éventualité où un groupe de contrats serait déficitaire, il serait comptabilisé dès que les faits et circonstances indiqueraient que ce groupe est déficitaire. Les groupes de contrats de réassurance sont comptabilisés à la première date entre la date du début de leur période de couverture et la date à laquelle un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire est comptabilisé. Dans le cas où des contrats d'assurance et des contrats de réassurance sont acquis dans un transfert de contrats ou un regroupement d'entreprises, la date d'acquisition correspond à la date de comptabilisation.

#### iv) Périmètre des contrats

Tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe doivent être considérés pour évaluer un groupe de contrats et ils sont revus à chaque date des états financiers.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société peut contraindre le titulaire à payer des primes ou dans laquelle la société a une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance au titulaire. Toute option de transformation présente au contrat à sa date de création est incluse dans le périmètre du contrat si la société est obligée de s'y conformer au gré du titulaire. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse lorsque la société a la capacité pratique de réévaluer les risques et peut modifier la tarification. Les primes ou les sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés à titre de passif ou d'actif, puisqu'ils sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat de réassurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la société est tenue de payer des sommes au réassureur ou a le droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Un droit substantiel de recevoir des services du réassureur prend fin lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et qu'il peut fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques réévalués ou a un droit substantiel de mettre fin à la couverture.

#### v) Évaluation

La société doit analyser les conditions de chaque contrat pour déterminer s'ils remplissent ou non les conditions d'un contrat d'assurance avec participation directe. La plupart des contrats d'assurance de la société sont des contrats sans participation directe. Certains contrats d'assurance de la société sont classés comme des contrats avec participation directe, car à leur date de création, les modalités contractuelles spécifient que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini et la société a l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des honoraires variables pour les services d'investissement.

La société utilise le modèle général d'évaluation (MGE) pour évaluer la majorité de ses contrats d'assurance sans participation directe et de ses contrats de réassurance. Pour les contrats avec participation directe, tels que les fonds distincts inclus dans les contrats de rente et les produits d'assurance vie avec participation, la société utilise la méthode des honoraires variables (MHV). Puisqu'elles ont des similarités, ces deux méthodes sont habituellement décrites ensemble et le terme utilisé est « contrats d'assurance non évalués selon la MRP ».

La société a choisi d'appliquer la méthode simplifiée appelée la méthode de la répartition des primes (MRP) pour certains contrats d'assurance et contrats de réassurance. Ainsi, la société applique la MRP aux contrats dont la période de couverture à leur date de création est d'un an ou moins, et pour les contrats de plus d'un an pour lesquels l'évaluation du PCR ne diffère pas de manière importante de l'évaluation qui aurait été faite en utilisant le MGE. Les produits automobile et d'habitation, les garanties prolongées aux États-Unis et les produits des marchés spéciaux sont principalement ceux qui utilisent la MRP.

La société a choisi d'évaluer les estimations comptables entrant dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance sur une base trimestrielle plutôt que sur une base cumulative depuis le début de l'année, ce qui signifie que les estimations comptables effectuées dans les états financiers intermédiaires précédents ne seront pas changées. Ce choix s'applique à tous les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance.

#### **i. Contrats d'assurance non évalués selon la MRP**

##### **Évaluation initiale**

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance non évalués selon la MRP correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels.

##### *Flux de trésorerie d'exécution*

Les flux de trésorerie d'exécution sont constitués des estimations de flux de trésorerie futurs que la société s'attend à honorer dans l'exécution des contrats d'assurance, d'un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier lié aux flux de trésorerie futurs, ainsi que d'un ajustement au titre du risque non financier.

Les estimations de flux de trésorerie futurs incluent tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les primes, les sinistres et les autres dépenses d'assurance, les options de valeurs de rachat, les avances sur contrats qui correspondent au solde de capital non remboursé et qui sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les prêts sont consentis, et une allocation des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats, qui comprennent les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance, sont directement inclus dans l'évaluation initiale du groupe dans les flux de trésorerie d'exécution.

Le taux d'actualisation, qui ajuste les estimations de flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier liés à ces flux de trésorerie, doit être cohérent avec les prix cotés facilement accessibles sur des marchés actifs et doit refléter les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

L'ajustement au titre du risque non financier pour un groupe de contrats d'assurance est l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

##### *Marge sur services contractuels*

La marge sur services contractuels (MSC) est un composant du passif du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services prévus aux contrats d'assurance dans le futur. À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la MSC est évaluée comme l'excédent, le cas échéant, de la valeur actualisée des entrées de trésorerie sur les sorties de trésorerie compris dans le périmètre du contrat après avoir ajouté l'ajustement au titre du risque non financier. Si le total est une entrée de trésorerie nette, le groupe est non déficitaire et aucun produit ou charge ne résultera de la comptabilisation initiale de ce groupe. Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe est déficitaire et aucune MSC n'est établie pour ce groupe, une perte est immédiatement constatée à l'état des résultats et un composant de perte est créé dans le PCR.

##### *Composant de perte*

Le composant de perte du PCR détermine le montant maximal des flux de trésorerie d'exécution qui pourrait subséquentement être comptabilisé à l'état des résultats comme reprise de pertes sur les contrats déficitaires dans les *Dépenses d'assurance* et qui devrait être exclu des *Produits d'assurance*.

##### *Contrats acquis*

Pour les groupes de contrats acquis lors d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie reçue pour les contrats est incluse dans les flux de trésorerie d'exécution comme approximation pour les primes reçues à la date d'acquisition. Il s'agit de la juste valeur des contrats à cette date. Si le total correspond à une sortie de trésorerie nette, le groupe est déficitaire et une perte est immédiatement comptabilisée à l'état des résultats pour les contrats acquis lors d'un transfert. Si les contrats sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la sortie de trésorerie nette est plutôt un ajustement du goodwill ou du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

##### **Évaluation ultérieure**

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance non évalués selon la MRP est la somme du PCR et du PSS. Le PCR est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services qui seront fournis au titre des contrats dans des périodes futures ainsi que la MSC à cette date. Le PSS inclut les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées qui n'ont pas été payés, y compris les réclamations dont l'événement assuré a eu lieu, mais qui n'ont pas été déclarées.

##### *Flux de trésorerie d'exécution*

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats d'assurance sont évalués à chaque date des états financiers en utilisant les estimations à jour des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation courants et les estimations courantes de l'ajustement au titre du risque non financier.

Les variations dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs sont compensées par un montant équivalent dans la MSC lorsque le groupe est non déficitaire (voir section « Marge sur services contractuels » ci-dessous) alors qu'elles sont constatées dans *Résultats des activités d'assurance* à l'état des résultats pour les groupes déficitaires. Les variations dans les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services courants ou passés sont constatées dans *Résultats des activités d'assurance*. Les variations dans les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier (sur les estimations de flux de trésorerie futurs et sur l'ajustement au titre du risque non financier) sont constatées dans *Résultat d'investissement net* pour les contrats évalués selon le MGE. Cependant, pour les contrats évalués selon la MHV, ces changements sont compensés par une variation équivalente de la MSC, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques.



Pour les contrats évalués selon le MGE, afin d'avoir un traitement comptable uniforme des estimations des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque non financier, la société a choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier. Par conséquent, les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont constatés dans *Résultat d'investissement net* plutôt que d'être constatés dans *Résultats des activités d'assurance* (pour les services courants) ou d'être compensés par la MSC (pour les services futurs).

#### *Marge sur services contractuels*

L'évaluation ultérieure de la MSC est différente selon que le MGE ou la MHV est utilisé.

#### *Contrats d'assurance sans participation directe*

Sous le MGE, la valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers correspond au solde au début de la période, plus la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période et les intérêts capitalisés au taux d'intérêt à la comptabilisation initiale sur la valeur comptable de la MSC durant la période, ajusté des variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs et par l'effet des variations de taux change sur la MSC s'il y a lieu, moins la somme constatée en tant que produits d'assurance relativement aux services rendus durant la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs (mentionnés ci-dessus à la section « Flux de trésorerie d'exécution ») qui ajustent la MSC incluent les ajustements d'expérience découlant des primes reçues au cours de la période qui concerne des services futurs, les changements dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du PCR aux taux d'actualisation utilisés lors de la comptabilisation initiale et non liés à la valeur temps de l'argent ni au risque financier, les différences entre les composants d'investissement que l'on s'attend d'avoir à payer durant la période et les composants d'investissement qui deviennent payables durant la période et les variations de l'ajustement au titre du risque non financier relatives aux services futurs.

#### *Contrats d'assurance avec participation directe*

Sous la MHV, les variations de l'obligation de verser au titulaire une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents qui ajustent les flux de trésorerie d'exécution n'ajustent pas la MSC et sont plutôt constatées à l'état des résultats puisque ces variations ne sont pas liées à des services futurs.

La valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers évaluée selon la MHV correspond au solde au début de la période, additionné de la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période, ajusté par la variation de la part revenant à la société de la juste valeur des éléments sous-jacents liée aux services futurs et par les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents liés aux services futurs, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques, moins la somme comptabilisée en produits d'assurance relativement aux services rendus durant la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents qui ajustent la MSC sont principalement les mêmes que celles spécifiées à la section précédente pour les contrats d'assurance sans participation directe et sont toutefois évaluées à l'aide de taux d'actualisation courants. De plus, elles incluent les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier qui ne résultent pas des éléments sous-jacents, sauf pour les éléments couverts par le choix relatif à l'atténuation des risques qui sont pour leur part inclus dans *Produits (charges) financiers d'assurance*.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui n'ajustent pas la MSC sont plutôt comptabilisées à l'état des résultats. Ce sont les variations des honoraires variables de la société dans les cas où ils excèdent la MSC entraînant une perte à l'état des résultats, et aussi les changements dans les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier permis par le choix relatif à l'atténuation des risques qui sont inclus dans *Produits (charges) financiers d'assurance*. En effet, la société a fait le choix de méthode comptable relatif à l'atténuation des risques pour les flux de trésorerie qui sont couverts par un programme de couverture dynamique utilisé par la société pour atténuer les risques financiers résultant des garanties financières par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Conséquemment, les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur la part de la société dans la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution couverts par le programme de couverture dynamique ne sont pas constatés dans la MSC.

#### *Composant de perte*

Les groupes de contrats qui n'étaient pas déficitaires lors de leur comptabilisation initiale peuvent subséquemment devenir déficitaires si les hypothèses et l'expérience changent et, donc, un composant de perte du PCR est subséquemment établi pour ces groupes. Le composant de perte est comptabilisé sur la base d'une allocation systématique des variations subséquentes des flux de trésorerie d'exécution entre le composant de perte du PCR et le PCR excluant le composant de perte. Lorsque le composant de perte atteint zéro, tout surplus sur cette somme allouée au composant de perte crée une nouvelle MSC pour le groupe de contrats.

## **ii. Contrats de réassurance non évalués selon la MRP**

L'évaluation des contrats de réassurance appliquant le MGE est similaire à celle des contrats d'assurance sans participation directe, à l'exception des éléments suivants :

### **Évaluation initiale**

#### *Flux de trésorerie d'exécution*

Pour les contrats de réassurance, les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont cohérentes avec les hypothèses relatives aux contrats d'assurance sous-jacents et contiennent un ajustement pour l'effet du risque de non-exécution du réassureur. L'ajustement au titre du risque non financier représente la quantité de risque qui est transférée au réassureur telle que déterminée par la société.

#### *Marge sur services contractuels*

À la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats de réassurance, la MSC représente un coût net ou un profit net sur l'achat d'une couverture de réassurance et est comptabilisée à l'état de la situation financière. La MSC est évaluée au montant inverse de la somme des flux de trésorerie d'exécution (estimations des flux de trésorerie futurs actualisés plus un ajustement au titre du risque non financier) et du produit constaté à l'état des résultats au titre du recouvrement des contrats sous-jacents déficitaires. Toutefois, s'il y a un coût net sur l'achat d'une couverture de réassurance lié à des événements assurés qui ont eu lieu avant l'achat du groupe, le coût est immédiatement constaté en charges à l'état des résultats.



*Composant de recouvrement de perte*

Un composant de recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante (ACR) inclus dans l'actif de réassurance est établi pour un groupe de contrats de réassurance pour lesquels les contrats sous-jacents déficitaires comportaient une perte constatée lors de la comptabilisation initiale et est ajusté lorsque d'autres contrats sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe. Le composant de recouvrement de perte détermine le montant maximal qui pourrait subséquemment être comptabilisé à l'état des résultats comme renversement de recouvrement de perte découlant de contrats de réassurance.

*Contrats acquis*

Pour les contrats de réassurance acquis lors d'un transfert de contrats ou lors d'un regroupement d'entreprises, la contrepartie versée pour les contrats est une approximation des primes payées à la date de comptabilisation initiale. Pour des contrats de réassurance qui couvrent des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est déterminé en multipliant le montant du composant de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par le pourcentage des réclamations relatives aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition que la société s'attend à recouvrer au moyen du contrat de réassurance. Le montant du composant de recouvrement de perte résultant de contrats de réassurance acquis lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant que goodwill ou en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses, et est comptabilisé à titre de produit à l'état des résultats lorsqu'il résulte d'un transfert.

**Évaluation ultérieure**

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance est la somme de l'ACR et de l'actif au titre des sinistres survenus (ASS). L'ACR est constitué des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services qui seront reçus au titre des contrats dans des périodes futures et toute MSC restante à cette date. L'ASS inclut les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les montants recouvrables qui n'ont pas été reçus de la part du réassureur, y compris les sinistres survenus, mais qui n'ont pas été déclarés.

*Flux de trésorerie d'exécution*

Les flux de trésorerie d'exécution d'un groupe de contrats de réassurance sont évalués à la date des états financiers en utilisant des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations courantes de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont constatées selon le même modèle que les contrats sous-jacents selon que ceux-ci sont déficitaires ou non déficitaires. Comme pour les contrats d'assurance évalués selon le MGE, la société a choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier pour comptabiliser les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier dans *Résultat d'investissement net* dans les *Produits (charges) financiers de réassurance*.

*Marge sur services contractuels*

Selon le MGE, la valeur comptable de la MSC à chaque date des états financiers correspond au solde au début de la période ajusté de la variation au cours de la période relative à la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe, des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à la comptabilisation initiale de la MSC, des variations des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux services futurs, sauf ceux relatifs aux contrats sous-jacents déficitaires cédés qui sont constatés à l'état des résultats, de l'effet des variations de taux de change sur la MSC (s'il y a lieu) et du montant constaté dans l'état des résultats relatif aux services reçus au cours de la période. La MSC est aussi ajustée du produit constaté pour couvrir la perte sur la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats sous-jacents déficitaires et des reprises d'un composant de recouvrement de perte relatives aux variations d'un groupe de contrats sous-jacents déficitaires. Les variations des flux de trésorerie d'exécution provenant des contrats sous-jacents cédés qui ont été constatés à l'état des résultats ainsi que les variations du risque de non-exécution du réassureur évaluées à chaque date des états financiers sont constatées à l'état des résultats et n'ajustent pas la MSC.

*Composant de recouvrement de perte*

Le composant de recouvrement de perte est ultérieurement ajusté pour refléter les variations dans le composant de perte d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires et ne doit pas excéder la portion de la valeur comptable du composant de perte que la société s'attend de recouvrer du groupe de contrats de réassurance.

**iii. Contrats d'assurance évalués selon la MRP****Évaluation initiale**

À leur comptabilisation initiale, la valeur comptable du PCR d'un groupe de contrats qui ne sont pas déficitaires est le total des primes reçues moins tous les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à cette date. La société a choisi d'inclure les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition dans l'évaluation initiale du PCR du groupe.

Pour les contrats de plus d'un an, le PCR est actualisé pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier au taux d'actualisation à la comptabilisation initiale. Pour les contrats qui ont une période de couverture d'un an ou moins, il n'y a pas de composant de financement lié au PCR et il n'y a pas d'ajustement pour la valeur temps de l'argent et le risque financier.

La société assume qu'aucun contrat n'est déficitaire à sa comptabilisation initiale sauf si les faits et les circonstances indiquent le contraire. Dans un tel cas, une perte est immédiatement constatée à l'état des résultats correspondant à la sortie de trésorerie nette et un composant de perte du PCR est créé pour le groupe.

**Évaluation ultérieure**

À chaque date des états financiers, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance évalués selon la MRP est la somme du PCR et du PSS.

Le PCR au début de la période est ajusté en fonction des variations liées à la période pour les primes reçues, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés, le montant constaté comme produits d'assurance pour les services fournis, les montants liés à l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition constatés en charges pour le groupe et un ajustement pour la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier pour des contrats qui comportent un composant de financement important.

Tout comme pour les contrats d'assurance non évalués selon la MRP, le PSS inclut les flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus et aux charges engagées qui n'ont pas encore été payées, y compris les réclamations dont l'événement assuré a eu lieu, mais qui n'ont pas été déclarées.

*Composant de perte*

Si à tout moment durant la période de couverture, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la société établit le composant de perte comme étant l'excédent des flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe sur la valeur comptable du PCR du groupe. À la fin de la période de couverture du groupe de contrats, le composant atteindra zéro.

#### iv. Contrats de réassurance évalués selon la MRP

La société applique les mêmes méthodes comptables pour évaluer un groupe de contrats de réassurance que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance évalués selon la MRP, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

Si un composant de recouvrement de perte est créé pour un groupe de contrats de réassurance évalués selon la MRP, le montant est comptabilisé directement dans la valeur comptable de l'ACR plutôt que d'apporter un ajustement de la MSC qui serait nécessaire dans le cas des contrats de réassurance non évalués selon la MRP.

#### vi) Décomptabilisation et modifications de contrats

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, que ce soit parce que les droits et obligations liés au contrat ont expiré, sont acquittés ou résiliés. Au moment de la décomptabilisation d'un contrat inclus dans un groupe de contrats non évalués selon la MRP, les flux de trésorerie d'exécution alloués au groupe sont diminués en décomptabilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et l'ajustement au titre du risque non financier liés aux droits et obligations du contrat. La MSC du groupe est alors ajustée de la variation des flux de trésorerie d'exécution, à l'exception des variations allouées au composant de perte. Le nombre d'unités de couverture pour les services restants attendus est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Une modification de contrat pourrait mener à une décomptabilisation sous certaines conditions telles que des changements substantiels au périmètre du contrat, ou bien des modalités contractuelles qui nécessiteraient que le contrat modifié soit classé dans un groupe différent ou qui nécessiteraient d'utiliser une méthode d'évaluation différente. Conséquemment, le contrat modifié est comptabilisé comme un nouveau contrat.

Lorsqu'une modification à un contrat n'est pas traitée comme une décomptabilisation parce qu'aucun des critères n'est rempli, les sommes payées ou reçues en lien avec la modification du contrat sont considérées comme des changements dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution du PCR.

#### vii) Présentation à l'état des résultats

##### Produits d'assurance

*Contrats d'assurance non évalués selon la MRP*

À chaque date des états financiers, la société constate un produit d'assurance à l'état des résultats au fur et à mesure qu'elle remplit ses obligations de prestations qui consistent à fournir des services relatifs aux groupes de contrats d'assurance, incluant des services d'investissement pour la gestion des éléments sous-jacents pour le compte des titulaires de polices dans le cas de contrats avec participation directe. Les sommes comptabilisées durant la période relativement aux services fournis correspondent au total des variations du PCR durant la période en lien avec les services pour lesquels la société s'attend à recevoir une contrepartie. Les produits d'assurance sont principalement constitués de la comptabilisation de la MSC pour les services fournis, des variations de l'ajustement au titre du risque non financier relatif aux services courants ainsi que de la libération des charges attendues afférentes aux sinistres et aux dépenses d'assurance encourus au cours de la période. De plus, une part des produits est constatée de manière systématique sur la base du passage du temps pour le recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. La libération de la MSC dans les produits d'assurance est effectuée en allouant uniformément la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie dans la période courante et à celles qui devraient être fournies dans le futur à l'intérieur du périmètre du contrat.

*Contrats d'assurance évalués selon la MRP*

Pour les contrats évalués selon la MRP, les produits d'assurance pour la période représentent le montant des primes attendues encaissées attribuables aux services fournis durant la période. Pour les contrats dont la période de couverture est d'un an ou moins, la société alloue les primes attendues sur la base du passage du temps puisque cela représente le modèle prévu de libération du risque durant la période de couverture. Pour les contrats dont la période de couverture est de plus d'un an, l'allocation à chaque période est faite sur la base de l'échéancier attendu des dépenses d'assurance encourues.

##### Dépenses d'assurance

Les dépenses d'assurance sont composées principalement des sinistres survenus et des autres dépenses d'assurance, de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des pertes sur les contrats déficitaires ainsi que les reprises de telles pertes.

##### Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance

La société a choisi de présenter les produits et les charges relatifs aux contrats de réassurance, autres que les produits et les charges financiers de réassurance, comme un seul montant net intitulé *Dépenses nettes provenant des contrats de réassurance* dans *Résultat des activités d'assurance*, qui correspond à la base nette de l'allocation à l'état des résultats des primes de réassurance payées et des montants recouvrables auprès des réassureurs. L'allocation des primes de réassurance payées est reconnue à l'état des résultats au fur et à mesure que la société reçoit des services relatifs aux groupes de contrats de réassurance. Les sommes recouvrées auprès des réassureurs sont composées des flux de trésorerie liés à l'expérience relative aux réclamations ou aux prestations des contrats sous-jacents. L'amortissement de la MSC reflète le modèle attendu de souscriptions relatives aux contrats sous-jacents, considérant que le niveau de services fournis dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

##### Produits et charges financiers d'assurance et de réassurance

Pour les contrats évalués selon le MGE et lorsqu'il y a un composant de financement important dans les contrats évalués selon la MRP, les produits et les charges financiers provenant des contrats d'assurance et des contrats de réassurance considèrent l'effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et leurs variations durant la période sur la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance.

Pour les contrats évalués selon la MHV, cela comprend les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents, excluant les dépôts et les retraits, et les variations résultant de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur les contrats déficitaires puisque ces effets ne peuvent être compensés par la MSC. Comme mentionné dans la sous-section « Contrats avec participation directe », les *Produits (charges) financiers d'assurance* incluent les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur la part de la société dans la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution couverts par le programme de couverture dynamique, comme le permet le choix relatif à l'atténuation des risques. Le montant des produits et des charges financiers relatif aux fonds distincts est présenté distinctement à l'état des résultats à titre de *Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts*. La présentation concernant les fonds distincts est décrite plus en détail à la section i) « Fonds distincts » ci-dessus.

La société a fait le choix, à titre de méthode comptable, d'inclure les produits et les charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance à l'état des résultats et ne les répartit donc pas entre l'état des résultats et les autres éléments du résultat global. Cette méthode comptable est cohérente avec le fait que les actifs financiers associés sont gérés sur la base de la juste valeur ainsi qu'évalués et comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état des résultats.

### Composants d'investissement et remboursements de primes

Les sommes reçues et les paiements liés aux composants d'investissement ainsi que les remboursements de primes qui répondent à la définition d'un composant d'investissement n'ont une incidence que sur le passif ou l'actif relatifs aux contrats d'assurance et n'ont donc aucun effet sur l'état des résultats.

#### k) Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts

Le passif relatif aux contrats d'investissement concerne des contrats qui ne comportent pas de risque d'assurance significatif, mais qui comportent un risque financier. Ces contrats sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement liés à l'établissement des contrats et sont ensuite évalués au coût amorti. Le passif est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, que ce soit parce que les obligations relatives à ce type de contrat ont été exécutées, annulées ou ont expiré.

Les dépôts sont classés comme des passifs financiers au coût amorti et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, les dépôts des clients sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés sur le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés à l'état des résultats et présentés dans (*Augmentation*) *diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts*.

#### l) Autres éléments de passif

La nature des autres éléments de passifs est détaillée à la note 16 « Autres éléments de passif ».

Les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* sont classés comme des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des passifs de titrisation et des titres vendus en vertu de conventions de rachat, qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs de titrisation et les titres vendus en vertu de conventions de rachat ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils font partie d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont la gestion et la performance sont évaluées sur la base de la juste valeur.

Les engagements afférents à des titres vendus à découvert correspondent à l'obligation de la société de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente.

En vertu des engagements afférents à des titres vendus à découvert, la société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminés. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats.

Les passifs classés ou désignés à la juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la variation de la juste valeur des placements de l'état des résultats. Pour les passifs financiers désignés, lorsque la variation de la juste valeur est attribuable à la variation du risque de crédit de la société, la variation de valeur est présentée dans les états du résultat global. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif financier est réglée, annulée ou arrive à expiration.

Les obligations locatives sont comptabilisées, à compter de la date de début du contrat, à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat, ou si ce taux n'est pas disponible, au taux d'emprunt marginal. Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts qui y sont liées sont comptabilisées dans *Autres charges financières* à l'état des résultats. Les obligations locatives excluent les montants relatifs à des paiements de loyers variables ou à des paiements dont la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La société a choisi de comptabiliser les paiements de loyers relatifs aux contrats à court terme et aux contrats de faible valeur de façon linéaire sur la durée du contrat dans *Autres charges d'exploitation* et dans *Dépenses d'assurance*.

#### m) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend à la fois les impôts exigibles et les impôts différés. Le calcul de la charge d'impôts est basé sur le revenu imposable de l'année. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués en fonction du montant qui devrait être versé ou reçu des administrations fiscales en utilisant des taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière. Les impôts différés découlent des différences temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur fiscale calculées en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que ces différences se résorberont. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, sous réserve de certaines exceptions, ainsi que pour les crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. La société évalue tous les éléments probants, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sous réserve de certaines exceptions, dont celles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, lorsque la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de les compenser pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les impôts exigibles et différés sont présentés à l'état des résultats sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont présentés dans *Autres éléments du résultat global* ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, ils sont alors présentés respectivement à l'état du résultat global et à l'état des variations des capitaux propres.

La société est assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu du Canada et des États-Unis. Ces lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par la société et par les administrations fiscales. La provision pour impôts sur le résultat et les impôts différés représentent l'interprétation de la société concernant ces lois fiscales et l'estimation des incidences fiscales présentes et futures relativement aux transactions et aux événements survenus au cours de l'exercice. De plus, des événements futurs, comme des modifications aux lois fiscales, aux règlements sur les impôts ou aux interprétations de ces lois ou de ces règlements, peuvent avoir une incidence importante sur les montants de la charge d'impôts, sur les soldes d'impôts différés et sur le taux d'imposition effectif au cours de l'exercice où ils surviennent.

#### n) Débentures

La société a choisi de classer ses débentures comme des passifs financiers au coût amorti. La juste valeur, nette des coûts de transaction y afférents, est utilisée pour reconnaître initialement les débentures. Subséquemment, les débentures sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les primes versées lors d'un rachat de débentures sont reconnus à l'état des résultats et présentés dans *Autres charges financières*.

#### o) Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les éléments monétaires de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change de fin de période. Les éléments non monétaires de l'état de la situation financière comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change de fin de période, alors que les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur au moment où a lieu chaque transaction. Les profits et les pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les états financiers de certaines entités du groupe dont la devise fonctionnelle (la devise du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités) est différente de la devise fonctionnelle de la société mère sont convertis dans la devise de présentation. La conversion des opérations étrangères en devise canadienne est effectuée au taux de change de fin de période en ce qui concerne les éléments d'actif et de passif. La conversion des produits et des charges est effectuée au taux de change moyen. Les profits et les pertes de change ainsi que les résultats de la couverture de certains de ces investissements sont comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global, nets d'impôts*.

#### p) Autres produits

Les autres produits proviennent principalement de contrats qui satisfont à la définition de contrat de service et comprennent notamment les honoraires perçus en contrepartie de la gestion de l'actif des fonds communs de placement de la société et de l'actif des fonds distincts relatifs aux contrats d'investissement de la société, ainsi que les commissions liées aux activités des intermédiaires, les revenus d'administration et les revenus tirés de régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA). Les autres produits sont comptabilisés en fonction des considérations spécifiées dans le contrat avec le client et excluent tout montant reçu au nom de tiers. La nature des activités incluses dans les autres produits représente une seule obligation de prestation (service) qui consiste en une série de services similaires fournis au même client. La société comptabilise les autres produits progressivement à l'état des résultats lorsque le service est rendu et lorsqu'il est peu probable qu'il soit renversé.

#### q) Avantages postérieurs à l'emploi

La société a établi des régimes à prestations définies et procure d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles. Dans certains cas, les retraités admissibles doivent payer une portion des primes pour ces avantages complémentaires. Le coût des régimes de retraite est établi selon la méthode des unités de crédit projetées et selon les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, la progression des salaires, la mortalité et les coûts prévus des soins de santé. Le coût des prestations définies est divisé en quatre composantes : le coût des services, les intérêts nets et les frais administratifs, qui sont comptabilisés à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance*, et les réévaluations, qui sont inscrites dans *Autres éléments du résultat global*.

Les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies comprennent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies) et la variation du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé, le cas échéant, et sont comptabilisées immédiatement dans *Autres éléments de passif (Autres éléments d'actif)* à l'état de la situation financière et, en contrepartie, dans *Autres éléments du résultat global*. La société a choisi de transférer les montants comptabilisés dans *Autres éléments du résultat global* aux *Résultats non distribués*. Le coût des services passés est reconnu dans *Résultat net* au cours de la période où il y a eu une modification, une réduction ou une liquidation du régime de retraite. L'intérêt net est calculé en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies du début de la période par le taux d'actualisation. La différence entre l'actif des régimes à prestations définies et l'obligation au titre des régimes à prestations définies est constatée à titre d'actif ou de passif dans l'état de la situation financière. Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations définies est établi en fonction des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour des titres d'emprunt de qualité élevée dont les flux de trésorerie concordent avec les prévisions de paiement des prestations.

En vertu de IFRIC 14 IAS 19 – *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction*, la société doit déterminer si l'actif d'un régime capitalisé lui confère un avantage économique par l'entremise de remboursements par le régime ou sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Si tel n'est pas le cas, le passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies doit refléter le plafonnement de l'actif des régimes capitalisés.

#### r) Paiements fondés sur des actions

##### i) Régime d'options d'achat d'actions

Le coût des options accordées par iA Société financière est comptabilisé en utilisant la méthode de la juste valeur, comme une charge de rémunération incluse dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats. Le montant correspondant est comptabilisé dans *Autres éléments de passif* dans l'état de la situation financière. La juste valeur est estimée aux dates d'octroi en tenant compte d'un taux de renonciation ainsi qu'en utilisant la méthode de l'acquisition graduelle. Pour les options d'achat d'actions annulées avant la date d'acquisition, la dépense de rémunération reconnue précédemment est renversée. Lorsque les options d'achat d'actions sont exercées, le passif est payé à iA Société financière. La rémunération à base d'actions est reconnue à la date d'octroi lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui sont admissibles à la retraite à la date d'octroi et sur une période allant de la date d'octroi à la date d'admissibilité à la retraite lorsqu'elle est octroyée à des membres de la haute direction qui deviendront admissibles à la retraite durant la période d'acquisition.

##### ii) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La contribution en espèces de la société est inscrite à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance* au moment où les actions ordinaires de iA Société financière sont achetées.

**iii) Régime d'unités d'actions fictives**

Le régime d'unités d'actions fictives est établi sous forme de trésorerie. Son évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. Lors d'une attribution, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif équivalant à la juste valeur des actions ordinaires de iA Société financière à l'état de la situation financière. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la valeur des actions ordinaires de iA Société financière, et cette variation est comptabilisée dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.

**iv) Régime d'unités d'intéressement à moyen terme et régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement**

Ces régimes sont établis sous forme de trésorerie. Leur évaluation est fondée sur la valeur des actions ordinaires de iA Société financière. À chaque date de présentation de l'information financière, la société inscrit une charge à titre de rémunération dans l'état des résultats ainsi qu'un passif à l'état de la situation financière qui équivaut à la juste valeur moyenne des actions ordinaires de iA Société financière pour la période de référence. Cette charge est amortie de façon linéaire en fonction du nombre estimatif des droits dont l'acquisition est attendue à la fin de la période d'acquisition des droits. La variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans *Autres charges d'exploitation* et *Dépenses d'assurance* à l'état des résultats.

**v) Régime d'unités d'actions restreintes**

Le régime d'unités d'actions restreintes est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions dont le règlement s'effectue sous forme de trésorerie. Son évaluation est basée sur la valeur des actions ordinaires d'une filiale de iA Société financière qui, aux fins du régime, est réputée détenir en propriété exclusive, entre autres, certaines filiales du groupe qui sont sous le contrôle de la société. La juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres. En fonction du nombre estimatif d'unités d'actions restreintes dont les droits seront effectivement acquis, la société comptabilise la charge de rémunération dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats ainsi que le passif correspondant à l'état de la situation financière sur la période d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires d'une filiale de iA Société financière et la variation est inscrite dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.

**vi) Régime d'actions fictives**

Le régime d'actions fictives est comptabilisé à titre de transaction dont le paiement est fondé sur des actions dont le règlement s'effectue sous forme de trésorerie. Son évaluation est basée sur la juste valeur des actions ordinaires de iA Société financière. En fonction du nombre estimatif d'unités d'actions fictives dont les droits seront effectivement acquis, la société comptabilise la charge de rémunération dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats ainsi que le passif correspondant à l'état de la situation financière sur la période d'acquisition des droits. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi qu'à la date de règlement, ce passif est réévalué en fonction de la juste valeur des actions ordinaires de iA société financière et la variation est inscrite dans *Autres charges d'exploitation* à l'état des résultats.



### 3 › Modifications de méthodes comptables

#### Nouvelles méthodes comptables appliquées

Ces normes ou ces amendements s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements et des incidences sur les états financiers de la société
IFRS 17 <i>Contrats d'assurance</i>	<p><i>Description</i> : Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4, intitulée <i>Contrats d'assurance</i>. Des amendements à cette norme ont également été publiés en juin 2020 et décembre 2021 afin d'aider les entités à se préparer pour sa mise en œuvre.</p> <p>La norme IFRS 17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats afin de permettre à l'utilisateur des états financiers d'être en mesure de juger de l'effet des contrats d'assurance sur les états de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie;</li> <li>• établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation;</li> <li>• définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance;</li> <li>• définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins.</li> </ul> <p>Conformément aux principes clés de IFRS 17, la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifie comme des contrats d'assurance ceux en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance significatif à l'égard d'une autre partie (le titulaire de police) en acceptant d'indemniser le titulaire de police pour un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) qui porterait préjudice au titulaire de police;</li> <li>• sépare les dérivés incorporés spécifiés, les composants d'investissement distincts et les biens et services distincts non liés à des contrats d'assurance et les comptabilise conformément à d'autres normes comptables;</li> <li>• présente, évalue et comptabilise les contrats d'assurance et les contrats de réassurance séparément;</li> <li>• comptabilise et évalue les groupes de contrats d'assurance à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui incorpore toutes les informations disponibles à propos des flux de trésorerie d'exécution, en plus de l'ajustement au titre du risque et la marge sur services contractuels (ou MSC);</li> <li>• comptabilise le profit d'un groupe de contrats d'assurance sur la période où la société fournit une couverture d'assurance, et à mesure que la société est libérée du risque. Si on s'attend à ce qu'un groupe de contrats soit déficitaire durant le reste de sa période de couverture, la société comptabilise la perte immédiatement;</li> <li>• présente séparément les produits d'assurance, les dépenses d'assurance et les charges financières d'assurance, excluant les composants d'investissement;</li> <li>• divulgue de l'information permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'effet que les contrats inclus dans le champ d'application de IFRS 17 ont sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie.</li> </ul> <p><i>Incidence</i> : La société a appliqué cette nouvelle norme au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'incidence est décrite à la note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 ».</p>
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	<p><i>Description</i> : Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9, intitulée <i>Instruments financiers</i>, qui remplace les dispositions de la norme IAS 39, intitulée <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. Des amendements à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> ont également été publiés en octobre 2017 et août 2020 ainsi que des améliorations annuelles des IFRS en mai 2020 afin d'apporter des éclaircissements sur des sujets spécifiques.</p> <p>La norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs;</li> <li>• modifie le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur;</li> <li>• propose un nouveau modèle comptable relativement à la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Ainsi, la société est tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers en estimant à la date de clôture l'insuffisance attendue des flux de trésorerie;</li> <li>• modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques.</li> </ul> <p><i>Incidence</i> : La société a appliqué cette nouvelle norme au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et l'incidence est décrite à la note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 ».</p>
IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>. L'amendement, intitulé <i>Informations à fournir sur les méthodes comptables</i>, exige que les entités divulguent les informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence significative sur les états financiers de la société.</p>
IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	<p><i>Description</i> : Le 12 février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 8 <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>. L'amendement, intitulé <i>Définition d'estimations comptables</i>, introduit une définition des estimations comptables et clarifie la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière prospective.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p>



IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i>	<p><i>Description</i> : Le 7 mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i>. L'amendement, intitulé <i>Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique</i>, clarifie la comptabilisation des impôts différés pour des transactions qui donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles identiques lors de la comptabilisation initiale, comme dans le cas de contrats de location et des obligations relatives au démantèlement. Les dispositions de cet amendement s'appliquent de manière rétrospective modifiée.</p> <p><i>Incidence</i> : Aucune incidence sur les états financiers de la société.</p> <p><i>Description</i> : Le 23 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i>. L'amendement, intitulé <i>Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2</i>, instaure une exemption temporaire aux exigences de comptabilisation et d'informations à fournir sur les actifs et les passifs d'impôts différés découlant du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette exemption obligatoire s'applique immédiatement et rétrospectivement. L'amendement introduit également des obligations d'informations à fournir ciblées pour les périodes au cours desquelles la législation du Pilier 2 est adoptée ou quasi adoptée. Ces obligations d'informations à fournir s'appliquent prospectivement aux états financiers annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.</p> <p><i>Incidence</i> : La société ne comptabilise ni ne divulgue d'informations sur les actifs et les passifs d'impôts différés découlant du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE, ainsi qu'exigé par l'exemption prévue par cet amendement. La société surveille activement les développements législatifs du gouvernement canadien quant à la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE afin d'évaluer l'impact de cet amendement sur ses états financiers.</p>
--------------------------------------	--

### Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes ou les amendements sont présentés en fonction de leur date de publication sauf si une approche plus pertinente permet une meilleure information.

Normes ou amendements	Description des normes ou des amendements
IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>	<p><i>Description</i> : Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i>. Cet amendement, intitulé <i>Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</i>, touche seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les dispositions de cet amendement devaient initialement être appliquées de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, mais le 15 juillet 2020, l'IASB a décidé de reporter la date d'application aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié un nouvel amendement, <i>Classement d'un emprunt assorti de clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant</i>, qui précise les conditions influençant le classement d'un passif lorsqu'une entité doit se conformer à des clauses restrictives dans les douze mois suivant sa date de clôture et clarifie les obligations d'information à fournir par voie de notes. Le récent amendement reporte à nouveau la date d'application des précédents amendements aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec une application rétrospective. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé ces amendements et ne prévoit pas d'incidence sur ses états financiers.</p>
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	<p><i>Description</i> : Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 <i>Contrats de location</i>. L'amendement, intitulé <i>Obligation locative dans une cession-bail</i>, ajoute des exigences relatives à l'évaluation ultérieure d'une obligation locative par un vendeur-preneur dans le cadre d'une transaction de cession-bail comptabilisée à titre de vente afin d'empêcher la comptabilisation d'un gain ou d'une perte relativement au droit d'utilisation conservé. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence sur ses états financiers.</p>
IAS 7 <i>Tableau des flux de trésorerie</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<p><i>Description</i> : Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement aux normes IAS 7 <i>Tableau des flux de trésorerie</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. L'amendement, intitulé <i>Accords de financement de fournisseurs</i>, exige que les entités divulguent des informations sur les accords de financement des fournisseurs et leurs effets sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité afin d'accroître la transparence sur ce type d'accords. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société a analysé cet amendement et ne prévoit pas d'incidence sur ses états financiers.</p>
IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	<p><i>Description</i> : Le 15 août 2023, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 21 <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>. L'amendement, intitulé <i>Absence de convertibilité</i>, précise quand une devise est convertible et quand elle ne l'est pas, la façon de déterminer le taux de change lorsque la devise n'est pas convertible, ainsi que les informations additionnelles devant être fournies lorsqu'une devise n'est pas convertible. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'adoption anticipée est permise.</p> <p><i>Statut</i> : La société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.</p>

#### 4 › Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9

L'application initiale et simultanée de IFRS 17 *Contrats d'assurance* et de IFRS 9 *Instruments financiers* au 1<sup>er</sup> janvier 2023 a eu un effet limité sur les capitaux propres de la société à la date de transition, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit une augmentation de 11 \$ des capitaux propres aux actionnaires.

##### Rapprochement de l'état de la situation financière consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le tableau suivant présente l'effet des normes IFRS 17 et IFRS 9 sur l'état de la situation financière consolidé à la date de transition. Se référer aux sous-sections intitulées « Effet de l'adoption de IFRS 17 » et « Effet de l'adoption de IFRS 9 » ci-dessous pour avoir plus d'informations.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2021	Ajustements IFRS 17	Ajustements IFRS 9	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Placements	44 716 \$	(182)\$	297 \$	44 831 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance	1 984	(171)	(3)	1 810
Actif net des fonds distincts	39 577	—	—	39 577
Autres	5 007	(604)	1	4 404
<b>Actif total</b>	<b>91 284 \$</b>	<b>(957)\$</b>	<b>295 \$</b>	<b>90 622 \$</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement et dépôts	37 117 \$	3 793 \$	— \$	40 910 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement des fonds distincts	39 577	—	—	39 577
Autres	8 659	(4 477)	59	4 241
<b>Passif total</b>	<b>85 353 \$</b>	<b>(684)\$</b>	<b>59 \$</b>	<b>84 728 \$</b>
Comptes des contrats avec participation	48 \$	(48)\$	— \$	— \$
Capitaux propres aux actionnaires	5 883	(225)	236	5 894
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>5 931 \$</b>	<b>(273)\$</b>	<b>236 \$</b>	<b>5 894 \$</b>

En conséquence de l'application de IFRS 17 et de IFRS 9, décrite dans les sections suivantes, le résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a diminué, passant de 869 \$ à 471 \$, et le résultat par action ordinaire (de base) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 a diminué, passant de 7,80 dollars à 4,23 dollars. Ces résultats sont liés au contexte de la transition du portefeuille de placements de la société d'une stratégie d'appariement de l'actif et du passif adaptée aux précédentes normes à une stratégie d'appariement de l'actif et du passif adaptée aux nouvelles normes. Cette transition qui s'est produite en 2022 n'était pas entièrement terminée au 31 décembre 2022, ce qui a contribué à une volatilité accrue du résultat net en 2022 puisque l'évaluation se fait dorénavant en vertu des nouvelles normes. Par conséquent, la différence dans le résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire s'explique principalement par les différents effets des variations macroéconomiques en vertu des nouvelles normes applicables (IFRS 17 et IFRS 9) et des anciennes normes en vigueur avant la transition (IFRS 4 et IAS 39).

##### Effet de l'adoption de IFRS 17

Les effets de l'adoption de IFRS 17 ont été comptabilisés par le biais d'ajustements aux *Résultats non distribués* et aux *Comptes des contrats avec participation* et sont divulgués dans les états des variations des capitaux propres consolidés. Les *Résultats non distribués* au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont été diminués d'un montant de 225 \$ lié aux nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance, soit 307 \$ avant l'ajustement de 82 \$ sur l'actif d'impôts différés net. De plus, la norme IFRS 17 a amené certains reclassements entre les actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance, les passifs relatifs aux contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement, les autres éléments d'actif, les autres éléments de passif et les comptes de contrats avec participation qui n'ont pas d'impact sur les capitaux propres aux actionnaires. Le montant de 48 \$ des comptes des contrats avec participation est dorénavant inclus dans le passif relatif aux contrats d'assurance. Au moment de la transition, afin de regrouper les éléments de nature similaire ensemble, la société a choisi de reclasser dans *Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts* un montant de 2 087 \$ relatif à des sommes que la société doit à ses clients qui étaient dans *Autres éléments de passif* avant l'application des nouvelles normes. Tous ces reclassements se trouvent dans la colonne *Ajustements IFRS 17* dans le tableau ci-dessus.

Considérant que l'adoption de IFRS 17 a amené des changements significatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance, certains chiffres comparatifs ont été retraités et la société a préparé son état de la situation financière d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Comme indiqué dans les dispositions transitoires de IFRS 17, la société n'a pas présenté les effets de l'application initiale de IFRS 17 à chaque poste des états financiers affecté.

La nature et les principaux effets des changements de méthodes comptables sont résumés ci-dessous. Des informations plus détaillées sur les choix de méthodes comptables sont décrites à la note 2 « Informations importantes sur les méthodes comptables ».

##### Transition

Les modifications de méthodes comptables résultant de l'adoption de IFRS 17 ont été appliquées de manière rétrospective dans la mesure où cela s'avérait praticable. À la date de transition, le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la société :

- a identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de contrats de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée sauf si cela était impraticable;
- a décomptabilisé tout solde existant qui n'existerait pas si IFRS 17 avait toujours été appliquée. Les *Primes à recevoir*, les *Comptes à recevoir des réassureurs* et un montant de 216 \$ de *Commissions différées* qui étaient inclus dans *Autres éléments d'actif*, ainsi que les *Primes non acquises*, les *Sommes dues aux réassureurs*, les *Autres passifs relatifs aux contrats d'assurance* et la *Juste valeur des portefeuilles acquis de contrats d'assurance* qui étaient présentés dans *Autres éléments de passif* ne sont plus présentés séparément. Ces éléments sont dorénavant inclus, pour chaque portefeuille, dans *Actif relatif aux contrats d'assurance*, *Passif relatif aux contrats d'assurance*, *Actif relatif aux contrats de réassurance* ou *Passif relatif aux contrats de réassurance*;
- a comptabilisé toute différence nette en découlant directement dans les capitaux propres.

La société a appliqué deux approches différentes pour évaluer les contrats à la date de transition : l'approche rétrospective complète et l'approche fondée sur la juste valeur.

#### a) Approche rétrospective complète

Lors de la transition à IFRS 17, la société a appliqué l'approche rétrospective complète, sauf lorsqu'impraticable. L'approche rétrospective complète a été appliquée à tous les groupes de contrats d'assurance et de contrats de réassurance évalués selon la méthode de la répartition des primes et aux contrats d'assurance avec participation directe émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour une majorité des groupes de contrats, l'approche rétrospective complète a été impraticable, puisque de l'information raisonnable et justifiable nécessaire pour l'application de cette approche n'était pas disponible sans coût ou effort induit. En effet, les données historiques qui auraient été utilisées dans le calcul du passif relatif aux contrats d'assurance à la date de comptabilisation initiale n'ont pas été collectées conformément aux exigences de la nouvelle norme, qui sont plus granulaires qu'auparavant, et en raison de limitations technologiques et des systèmes. De plus, l'approche rétrospective complète nécessite l'utilisation d'estimations comptables significatives et d'hypothèses de la direction cohérentes avec l'information qui aurait été disponible à la date de comptabilisation initiale, ce qui n'aurait pas pu être possible a posteriori.

#### b) Approche fondée sur la juste valeur

Conséquemment, la société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur à la plupart des groupes de contrats, soit à presque tous les contrats d'assurance et à tous les contrats de réassurance émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, y compris aux groupes de contrats d'assurance avec participation directe pour lesquels le choix relatif à l'atténuation des risques a été appliqué. Lors de la détermination de la juste valeur, la société a appliqué les exigences de IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, sauf celle relative à la valeur minimale des dépôts à vue. La direction exerce son jugement et utilise des estimations pour déterminer la juste valeur. La marge sur services contractuels (ou le composant de perte) du passif au titre de la couverture restante à la date de transition correspond à la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution du groupe évalués à cette date.

La société utilise l'approche fondée sur la valeur d'expertise pour calculer la juste valeur des contrats d'assurance et des contrats de réassurance à la date de transition. Cette technique d'évaluation, une méthode répandue appliquée à travers l'industrie canadienne de l'assurance, établit le prix qu'un acheteur potentiel serait prêt à payer pour acheter un bloc d'affaires dans le cadre d'un transfert ou dans un regroupement d'entreprises. La juste valeur obtenue en vertu de cette approche représente le montant d'actif qui serait nécessaire pour prendre en charge les obligations liées aux contrats, et prend donc en compte les flux de trésorerie d'exécution plus la compensation requise de l'acheteur potentiel pour prendre en charge ces passifs.

Le calcul de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses qui représentent ce qu'un participant de marché utiliserait pour évaluer les contrats d'assurance. Ces hypothèses s'ajoutent à celles utilisées pour l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution. Principalement, les flux de trésorerie d'exécution ont été ajustés pour inclure un niveau raisonnable de charges opérationnelles non reliées aux services d'assurance qu'un participant de marché s'attendrait à encourir, ainsi qu'une compensation attendue, basée sur les exigences en matière de capital, pour la prise de risques inhérents aux contrats d'assurance. Aussi, les taux d'intérêt du marché initiaux ont été utilisés, mais ajustés en fonction de leur évolution à travers le temps pour réinvestissements futurs afin de tenir compte du risque de réinvestissement qu'un participant de marché aurait à prendre en charge.

Aux fins de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la société a utilisé l'information raisonnable et justifiable disponible à la date de transition pour déterminer tout flux de trésorerie discrétionnaire pour les contrats d'assurance sans participation directe.

Le taux d'actualisation des groupes de contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur a été déterminé à la date de transition et correspond aussi au taux d'intérêt à la comptabilisation initiale pour ces groupes de contrats d'assurance.

À la date de transition, pour les groupes de contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur, la société a regroupé dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle puisque l'information fiable pour regrouper les contrats émis à l'intérieur d'un an d'intervalle n'était pas disponible.

### Effet de l'adoption de IFRS 9

Avant l'adoption de IFRS 9, la société appliquait IAS 39 *Instruments financiers*. Les exigences de IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées de manière rétrospective en ajustant les montants de l'état de la situation financière. La société a fait le choix d'appliquer la superposition de classement pour retraiter ses informations comparatives, comme permis par un amendement à IFRS 17. Les effets de l'adoption de IFRS 9 ont été comptabilisés au moyen d'ajustements aux *Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global*, soit une augmentation de 236 \$ des capitaux propres aux actionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et une augmentation subséquente de 7 \$ des capitaux propres aux actionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La nature et les principaux effets des changements de méthodes comptables sont résumés ci-dessous. Des informations plus détaillées sur les choix de méthodes comptables sont décrites à la note 2 « Informations importantes sur les méthodes comptables ».

#### Superposition de classement

La superposition de classement a été appliquée à tous les actifs financiers, y compris aux actifs décomptabilisés de la période comparative. La société a appliqué les dispositions en matière de dépréciation de IFRS 9 pour la période comparative. Le changement de classement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été appliqué avec le classement projeté au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Aucun autre changement de classement des actifs financiers n'a été effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### Classement et évaluation des instruments financiers

Les actifs financiers peuvent être classés dans trois catégories : coût amorti, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et juste valeur par le biais du résultat net. Une entité peut faire un choix irrévocable lors de la comptabilisation initiale de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce classement est généralement basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré ainsi qu'en fonction des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. IFRS 9 élimine les catégories précédentes de détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente.

La société a établi que les placements à court terme, les obligations et les prêts hypothécaires sont gérés et leur rendement est évalué sur la base de la juste valeur. Par conséquent, ils doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour l'encaisse, les prêts automobiles et les autres prêts, l'objectif est de percevoir seulement les flux de trésorerie contractuels. Ainsi, ces actifs doivent être classés au coût amorti.

**Comptabilité de couverture**

À la date de la transition au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la société a mis fin aux relations de comptabilité de couverture de juste valeur suivantes : couverture du risque de taux d'intérêt pour les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et couverture du risque de change pour les actifs classés comme étant disponibles à la vente. La société a aussi mis fin à la relation de couverture de flux de trésorerie suivante : couverture du risque de taux de change relativement à des actifs financiers en devises étrangères. La relation de comptabilité de couverture à laquelle la société a mis fin a été comptabilisée de la même façon que le reclassement de l'actif financier comptabilisé antérieurement comme étant disponible à la vente.

À la date de la première application, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la société a mis fin à sa relation de comptabilité de couverture de juste valeur pour le risque de taux d'intérêt sur des passifs financiers classés comme passifs financiers au coût amorti. Le solde a été reclassé à l'encontre du solde des passifs financiers.

**Effet de l'application initiale****Classement des instruments financiers**

Le tableau suivant présente les classements et les valeurs comptables des actifs financiers établies antérieurement conformément à la norme IAS 39 ainsi que les nouveaux classements et les nouvelles valeurs comptables établies conformément à IFRS 9, le cas échéant :

(en millions de dollars)	1 <sup>er</sup> janvier 2022			
	Valeur comptable sous		Classement sous	
	IAS 39	IFRS 9	IAS 39	IFRS 9
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie	1 268 \$	1 268 \$	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à court terme	199	199	Détenus à des fins de transaction	À la juste valeur par le biais du résultat net
Obligations	24 929	24 929	Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Obligations	4 156	4 156	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net
Obligations	255	255	Détenues jusqu'à l'échéance	À la juste valeur par le biais du résultat net
Obligations	2 886	3 148	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net
Actions	3 357	3 357	Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Actions	412	385	Disponibles à la vente	À la juste valeur par le biais du résultat net
Prêts hypothécaires	89	89	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Prêts hypothécaires	1 805	1 877	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net
Prêts automobiles et autres prêts <sup>1</sup>	1 056	1 904	Prêts et créances	Coût amorti
Instruments financiers dérivés	917	917	Détenus à des fins de transaction	À la juste valeur par le biais du résultat net
Autres placements – Billets à recevoir	18	18	Prêts et créances	Coût amorti
Autres éléments d'actif – Titres acquis en vertu de conventions de revente	—	—	Prêts et créances	À la juste valeur par le biais du résultat net
<b>Total</b>	<b>41 347 \$</b>	<b>42 502 \$</b>		

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, du montant de 1 040 \$ initialement présenté dans *Avances sur contrats* selon IAS 39 au 31 décembre 2021, un montant de 858 \$ a été reclassé dans *Prêts automobiles et autres prêts* et un montant de 182 \$ a été reclassé dans *Passif (actif) relatif aux contrats d'assurance*.

Les autres placements présentés dans l'état de la situation financière comprennent également les entreprises associées et les partenariats en coentreprise.

(en millions de dollars)	1 <sup>er</sup> janvier 2023			
	Valeur comptable sous		Classement sous	
	IAS 39	IFRS 9	IAS 39	IFRS 9
<b>Passifs financiers</b>				
Autres éléments de passif – Passifs de titrisation	453 \$	443 \$	Au coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Autres éléments de passif – Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	—	Au coût amorti	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Autres éléments de passif – Titres vendus à découvert	265	265	Détenus à des fins de transaction	À la juste valeur par le biais du résultat net
<b>Total</b>	<b>718 \$</b>	<b>708 \$</b>		

Les actifs financiers inclus dans *Autres éléments d'actif* et les passifs financiers inclus dans *Autres éléments de passif* qui ne sont pas mentionnés dans les tableaux ci-dessus étaient classés, respectivement, sous IAS 39 comme prêts et créances et au coût amorti et sont classés au coût amorti en vertu de IFRS 9. Il n'y a pas de changement de classement pour les débetures, le passif relatif aux contrats d'investissement, les dépôts ainsi que le passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts.

### Dépréciation des instruments financiers

IFRS 9 remplace le modèle des pertes encourues de IAS 39 par un modèle prospectif de pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti et aux instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Pour les instruments financiers dépréciés classés comme étant disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances en vertu de IAS 39 et maintenant classés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9, leur dépréciation se reflète par leur variation de la juste valeur et, par conséquent, ils ne sont plus dépréciés par le biais d'une provision pour perte.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes de crédit établie conformément à IAS 39 et de celle établie conformément à IFRS 9 :

(en millions de dollars)	1 <sup>er</sup> janvier 2022		
	Provision pour pertes de crédit en vertu de IAS 39	Ajustement de dépréciation	Provision pour pertes de crédit en vertu de IFRS 9
<b>Actifs financiers</b>			
Prêts automobiles et autres prêts	(28)\$	(10)\$	(38)\$
<b>Total</b>	<b>(28)\$</b>	<b>(10)\$</b>	<b>(38)\$</b>

### Rapprochement de la valeur comptable en vertu de IFRS 9

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable de IAS 39 à IFRS 9 par types d'actifs financiers et par classements :

(en millions de dollars)		Obligations – Disponibles à la vente	Obligations – Détenues jusqu'à l'échéance	Obligations – Prêts et créances	Actions – Disponibles à la vente	Prêts hypothécaires – Prêts et créances
<b>Sous IAS 39</b>	Solde au 31 décembre 2021	4 156 \$	255 \$	2 886 \$	412 \$	1 805 \$
Ajustements IFRS 9	Évaluation	—	—	262	(27) <sup>1</sup>	72
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9</b>	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	4 156	255	3 148	385	1 877
	Variation de la valeur comptable	(461)	(153)	(330)	(25)	(363)
<b>À la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9</b>	<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>3 695 \$</b>	<b>102 \$</b>	<b>2 818 \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>1 514 \$</b>

<sup>1</sup> Le montant de 27 \$ est en lien avec les dérivés incorporés qui ne sont plus séparés du contrat hôte depuis la transition à IFRS 9. Il s'agit d'un reclassement entre actifs financiers et passifs financiers n'ayant aucun effet sur les résultats non distribués à la transition.

Les instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon IAS 39 sont maintenant classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Il n'y a aucun changement à la valeur comptable pour ces instruments.

Les instruments financiers classés comme prêts et créances selon IAS 39 et subséquemment classés au coût amorti selon IFRS 9 n'ont eu aucun changement de valeur comptable autre que la dépréciation calculée.

Les passifs financiers classés au coût amorti en vertu de IAS 39 et maintenant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de IFRS 9 ont une diminution de 10 \$ de leur valeur comptable. Le changement provient de la différence entre la valeur du coût amorti et la juste valeur des instruments au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Effet sur les Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global**

Tous les ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation sont présentés dans *Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global* d'ouverture en raison de leur application rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le tableau suivant présente le rapprochement des *Résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global* d'ouverture :

(en millions de dollars)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 décembre 2021	3 628 \$	75 \$	3 703 \$
<b>Effet de l'adoption de IFRS 17 excluant les comptes des contrats avec participation</b>	(225)	—	(225)
<b>Effet de l'adoption de IFRS 9</b>			
Ajustements relatifs au classement et à l'évaluation	410	(76)	334
Ajustements relatifs à la dépréciation	(10)	—	(10)
Autres	—	(3)	(3)
Ajustements d'impôts	(104)	19	(85)
	296	(60)	236
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>3 699</b>	<b>15</b>	<b>3 714</b>
Solde au 31 décembre 2022	<b>3 864</b>	<b>56</b>	<b>3 920</b>
<b>Effet de l'adoption de IFRS 9</b>			
Ajustements relatifs au classement et à l'évaluation	<b>10</b>	—	<b>10</b>
Ajustements d'impôts	<b>(3)</b>	—	<b>(3)</b>
	<b>7</b>	—	<b>7</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>3 871 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>3 927 \$</b>



## 5 › Placements et produits de placement nets

## a) Valeur comptable et juste valeur

		2023			
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total	Juste valeur
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>	154 \$	862 \$	— \$	1 016 \$	1 016 \$
<b>Obligations</b>					
Gouvernements	8 720	—	—	8 720	
Municipalités	885	—	—	885	
Sociétés et autres	19 735	—	—	19 735	
	29 340	—	—	29 340	29 340
<b>Actions</b>					
Ordinaires	2 323	—	—	2 323	
Privilégiées	339	—	—	339	
Indices boursiers	297	—	—	297	
Unités de fonds de placement	933	—	—	933	
	3 892	—	—	3 892	3 892
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires					
Prêts hypothécaires assurés					
Multirésidentiels	970	—	—	970	
Non résidentiels	2	—	—	2	
	972	—	—	972	
Prêts hypothécaires conventionnels					
Multirésidentiels	210	—	—	210	
Non résidentiels	244	—	—	244	
	454	—	—	454	
	1 426	—	—	1 426	
Prêts automobiles	—	1 395	—	1 395	
Autres prêts	—	839	—	839	
	1 426	2 234	—	3 660	3 653
<b>Instruments financiers dérivés</b>	1 774	—	—	1 774	1 774
<b>Autres placements</b>	—	39	124	163	163
<b>Immeubles de placement</b>	—	—	1 611	1 611	1 644
<b>Total des placements</b>	<b>36 586 \$</b>	<b>3 135 \$</b>	<b>1 735 \$</b>	<b>41 456 \$</b>	<b>41 482 \$</b>

2022

(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total	Juste valeur
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>	229 \$	992 \$	— \$	1 221 \$	1 221 \$
<b>Obligations</b>					
Gouvernements	7 578	—	—	7 578	
Municipalités	627	—	—	627	
Sociétés et autres	17 153	—	—	17 153	
	25 358	—	—	25 358	25 358
<b>Actions</b>					
Ordinaires	2 461	—	—	2 461	
Privilégiées	365	—	—	365	
Indices boursiers	289	—	—	289	
Unités de fonds de placement	793	—	—	793	
	3 908	—	—	3 908	3 908
<b>Prêts</b>					
Prêts hypothécaires					
Prêts hypothécaires assurés					
Multirésidentiels	1 107	—	—	1 107	
Non résidentiels	3	—	—	3	
	1 110	—	—	1 110	
Prêts hypothécaires conventionnels					
Multirésidentiels	220	—	—	220	
Non résidentiels	262	—	—	262	
	482	—	—	482	
	1 592	—	—	1 592	
Prêts automobiles	—	1 184	—	1 184	
Autres prêts	—	928	—	928	
	1 592	2 112	—	3 704	3 730
<b>Instruments financiers dérivés</b>	988	—	—	988	988
<b>Autres placements</b>	—	20	489	509	509
<b>Immeubles de placement</b>	—	—	1 804	1 804	1 837
<b>Total des placements</b>	32 075 \$	3 124 \$	2 293 \$	37 492 \$	37 551 \$

Les autres placements sont constitués de billets à recevoir ainsi que de placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise. Les billets à recevoir sont classés au coût amorti. Les placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, sont présentés dans la colonne *Autres*.

La juste valeur des immeubles de placement est de 1 644 \$ (1 837 \$ en 2022) et est constituée des immeubles de placement de 1 611 \$ (1 804 \$ en 2022) et de la linéarisation des loyers de 33 \$ (33 \$ en 2022). La linéarisation des loyers représente le revenu locatif total prévu par le bail, réparti uniformément sur la durée de ce dernier, en utilisant un taux moyen qui tient compte des loyers à titre gratuit et des autres avantages octroyés aux locataires. Les montants relatifs à la linéarisation des loyers sont présentés à la note 9 « Autres éléments d'actif ». Les revenus locatifs nets des immeubles de placement sont présentés dans le tableau des « Produits de placement nets » à la section c) de la présente note.

Les *Produits de placement nets* comprennent les dépenses d'immeubles de placement et les dépenses relatives aux placements, telles que les charges d'intérêts sur le passif de titrisation et les intérêts relatifs aux opérations de revente et de rachat. D'autres frais de placement sont présentés dans *Autres charges d'exploitation* à la note 21 « Dépenses d'assurance et autres charges d'exploitation ».

Le tableau ci-dessus comprend les postes sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe liés aux fonds généraux. La composition et la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe sont les suivantes :

(en million de dollars)	2023	2022
Trésorerie et placements à court terme	3 \$	3 \$
Obligations	456	443
Actions	116	73
Prêts	59	30
Instruments financiers dérivés	4	1
Immeubles de placement	20	18
	<b>658 \$</b>	<b>568 \$</b>

#### b) Placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise

La société détient des participations qui varient entre 25 % et 29 % au 31 décembre 2023 (25 % et 50 % au 31 décembre 2022). La valeur comptable de ces placements au 31 décembre 2023 est de 124 \$ (489 \$ au 31 décembre 2022). La quote-part du résultat net et du résultat global pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 correspond à une perte de 37 \$ (profit de 96 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

## c) Produits de placement nets

	2023			
(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>				
Intérêts	2 \$	109 \$	— \$	111 \$
Variation de la juste valeur	9	—	—	9
<b>Obligations</b>				
Intérêts	1 171	—	—	1 171
Variation de la juste valeur	1 312	—	—	1 312
<b>Actions</b>				
Dividendes	257	—	—	257
Variation de la juste valeur	132	—	—	132
<b>Prêts hypothécaires</b>				
Intérêts	52	—	—	52
Variation de la juste valeur	23	—	—	23
<b>Prêts automobiles et autres prêts</b>				
Intérêts	—	206	—	206
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(68)	—	(68)
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
Intérêts	106	—	—	106
Variation de la juste valeur	723	—	—	723
<b>Autres placements</b>				
	(39)	14	20	(5)
<b>Immeubles de placement</b>				
Revenus locatifs	—	—	189	189
Variation de la juste valeur	—	—	(178)	(178)
Dépenses d'immeubles de placement	—	—	(102)	(102)
<b>Dépenses relatives aux placements</b>				
	(25)	—	(3)	(28)
<b>Total des produits de placement nets</b>				
	3 723 \$	261 \$	(74)\$	3 910 \$
Intérêts	1 225 \$	315 \$	— \$	1 540 \$
Dividendes	257	—	—	257
Instruments financiers dérivés	106	—	—	106
Revenus locatifs nets	—	—	87	87
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(68)	—	(68)
Autres produits et dépenses	(32)	14	17	(1)
<b>Intérêts et autres produits tirés des placements</b>				
	1 556	261	104	1 921
Trésorerie et placements à court terme	9	—	—	9
Obligations	1 312	—	—	1 312
Actions	132	—	—	132
Prêts	23	—	—	23
Instruments financiers dérivés	723	—	—	723
Immeubles de placement	—	—	(178)	(178)
Autres	(32)	—	—	(32)
<b>Variation de la juste valeur des placements</b>				
	2 167	—	(178)	1 989
<b>Total des produits de placement nets</b>				
	3 723 \$	261 \$	(74)\$	3 910 \$

2022

(en millions de dollars)	À la juste valeur par le biais du résultat net	Au coût amorti	Autres	Total
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>				
Intérêts	— \$	51 \$	— \$	51 \$
Variation de la juste valeur	6	—	—	6
<b>Obligations</b>				
Intérêts	966	—	—	966
Variation de la juste valeur	(7 489)	—	—	(7 489)
<b>Actions</b>				
Dividendes	341	—	—	341
Variation de la juste valeur	(425)	—	—	(425)
<b>Prêts hypothécaires</b>				
Intérêts	61	—	—	61
Variation de la juste valeur	(118)	—	—	(118)
<b>Prêts automobiles et autres prêts</b>				
Intérêts	—	174	—	174
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(62)	—	(62)
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
Intérêts	18	—	—	18
Variation de la juste valeur	(1 768)	—	—	(1 768)
<b>Autres placements</b>				
	(62)	7	217	162
<b>Immeubles de placement</b>				
Revenus locatifs	—	—	185	185
Variation de la juste valeur	—	—	(139)	(139)
Dépenses d'immeubles de placement	—	—	(101)	(101)
<b>Dépenses relatives aux placements</b>				
	(5)	(33)	(2)	(40)
<b>Total des produits de placement nets</b>				
	(8 475)\$	137 \$	160 \$	(8 178)\$
Intérêts	1 027 \$	225 \$	— \$	1 252 \$
Dividendes	341	—	—	341
Instruments financiers dérivés	18	—	—	18
Revenus locatifs nets	—	—	84	84
Dotation à la provision pour pertes de crédit	—	(62)	—	(62)
Autres produits et dépenses	(1)	(26)	215	188
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 385	137	299	1 821
Trésorerie et placements à court terme	6	—	—	6
Obligations	(7 489)	—	—	(7 489)
Actions	(425)	—	—	(425)
Prêts	(118)	—	—	(118)
Instruments financiers dérivés	(1 768)	—	—	(1 768)
Immeubles de placement	—	—	(139)	(139)
Autres	(66)	—	—	(66)
Variation de la juste valeur des placements	(9 860)	—	(139)	(9 999)
<b>Total des produits de placement nets</b>				
	(8 475)\$	137 \$	160 \$	(8 178)\$

## 6 › Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

### a) Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs

La juste valeur est la contrepartie qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La direction exerce son jugement dans la détermination des données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et des passifs financiers, particulièrement pour les instruments financiers classés au niveau 3. La juste valeur des différentes catégories d'instruments financiers et des immeubles de placement est déterminée comme décrit ci-dessous.

#### Actifs financiers

*Placements à court terme* – La valeur nominale de ces placements représente la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

*Obligations* – Les obligations sont évaluées selon les cours du marché observés sur des marchés actifs pour des actifs identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité ainsi que d'autres données de référence publiées sur les marchés. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, la direction utilise alors ses meilleures estimations.

*Actions* – Les actions sont évaluées en fonction des cours du marché observés sur des marchés actifs. Si les cours sur les marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, lesquels prévoient des analyses de la juste valeur de l'actif net et d'autres techniques de comparaison avec des données de référence telles que des indices de marché. Les unités de fonds de placement sont évaluées selon la valeur de l'actif net publiée par le questionnaire de chaque fonds.

*Prêts* – La juste valeur des prêts hypothécaires et des prêts automobiles est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour des prêts comparables et qui sont ajustés en fonction du risque de crédit et de la durée. Les autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils sont garantis et peuvent être remboursés à tout moment. La juste valeur des autres prêts correspond approximativement à leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

*Instruments financiers dérivés* – La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du type d'instrument financier dérivé. En ce qui a trait aux contrats à terme standardisés et aux options qui sont négociés à la bourse, leur juste valeur est déterminée en fonction de leur cours sur des marchés actifs. Les instruments financiers dérivés qui sont transigés de gré à gré sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation tels que l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation d'usage sur le marché. Ces évaluations reposent sur des données observables sur le marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, les indices financiers, les différentiels de taux, le risque de crédit ainsi que la volatilité.

Parmi les instruments financiers dérivés, certains autres contrats dérivés font l'objet d'une restriction quant à la possibilité de les négocier. Dans une telle situation, une prime d'illiquidité basée sur des données non observables sur le marché est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés. Même si ces données ne sont pas observables, elles reposent sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances. Une fois la période de restriction terminée, les instruments sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation standards basés sur des données observables sur le marché, comme décrit précédemment. L'utilisation, par la société, de données non observables est limitée à la période de restriction, et l'incidence sur la juste valeur des instruments financiers dérivés ne représente pas un montant important.

*Autres placements* – La juste valeur des autres placements est approximativement la même que leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

*Autres éléments d'actif* – La juste valeur des titres acquis en vertu de conventions de revente est évaluée comme étant la valeur de la contrepartie payée additionnée des intérêts courus. La juste valeur des autres éléments d'actif est approximativement la même que la valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

#### Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée selon les différentes méthodes reconnues et conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Parmi ces méthodes, la technique du revenu demeure la plus utilisée puisqu'elle se base sur le comportement d'un investisseur en fonction des expectatives de revenus générés par un immeuble de placement. Pour ce faire, l'actualisation des flux monétaires générés par l'immeuble de placement est préconisée puisqu'elle mesure la relation entre la valeur marchande et les revenus raisonnablement escomptés au cours d'un horizon d'investissement. Les flux monétaires attendus incluent les revenus contractuels et projetés ainsi que les charges opérationnelles propres à l'immeuble de placement. Ces flux tiennent aussi compte des taux d'intérêt, des taux de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché, des produits locatifs attendus tirés des contrats de location en vigueur et des estimations relatives aux entrées de trésorerie futures, y compris les produits projetés tirés des contrats de location futurs et les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures formulées en fonction des conjonctures actuelles de marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité actuelle de l'immeuble ainsi qu'en fonction des données du marché et des projections à la date de l'évaluation. Les justes valeurs sont comparées avec les informations du marché, y compris avec les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. L'utilisation optimale fait partie des méthodes d'évaluation possibles. L'usage le meilleur et le plus profitable d'un site fait partie intégrante du processus d'établissement de la juste valeur d'un immeuble de placement. Cet usage est celui qui, au moment de l'évaluation, confère à l'immeuble la juste valeur la plus élevée. Par conséquent, cet usage est déterminé en tenant compte de l'utilisation physique possible, légalement admissible, financièrement possible et réalisable à court terme en tenant compte de la demande et doit être lié aux probabilités de réalisation plutôt qu'aux simples possibilités de réalisation. Les évaluations sont effectuées à l'externe par des évaluateurs agréés indépendants sur une base annuelle ou par le personnel qualifié de la société trimestriellement. Au cours de l'année, 96 % du portefeuille des immeubles de placement a été évalué par des évaluateurs indépendants (100 % en 2022).

#### Passifs financiers

*Instruments financiers dérivés* – La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés au passif est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés » et correspond à la valeur comptable indiquée dans la colonne de la juste valeur négative. La juste valeur est déterminée selon la méthode et les hypothèses présentées précédemment à la section « Actifs financiers ».

*Autres éléments de passif* – La juste valeur des autres éléments de passif, à l'exception des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des titres vendus en vertu de conventions de rachat, des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire, est approximativement la même que la valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces éléments.



Les engagements afférents à des titres vendus à découvert, classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués selon les cours de marché observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires. Si les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux, les risques de crédit, les écarts des émetteurs, l'évaluation de la volatilité et de la liquidité et les autres données de référence publiées sur les marchés.

La juste valeur des titres vendus en vertu de conventions de rachat est évaluée comme étant la valeur de la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus.

La juste valeur des passifs de titrisation et de la dette hypothécaire est estimée à l'aide de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt qui prévalent actuellement sur le marché pour de nouvelles dettes dont les modalités sont sensiblement les mêmes. La juste valeur des passifs de titrisation est présentée à la note 7 « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance » à la section b) iii) « Autre information sur le risque de crédit ».

Au 31 décembre 2023, la juste valeur de la dette hypothécaire est de 3 \$ (3 \$ au 31 décembre 2022). Elle est garantie par un immeuble de placement qui a une valeur comptable de 52 \$ (42 \$ au 31 décembre 2022), porte un intérêt de 2,370 % et vient à échéance le 27 septembre 2028. La dépense d'intérêts hypothécaires est inférieure à 1 \$ (inférieure à 1 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). La valeur comptable de la dette hypothécaire est présentée à la note 16 « Autres éléments de passif ».

*Débitures* – La juste valeur des débitures classées comme des passifs financiers au coût amorti est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant sensiblement les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments. La juste valeur des débitures est présentée à la note 17 « Débitures ».

*Passif relatif aux contrats d'investissement, Dépôts et Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts* – La juste valeur de ces contrats d'investissement est déterminée à l'aide des paramètres de l'entente conclue entre la société et le titulaire de police pour ce type de contrat. Le passif relatif aux contrats d'investissement représente le solde dû au titulaire de police. La société assume que la juste valeur des dépôts à vue dont l'échéance n'est pas déterminée correspond à la valeur comptable de ces derniers. La juste valeur estimée des dépôts à terme à taux fixe est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts présentant des conditions et des risques similaires.

## b) Hiérarchie de la juste valeur

L'information à fournir concernant les instruments financiers et les immeubles de placement doit être présentée selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations des justes valeurs des actifs et des passifs financiers. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours du marché non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux paramètres non observables sur le marché. Les trois niveaux de la hiérarchie des évaluations sont décrits comme suit :

- Niveau 1 – Évaluation de la juste valeur fondée sur les cours non ajustés observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actions cotées en bourse, entre autres, sont classées au niveau 1.
- Niveau 2 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement. La majorité des obligations, des placements à court terme ainsi que de certains instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2.
- Niveau 3 – Évaluation de la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation pour lesquelles on a recours à des paramètres importants non observables sur le marché et qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La plupart des placements privés sont classés au niveau 3.

Si un instrument financier classé au niveau 1 cesse de se transiger sur un marché actif, il est transféré au niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

## Actif

(en millions de dollars)	2023			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Évaluations récurrentes de la juste valeur</b>				
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>	— \$	154 \$	— \$	154 \$
<b>Obligations</b>				
Gouvernements	—	8 621	99	8 720
Municipalités	—	885	—	885
Sociétés et autres	—	16 581	3 154	19 735
	—	26 087	3 253	29 340
<b>Actions</b>	1 653	230	2 009	3 892
<b>Prêts hypothécaires</b>	—	1 426	—	1 426
<b>Instruments financiers dérivés</b>	86	1 688	—	1 774
<b>Immeubles de placement</b>	—	—	1 611	1 611
<b>Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur</b>	1 739	29 585	6 873	38 197
<b>Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts</b>	32 421	8 467	915	41 803
<b>Total des actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>34 160 \$</b>	<b>38 052 \$</b>	<b>7 788 \$</b>	<b>80 000 \$</b>

(en millions de dollars)	2022 <sup>1</sup>			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Évaluations récurrentes de la juste valeur</b>				
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>	— \$	229 \$	— \$	229 \$
<b>Obligations</b>				
Gouvernements	—	7 478	100	7 578
Municipalités	—	627	—	627
Sociétés et autres	—	14 473	2 680	17 153
	—	22 578	2 780	25 358
<b>Actions</b>	1 508	233	2 167	3 908
<b>Prêts hypothécaires</b>	—	1 592	—	1 592
<b>Instruments financiers dérivés</b>	37	950	1	988
<b>Immeubles de placement</b>	—	—	1 804	1 804
<b>Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur</b>	1 545	25 582	6 752	33 879
<b>Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts</b>	28 157	8 117	802	37 076
<b>Total des actifs comptabilisés à la juste valeur</b>	29 702 \$	33 699 \$	7 554 \$	70 955 \$

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la société a modifié la présentation de l'information sur la hiérarchie des justes valeurs, afin d'effectuer une mise à niveau selon les pratiques observées sur le marché. Les données de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant. Un montant de 1 567 \$ d'obligations gouvernementales (présentées dans les obligations gouvernementales désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et dans les disponibles à la vente ainsi que dans les instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts) a donc été reclassé du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2022. De plus, la société a modifié la présentation d'un montant de 25 \$ au 31 décembre 2022 d'obligations de sociétés à prêts hypothécaires afin de les présenter en fonction de leur nature contractuelle et pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période courante. Cet ajustement a modifié du même montant les niveaux 2 et 3. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net de la société.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (23 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les transferts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 provenaient des instruments financiers des fonds distincts pour un montant de 15 \$ et des obligations pour un montant de 8 \$. La juste valeur des instruments financiers des fonds distincts et des obligations était évaluée au cours de marché obtenu par l'entremise de courtiers. Toutefois, leur prix était resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, a donné lieu à un transfert

Les transferts du niveau 3 au niveau 2 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 s'élèvent à 15 \$ (8 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Ces transferts provenaient des obligations. La juste valeur de ces obligations était évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers qui évaluent la juste valeur de ces instruments financiers et provenait d'un prix obtenu depuis moins de 30 jours.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 3 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (2 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les transferts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 provenaient des instruments financiers des fonds distincts. La juste valeur de ces instruments était évaluée au cours du marché obtenu par l'entremise de courtiers. Toutefois, leur prix était resté inchangé depuis plus de 30 jours, ce qui, selon la politique interne de la société, a donné lieu à un transfert.

Il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 au niveau 1 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, la société a procédé à des transferts au niveau 3 d'immeubles à usage propre vers des immeubles de placement relativement à un changement d'usage des immeubles. La juste valeur des immeubles en date des transferts a été évaluée à 14 \$ (53 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les ajustements liés aux réévaluations de 3 \$ avant impôts (3 \$ après impôts) Écart  
de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement (26 \$ avant impôts (22 \$ après impôts) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 .

La société présente les transferts entre les niveaux hiérarchiques à la juste valeur établie à la fin du trimestre au cours duquel le transfert s'est produit.

Le tableau suivant présente les actifs comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2023							
(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2022	Profits (pertes) au résultat net	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3 et reclassements	Solde au 31 décembre 2023	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
<b>Obligations</b>	2 780 \$	75 \$	552 \$	(139)\$	(15)\$	3 253 \$	71 \$
<b>Actions</b>	2 167	(287)	245	(116)	—	2 009	(83)
<b>Instruments financiers dérivés</b>	1	(1)	—	—	—	—	(1)
<b>Immeubles de placement</b>	1 804	(178)	47	(76)	14	1 611	(180)
<b>Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur</b>	6 752	(391)	844	(331)	(1)	6 873	(193)
<b>Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts</b>	802	34	144	(65)	—	915	24
<b>Total</b>	<b>7 554 \$</b>	<b>(357)\$</b>	<b>988 \$</b>	<b>(396)\$</b>	<b>(1)\$</b>	<b>7 788 \$</b>	<b>(169)\$</b>
2022							
(en millions de dollars)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Profits (pertes) au résultat net	Achats	Ventes et règlements	Transferts au (du) niveau 3 et reclassements	Solde au 31 décembre 2022	Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus
<b>Obligations</b>	3 051 \$	(555)\$	690 \$	(406)\$	— \$	2 780 \$	(556)\$
<b>Actions</b>	1 830	166	276	(105)	—	2 167	168
<b>Instruments financiers dérivés</b>	3	(2)	—	—	—	1	(2)
<b>Immeubles de placement</b>	1 870	(139)	23	(3)	53	1 804	(139)
<b>Placements du fonds général comptabilisés à la juste valeur</b>	6 754	(530)	989	(514)	53	6 752	(529)
<b>Instruments financiers et immeubles de placement des fonds distincts</b>	508	46	258	(27)	17	802	39
<b>Total</b>	<b>7 262 \$</b>	<b>(484)\$</b>	<b>1 247 \$</b>	<b>(541)\$</b>	<b>70 \$</b>	<b>7 554 \$</b>	<b>(490)\$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, un montant de 47 \$ (23 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022) inscrit à titre d'*Achats* d'immeubles de placement correspond à des capitalisations aux *Immeubles de placement* et un montant de 14 \$ (53 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022) inscrit à titre de *Transferts au (du) niveau 3 et reclassements* correspond à des reclassements d'immobilisations corporelles vers les *Immeubles de placement*. De plus, les *Ventes et règlements* des immeubles de placement n'incluent aucun transfert à titre d'immobilisations corporelles (aucun pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022).

Les *Profits (pertes) au résultat net* et le *Total des profits (pertes) latents au résultat net sur les placements toujours détenus* sont présentés dans *Produits de placement nets* à l'état des résultats, à l'exception de ceux relatifs à l'actif net des fonds distincts, qui sont présentés dans *Produits (charges) de placement relatifs à l'actif net des fonds distincts* à l'état des résultats.

#### Évaluation des actifs de niveau 3

La principale donnée non observable utilisée lors de l'évaluation des obligations au 31 décembre 2023 correspond aux primes de risque de crédit et de liquidité, qui varient entre 0,85 % et 8,23 % (1,31 % et 3,09 % au 31 décembre 2022). Les primes de risque de crédit et de liquidité correspondent à la différence entre le rendement attendu d'un actif et le taux d'intérêt sans risque. Cette différence représente une compensation supplémentaire pour le risque de défaut de l'emprunteur et l'absence de marchés actifs pour vendre les actifs financiers. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une diminution (augmentation) des primes de risque de crédit et de liquidité entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur des obligations.

La principale donnée non observable utilisée lors de l'évaluation des actions au 31 décembre 2023 correspond à 100 % de la valeur de l'actif net des actions détenues par la société, qui est fournie par le commandité des sociétés en commandite ou les gestionnaires de fonds. La valeur de l'actif net correspond à la juste valeur estimative de l'actif moins la juste valeur du passif divisée par le nombre d'actions en circulation d'un fonds ou d'une société en commandite.

Les principales données non observables utilisées lors de l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2023 sont le taux d'actualisation, qui se situe entre 5,75 % et 8,75 % (5,00 % et 8,25 % en 2022), et le taux de capitalisation final, qui se situe entre 5,00 % et 7,75 % (4,25 % et 7,25 % en 2022). Le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des 10 prochaines années. Le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché selon le type d'immeuble ainsi que sur la situation géographique et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après la période de 10 ans. Si tous les autres facteurs demeurent constants, une baisse (hausse) du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final entraînera une augmentation (diminution) de la juste valeur des immeubles de placement.

Considérant la nature non observable des principales données utilisées lors de l'évaluation des obligations, des actions et des immeubles de placement classés au niveau 3, la société évalue l'incidence que pourrait avoir l'utilisation d'autres hypothèses sur la juste valeur. Au 31 décembre 2023, l'utilisation d'hypothèses différentes entraînerait une variation raisonnable de la juste valeur de plus 162 \$ ou moins 147 \$ pour les obligations, de plus ou moins 100 \$ pour les actions et de plus 74 \$ ou moins 76 \$ pour les immeubles de placement.

#### Juste valeur divulguée par voie de note

La société classe et évalue certains de ses instruments financiers au coût amorti et leur juste valeur est divulguée par voie de note. Le tableau suivant présente le niveau de hiérarchie de ces justes valeurs :

		2023		
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Classés au coût amorti</b>				
Prêts automobiles et autres prêts	— \$	2 227 \$	— \$	2 227 \$
<b>Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note</b>	<b>— \$</b>	<b>2 227 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 227 \$</b>
		2022		
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Classés au coût amorti</b>				
Prêts automobiles et autres prêts	— \$	2 138 \$	— \$	2 138 \$
<b>Total des actifs dont la juste valeur est divulguée par voie de note</b>	<b>— \$</b>	<b>2 138 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 138 \$</b>

#### Passifs financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente et de ceux dont la juste valeur est indiquée dans une note, classés selon les niveaux de hiérarchie des évaluations :

		Au 31 décembre 2023		
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Évaluations récurrentes de la juste valeur</b>				
<b>Autres éléments de passif</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	— \$	329 \$	— \$	329 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	—	10	—	10
Passifs de titrisation	—	259	—	259
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>50</b>	<b>737</b>	<b>—</b>	<b>787</b>
<b>Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>50 \$</b>	<b>1 335 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 385 \$</b>
<b>Classés au coût amorti</b>				
<b>Autres éléments de passif</b>				
Dette hypothécaire	— \$	3 \$	— \$	3 \$
<b>Débitures</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>4</b>
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts</b>	<b>—</b>	<b>5 836</b>	<b>—</b>	<b>5 836</b>
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts</b>	<b>—</b>	<b>11 636</b>	<b>—</b>	<b>11 636</b>
<b>Total des passifs classés au coût amorti</b>	<b>— \$</b>	<b>17 479 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>17 479 \$</b>

	Au 31 décembre 2022			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Évaluations récurrentes de la juste valeur</b>				
<b>Autres éléments de passif</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	48 \$	217 \$	— \$	265 \$
<b>Instruments financiers dérivés</b>	6	1 459	—	1 465
<b>Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>54 \$</b>	<b>1 676 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 730 \$</b>
<b>Classés au coût amorti</b>				
<b>Autres éléments de passif</b>				
Passifs de titrisation	— \$	443 \$	— \$	443 \$
Dette hypothécaire	—	3	—	3
<b>Débitures</b>	—	397	—	397
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts</b>	—	4 259	—	4 259
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts</b>	—	10 433	—	10 433
<b>Total des passifs classés au coût amorti</b>	<b>— \$</b>	<b>15 535 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>15 535 \$</b>
	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022			
(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Évaluations récurrentes de la juste valeur</b>				
<b>Autres éléments de passif</b>				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	94 \$	168 \$	— \$	262 \$
<b>Instruments financiers dérivés</b>	79	415	—	494
<b>Total des passifs classés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>173 \$</b>	<b>583 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>756 \$</b>
<b>Classés au coût amorti</b>				
<b>Autres éléments de passif</b>				
Passifs de titrisation	— \$	780 \$	— \$	780 \$
Dette hypothécaire	—	71	—	71
<b>Débitures</b>	—	666	—	666
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts</b>	—	4 026	—	4 026
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts</b>	—	10 885	—	10 885
<b>Total des passifs classés au coût amorti</b>	<b>— \$</b>	<b>16 428 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>16 428 \$</b>

## 7 › Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance

Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, l'évaluation, la mesure, la compréhension, la gestion, la surveillance et la communication des risques auxquels la société est exposée dans le cours de ses activités. La gestion des risques est constituée d'un ensemble d'objectifs, de politiques et de procédures qui sont approuvés par le conseil d'administration et mis en application par les dirigeants de la société. Les principales politiques et pratiques de gestion des risques font l'objet de révisions annuelles, ou plus fréquemment lorsque cela est jugé pertinent. De l'information plus détaillée concernant les principes, les responsabilités ainsi que les principales mesures et pratiques de gestion de la société en matière de gestion des risques sur les instruments financiers est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion 2023* aux pages 28 à 41. L'information présentée en ombragé sur ces mêmes pages est considérée comme partie intégrante des présents états financiers. Les risques financiers les plus importants que doit gérer la société concernant les instruments financiers et les contrats d'assurance sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte financière liée à des changements inattendus dans le niveau ou la volatilité des prix du marché des actifs et des passifs. Cette catégorie inclut, entre autres, le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit, le risque lié aux actions et le risque de taux de change.

#### *Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit*

Une des activités de base d'un assureur consiste à investir les primes reçues des clients dans le but ultime de verser des prestations éventuelles dont l'échéance peut être éloignée dans le temps et incertaine, notamment en ce qui touche les prestations au décès et les versements de rentes. Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit est le risque de perte financière associé aux fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. L'incertitude liée à la fluctuation des taux d'intérêt est que des pertes ou des gains économiques peuvent survenir à la suite du désinvestissement ou du réinvestissement de flux de trésorerie futurs, ce qui pourrait avoir un impact sur les instruments financiers et les contrats d'assurance.

La société gère le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit au moyen de politiques de gestion des risques et de placement qui sont mises à jour périodiquement. Pour bien gérer le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit ainsi que la disponibilité des fonds, la société utilise un portefeuille d'actifs qui reproduit étroitement ses passifs jusqu'à leur expiration ainsi que leur profil de risque. Les actifs sont choisis en fonction de leur montant, de leur flux de trésorerie et de leur rendement afin de correspondre aux caractéristiques des passifs répliqués. La société utilise aussi des instruments financiers dérivés comme outils complémentaires de gestion. Les méthodes comptables utilisées pour les instruments financiers dérivés détenus à des fins de réplication correspondent à celles utilisées pour les éléments sous-jacents. Ainsi, toute variation de la juste valeur des actifs maintenus à des fins de réplication aura un effet sur la situation financière de la société et sur sa capacité à faire face à ses obligations. Cet effet sera compensé en partie par la variation des passifs répliqués, basée sur leurs propres caractéristiques. Le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance comprend principalement des produits d'assurance et des rentes qui sont des engagements à très long terme. La société privilégie une stratégie d'investissement qui vise à atteindre un équilibre entre l'optimisation du rendement après impôts et la protection du capital puisqu'il est impossible d'appliquer une stratégie de réplication complète en raison d'un manque de disponibilité de titres à revenu fixe comportant de telles échéances. Le risque de taux d'intérêt résiduel est conforme à la gestion interne des risques et aux politiques de placement.

Certains contrats d'assurance émis par la société contiennent des garanties de taux d'intérêt pour lesquels la société couvre son exposition la plus volatile au moyen d'instruments financiers dérivés. La société n'a pas de concentration importante de risque de taux d'intérêt découlant de ces garanties.

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle, entre autres, de l'incertitude des taux d'intérêt et des écarts de crédit futurs auxquels les placements venant à échéance seront réinvestis. Le tableau suivant fournit des informations sur les dates d'échéance des placements de la société soumis au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit. La plupart des autres prêts n'ont pas de date d'échéance; par conséquent, ils sont exclus du tableau suivant. Ils représentent un montant de 838 \$ au 31 décembre 2023 (927 \$ au 31 décembre 2022).

(en million de dollars)	2023		2022	
	Obligations	Prêts	Obligations	Prêts
Échéance de 1 an et moins	1 455 \$	371 \$	782 \$	300 \$
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	1 975	1 356	2 566	1 473
Échéance de plus de 5 ans jusqu'à 10 ans	3 072	1 011	3 760	848
Échéance de plus de 10 ans	22 838	84	18 250	156
<b>Total</b>	<b>29 340 \$</b>	<b>2 822 \$</b>	<b>25 358 \$</b>	<b>2 777 \$</b>

Au 31 décembre 2023, le taux de rendement effectif se situe entre 0,00 % et 12,00 % (0,00 % et 12,78 % au 31 décembre 2022) pour les obligations, entre 0,97 % et 9,00 % (0,85 % et 7,50 % au 31 décembre 2022) pour les prêts hypothécaires, entre 0,49 % et 34,99 % (0,49 % et 34,99 % au 31 décembre 2022) pour les prêts automobiles et entre 0,00 % et 12,00 % (0,00 % et 12,00 % au 31 décembre 2022) pour les autres prêts.

#### Risque relatif au taux d'actualisation ultime

La société estime les taux d'intérêt au-delà de 30 ans, car ces données ne sont pas observables sur le marché. Pour établir une courbe de taux d'actualisation, un taux d'actualisation ultime est fixé et une méthodologie d'interpolation est appliquée entre le dernier point relatif aux données observables et le taux d'actualisation ultime. Un taux d'actualisation ultime représente la somme de deux hypothèses : un taux sans risque ultime et une prime d'illiquidité ultime. Ces deux hypothèses peuvent évoluer dans le temps, et les variations qui en découlent ont une incidence sur le résultat net de la société.

#### Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions représente le risque de changement de la valeur des investissements et autres actifs en raison de fluctuation des paramètres de marchés boursiers. La société est exposée à ce risque de diverses manières dans ses activités régulières en raison : a) des produits sur les actifs détenus dans le fonds général; b) des effets sur le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance lié aux polices d'assurance vie universelle et aux produits relatifs aux fonds distincts; et c) des revenus nets relatifs à l'actif sous gestion ainsi qu'à l'actif sous administration.

#### Garanties liées aux fonds distincts

Un fonds distinct est un type d'investissement semblable à un fonds commun de placement, mais généralement assorti d'une garantie en cas de décès et d'une garantie à l'échéance. De plus, pour certains produits, une garantie peut s'appliquer lors d'un retrait partiel. En raison de la volatilité inhérente aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit et aux marchés boursiers, la société est exposée au risque que la valeur marchande des fonds distincts soit inférieure à leur valeur minimale garantie au moment où la garantie devient applicable et qu'elle doive alors compenser l'épargnant pour la différence sous la forme d'une prestation.

La société a mis en place un programme de couverture dynamique pour l'ensemble des garanties de retrait minimum et pour toutes les garanties à l'échéance offertes par le secteur d'activité de la Gestion de patrimoine. Dans ce programme, une grande partie des variations de la valeur économique des passifs est compensée par les variations des actifs détenus. Le programme de couverture dynamique n'est pas conçu pour éliminer complètement les risques associés aux garanties couvertes.

Un certain nombre de facteurs peuvent modifier la qualité de la couverture et entraîner potentiellement un gain ou une perte dans le compte de résultat. La juste valeur des actifs sous-jacents des garanties couvertes représente 6 041 \$ au 31 décembre 2023 (6 172 \$ au 31 décembre 2022). De l'information plus détaillée sur le programme de couverture dynamique est présentée en ombragé à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* à la page 33.

Le passif lié aux garanties des fonds distincts accordées par la société est présenté dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*.

#### Risque de taux de change

Le risque de taux de change correspond au risque de changement de la valeur des investissements et autres actifs en raison de changements inattendus dans le niveau ou la volatilité des taux de change.

La société a adopté comme politique de ne pas conserver de risque important lié aux taux de change. À cet effet, les éléments de passif sont généralement appariés avec des éléments d'actif exprimés dans la même devise, sinon, des instruments financiers dérivés sont utilisés afin de réduire l'exposition nette aux taux de change. Afin de se protéger contre le risque de taux de change, la société utilise également la comptabilité de couverture afin de limiter l'effet de la variation des capitaux propres principalement à l'égard d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie fonctionnelle de la société. L'information relative à la comptabilité de couverture est présentée à la note 8 « Instruments financiers dérivés ». Le risque de change résiduel n'a pas d'effet important sur les états financiers consolidés de la société et peut être évalué dans les états consolidés du résultat global.



**a) i) Sensibilités immédiates relatives au risque de marché***Sensibilités immédiates aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit*

Une analyse de la sensibilité de la société à une variation immédiate des taux d'intérêt sans risque et des écarts de crédit relatifs aux obligations de sociétés et aux obligations gouvernementales provinciales est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la société gère ces risques en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Les tableaux suivants présentent l'impact immédiat d'un changement parallèle et immédiat (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près) des :

**Taux d'intérêt**

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base
<b>Résultat net</b>	— \$	— \$	25 \$	(50)\$
<b>Capitaux propres</b>	(50)	25	25	(50)
<b>Marge sur services contractuels</b>	(25)	25	(25)	25

**Écarts de crédit des obligations de sociétés**

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base
<b>Résultat net</b>	— \$	— \$	— \$	— \$
<b>Capitaux propres</b>	(75)	50	—	(25)
<b>Marge sur services contractuels</b>	—	—	—	—

**Écarts de crédit des obligations des gouvernements provinciaux**

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 50 points de base
<b>Résultat net</b>	(25)\$	25 \$	(25)\$	— \$
<b>Capitaux propres</b>	—	—	(25)	—
<b>Marge sur services contractuels</b>	(100)	75	(100)	75

Les sensibilités relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit des obligations de sociétés et aux écarts de crédit des obligations des gouvernements provinciaux au 31 décembre 2022 ne sont pas entièrement représentatives du profil de risque au 31 décembre 2023, considérant que la transition du portefeuille de placements de la société aux fins de la gestion des actifs et des passifs en vertu de IFRS 17 et de IFRS 9 n'a été entièrement achevée qu'en 2023.

*Sensibilités immédiates relatives au taux d'actualisation ultime*

Une analyse de la sensibilité de la société à un changement immédiat de l'hypothèse relative au taux d'actualisation ultime utilisée pour établir le passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance est présentée ci-dessous. Chaque sensibilité suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Le tableau suivant présente l'impact immédiat d'un changement immédiat de l'hypothèse relative au taux d'actualisation ultime (valeurs arrondies aux 10 millions de dollars les plus près) :

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Baisse de 10 points de base	Hausse de 10 points de base	Baisse de 10 points de base	Hausse de 10 points de base
<b>Résultat net</b>	(50)\$	50 \$	(50)\$	60 \$
<b>Capitaux propres</b>	(50)	50	(50)	60
<b>Marge sur services contractuels</b>	—	—	—	—

*Sensibilités immédiates relatives aux actions de sociétés publiques*

Une analyse de la sensibilité de la société à une variation immédiate des actions de sociétés publiques est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Considérant que la société gère ce risque en examinant conjointement les instruments financiers et les contrats d'assurance, elle analyse et divulgue ses sensibilités sur une base nette. Les actions privilégiées sont exclues du périmètre de ces analyses de sensibilité. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Les tableaux suivants présentent l'impact immédiat d'une variation de valeur immédiate des actions de sociétés publiques (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près) :

(en millions de dollars)	2023			
	Baisse de 25 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 25 %
<b>Résultat net</b>	(150)\$	(75)\$	100 \$	200 \$
<b>Capitaux propres</b>	(225)	(100)	125	275
<b>Marge sur services contractuels</b>	(500)	(200)	175	450

(en millions de dollars)	2022			
	Baisse de 25 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 25 %
<b>Résultat net</b>	(75)\$	(25)\$	25 \$	75 \$
<b>Capitaux propres</b>	(75)	(25)	25	75
<b>Marge sur services contractuels</b>	(425)	(175)	200	500

Afin de mesurer sa sensibilité aux actions de sociétés publiques, la société a examiné l'impact d'une variation de marché de 10 % à la fin de l'exercice, estimant que ce type de variation était raisonnable dans l'environnement de marché actuel. Une variation de marché de 25 % est également divulguée afin de fournir un plus large éventail d'impacts potentiels en raison de changements importants dans les niveaux du marché des actions de sociétés publiques.

#### *Sensibilités immédiates relatives aux actifs privés à revenu non fixe*

Une analyse de la sensibilité de la société à un changement immédiat de la valeur des actifs privés à revenu non fixe est présentée ci-dessous et suppose que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Ces impacts ne concernent que les instruments financiers, car les contrats d'assurance sont insensibles à ces valeurs de marché. Les actifs privés à revenu non fixe comprennent les actions de sociétés privées, les immeubles de placement et les infrastructures. L'impact sur les capitaux propres comprend l'impact relatif au résultat net ainsi que celui relatif à la réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi. L'impact sur la marge sur services contractuels est avant impôts.

Le tableau suivant présente l'impact immédiat d'un changement immédiat de la valeur marchande des actifs privés à revenu non fixe sur les actions de sociétés privées, les immeubles de placement et les infrastructures (valeurs arrondies aux 25 millions de dollars les plus près) :

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %
<b>Résultat net</b>	(275)\$	275 \$	(300)\$	300 \$
<b>Capitaux propres</b>	(300)	300	(300)	300
<b>Marge sur services contractuels</b>	—	—	—	—

#### **b) Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière liée au défaut de remboursement, par un emprunteur ou une contrepartie, de ses obligations aux échéances prévues.

Ce risque provient principalement du crédit accordé sous forme de prêts et d'obligations de sociétés, mais aussi de l'exposition aux instruments financiers dérivés et aux réassureurs qui partagent les engagements de la société envers les titulaires de polices. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, à l'exception des placements dans des entreprises associées et des partenariats en coentreprise.

Le risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a une concentration des investissements dans des entités qui présentent des caractéristiques similaires ou qui exercent des activités dans un même secteur ou dans une même région géographique ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité.

La société dispose d'une politique de gestion des risques et d'une politique de risque de crédit qui prévoient l'attribution de cotes de crédit internes pour les placements n'ayant aucune cote de crédit attribuée par une agence de notation reconnue. La société établit des politiques de placement et de crédit qui sont revues, mises à jour régulièrement et approuvées par le conseil d'administration. Conséquemment, la société gère le risque de crédit en se conformant à ces politiques qui définissent des limites quant aux risques de crédit selon les caractéristiques des contreparties. La société exige une diversification prudente des portefeuilles de crédit, l'utilisation d'un mécanisme de suivi reposant sur des procédures de tarification et d'octroi de crédit et une revue régulière de son évaluation des risques après l'octroi initial du crédit. De plus, la société exige une révision et une vérification indépendantes de son programme de gestion du risque de crédit et communique au conseil d'administration les résultats du programme de suivi, de la révision et de la vérification. Le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est présenté à la note 8 « Instruments financiers dérivés ».

La société a adopté une politique de gestion du risque lié à la réassurance, telle que mentionnée à la note 13 « Gestion du risque d'assurance », qui évite la concentration du risque. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés de manière cohérente avec le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance sous-jacent et conformément aux contrats de réassurance. Bien que la société dispose de contrats de réassurance, elle n'est pas dégagée de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est, par conséquent, exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs, dans la mesure où ces derniers seraient incapables de respecter leurs obligations en vertu de leurs contrats de réassurance. Les contrats de réassurance de la société sont diversifiés de sorte que la société ne dépende pas d'un seul réassureur ni d'un seul contrat de réassurance.

**b) i) Indicateurs de la qualité du crédit****Obligations par niveaux de qualité**

(en millions de dollars)	2023	2022
AAA	1 815 \$	1 549 \$
AA	8 563	7 651
A	11 108	9 727
BBB	7 696	6 196
BB et moins	158	235
<b>Total</b>	<b>29 340 \$</b>	<b>25 358 \$</b>

La société procède à une évaluation de la qualité des titres n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation par une agence de cotation. Les obligations qui ont fait l'objet d'une évaluation interne représentent un montant de 1 967 \$ au 31 décembre 2023 (1 763 \$ au 31 décembre 2022).

**Prêts**

(en millions de dollars)	2023	2022
Prêts hypothécaires assurés	972 \$	1 110 \$
Prêts hypothécaires conventionnels	454	482
Prêts automobiles et autres prêts	2 234	2 112
<b>Total</b>	<b>3 660 \$</b>	<b>3 704 \$</b>

La qualité du crédit des prêts est évaluée à l'interne régulièrement lors de l'examen du portefeuille.

**Instruments financiers dérivés**

Le risque de crédit auquel des instruments financiers dérivés exposent la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats. La société utilise les mêmes critères de sélection que ceux dont elle se sert pour les investissements dans des titres obligataires. Au 31 décembre 2023, toutes les contreparties des contrats d'instruments financiers dérivés ont une cote de crédit de niveau AA- ou supérieur (AA- ou supérieur au 31 décembre 2022).

**Contrats de réassurance**

La société conclut des contrats de réassurance après avoir analysé la santé financière des réassureurs et effectue un suivi régulier de la situation de ceux-ci. Elle peut avoir recours à des lettres de crédit et au dépôt de sommes d'argent dans des comptes en fiducie pour éliminer certains risques. Les contrats de réassurance qui ne comportent pas de telles mesures d'atténuation du risque sont conclus avec des réassureurs bien établis et bien cotés. Les contrats de réassurance de la société sont conclus avec des réassureurs qui ont une cote de crédit minimale de A- dans une proportion de 97 % au 31 décembre 2023 (99 % au 31 décembre 2022).

**b) ii) Provision pour pertes de crédit**

Afin de gérer le risque de crédit, la société évalue, entre autres, la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts. La société effectue un suivi mensuel afin de s'assurer que les flux de trésorerie stipulés au contrat sont recouvrés en temps opportun et elle prend les mesures nécessaires pour recouvrir les montants en souffrance. De plus, la société identifie les emprunteurs dont la situation financière semble instable et classe chaque prêt au coût amorti dans l'une des listes suivantes :

*Liste de suivi* – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur nécessitent un suivi.

*Liste des emprunteurs sous surveillance* – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs de capital et d'intérêts est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur nécessitent un suivi accru. Un prêt est déplacé de la liste de suivi à la liste des emprunteurs sous surveillance lorsque des changements dans les faits et les circonstances propres à l'emprunteur ont pour effet d'accroître la probabilité que ce prêt subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché.

*Liste des prêts dépréciés* – Le recouvrement des paiements contractuels courants et futurs du capital et des intérêts n'est plus assuré. En ce qui a trait aux prêts classés au coût amorti, ils sont présentés au net de la provision pour pertes de crédit.

**Augmentation significative du risque de crédit**

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, la société fonde son évaluation sur l'évolution du risque de défaut sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, ce qui nécessite un jugement important. À cette fin, la société compare la probabilité de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec la probabilité de défaut à la date de comptabilisation initiale. Aux fins de cette évaluation, la société prend en compte des informations quantitatives et qualitatives ainsi que des informations sur les conditions économiques futures dans la mesure où elles affectent l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument financier.

Quel que soit le résultat de l'évaluation ci-dessus, tous les instruments financiers en retard de 30 jours ou plus sont généralement considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit et sont transférés vers la phase 2, même si les autres critères n'indiquent pas qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite.

### Principaux facteurs macroéconomiques

Le tableau suivant présente les facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer la provision pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chaque scénario, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, les valeurs moyennes des facteurs macroéconomiques au cours des 12 prochains mois (utilisées pour les calculs de la provision pour pertes de crédit relative à la phase 1) et sur la période de prévision restante (utilisées pour les calculs de la provision pour pertes de crédit relative à la phase 2) sont présentées ci-dessous.

	2023					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période de prévision restante	12 prochains mois	Période de prévision restante	12 prochains mois	Période de prévision restante
Taux de chômage	6,2 %	6,1 %	5,3 %	5,5 %	7,1 %	6,9 %
Taux de croissance du PIB réel	0,6 %	1,9 %	1,8 %	3,2 %	(0,4)%	0,7 %
Taux du financement à un jour de la Banque du Canada	4,3 %	3,0 %	5,0 %	4,0 %	3,5 %	2,0 %

Une augmentation du taux de chômage ou du taux du financement à un jour de la Banque du Canada entraîneront généralement une augmentation de la provision pour pertes de crédit, tandis qu'une augmentation du taux de croissance du PIB réel entraînera généralement une diminution de la provision pour pertes de crédit.

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté les informations sur les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer la provision pour pertes de crédit sur les prêts au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de l'application initiale de la norme IFRS 9.

### Analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit sur les prêts automobiles non dépréciés

Le tableau suivant présente une comparaison de la provision pour pertes de crédit de la société sur les prêts automobiles non dépréciés (phase 1 et phase 2) en fonction des pondérations de probabilités de trois scénarios avec la provision pour pertes de crédit résultant des simulations de chaque scénario pondérées à 100 % :

(en millions de dollars)	2023	
	Provision pour pertes de crédit sur prêts automobiles non dépréciés	
Solde au 31 décembre 2023		66 \$
Scénarios		
100 % de base		65
100 % optimiste		62
100 % pessimiste		68

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté l'analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit sur les prêts automobiles non dépréciés au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de l'application initiale de la norme IFRS 9.

### Provision pour pertes de crédit par phases

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit par phases :

(en millions de dollars)	2023							
	Non dépréciés				Dépréciés			
	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Total	
	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit
Prêts automobiles	1 269 \$	(51)\$	186 \$	(15)\$	17 \$	(11)\$	1 472 \$	(77)\$
Autres prêts	840	(1)	—	—	—	—	840	(1)

(en millions de dollars)	2022							
	Non dépréciés				Dépréciés			
	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Total	
	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit	Valeur comptable brute	Provision pour pertes de crédit
Prêts automobiles	1 080 \$	(40)\$	153 \$	(13)\$	12 \$	(8)\$	1 245 \$	(61)\$
Autres prêts	929	(1)	—	—	—	—	929	(1)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes de crédit relative aux prêts automobiles :

(en millions de dollars)	2023				
	Non dépréciés		Dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
	12 mois	Durée contractuelle	Durée contractuelle		
<b>Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2022</b>	<b>40 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>61 \$</b>	
Transferts <sup>1</sup>					
Entrées (sorties) de la phase 1	17	(13)	(4)	—	
Entrées (sorties) de la phase 2	(14)	16	(2)	—	
Entrées (sorties) de la phase 3	(1)	(8)	9	—	
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit <sup>2</sup>	(12)	9	52	49	
Achats et montages	27	—	—	27	
Décomptabilisation <sup>3</sup>	(6)	(2)	—	(8)	
<b>Dotation à la provision pour pertes de crédit</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>55</b>	<b>68</b>	
Radiations	—	—	(55)	(55)	
Récupérations	—	—	3	3	
<b>Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2023</b>	<b>51 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>77 \$</b>	

<sup>1</sup> Transferts de phase réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel les transferts ont eu lieu.

<sup>2</sup> Inclut la réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit (après transferts) attribuable principalement aux changements de volume et de niveau de qualité de crédit des prêts automobiles existants ainsi qu'aux changements des paramètres de risque et aux hypothèses du modèle.

<sup>3</sup> Reprises sur provisions pour pertes de crédit résultant de remboursements totaux ou partiels (hors radiations et cessions).

(en millions de dollars)	2022				
	Non dépréciés		Dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		
	12 mois	Durée contractuelle	Durée contractuelle		
<b>Provision pour pertes de crédit au 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>30 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>37 \$</b>	
Transferts <sup>1</sup>					
Entrées (sorties) de la phase 1	11	(9)	(2)	—	
Entrées (sorties) de la phase 2	(12)	14	(2)	—	
Entrées (sorties) de la phase 3	—	(7)	7	—	
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit <sup>2</sup>	—	13	39	52	
Achats et montages	17	—	—	17	
Décomptabilisation <sup>3</sup>	(6)	(1)	—	(7)	
<b>Dotation à la provision pour pertes de crédit</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>42</b>	<b>62</b>	
Radiations	—	—	(47)	(47)	
Récupérations	—	—	9	9	
<b>Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2022</b>	<b>40 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>61 \$</b>	

<sup>1</sup> Transferts de phase réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel les transferts ont eu lieu.

<sup>2</sup> Inclut la réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit (après transferts) attribuable principalement aux changements de volume et de niveau de qualité de crédit des prêts automobiles existants ainsi qu'aux changements des paramètres de risque et aux hypothèses du modèle.

<sup>3</sup> Reprises sur provisions pour pertes de crédit résultant de remboursements totaux ou partiels (hors radiations et cessions).

Compte tenu de leur nature, les autres prêts font l'objet d'une provision pour pertes de crédit négligeable en raison de leur faible risque de crédit.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit relatives aux prêts automobiles par phases :

(en millions de dollars)	2023			Total
	Non dépréciés		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
<b>Prêts automobiles<sup>1</sup></b>				
Risque faible <sup>2</sup>	1 222 \$	174 \$	— \$	1 396 \$
Risque moyen <sup>2</sup>	44	11	—	55
Risque élevé <sup>2</sup>	3	1	—	4
Dépréciés	—	—	17	17
<b>Valeur comptable brute</b>	<b>1 269</b>	<b>186</b>	<b>17</b>	<b>1 472</b>
Provision pour pertes de crédit	51	15	11	77
<b>Valeur comptable</b>	<b>1 218 \$</b>	<b>171 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>1 395 \$</b>

<sup>1</sup> La notation du risque de crédit reflète la perception du risque d'un prêteur non privilégié.

<sup>2</sup> Le risque faible est considéré quasi préférentiel, le risque moyen est considéré non préférentiel, et le risque élevé est considéré sous-préférentiel.

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté les informations sur la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit par phases au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de l'application initiale de la norme IFRS 9.

#### Exposition maximale au risque de crédit sur les prêts automobiles dépréciés

La société atténue le risque de crédit en enregistrant un privilège sur le véhicule sous-jacent financé. Au 31 décembre 2023, l'exposition maximale au risque de crédit des prêts automobiles dépréciés est de 17 \$ et la valeur de garantie attendue est de 35 % de ce montant.

Comme indiqué dans la norme IFRS 7, la société n'a pas présenté les informations sur l'exposition maximale au risque de crédit des prêts automobiles dépréciés, le pourcentage d'exposition au risque couvert par les garanties et le principal type de garantie détenue au 31 décembre 2022, considérant que ces informations n'ont pas à être présentées pour les périodes antérieures à la date de transition à la norme IFRS 9.

#### Propriétés saisies

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la société n'a pris possession d'aucune propriété qu'elle détenait en garantie de prêts hypothécaires (aucune pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022). Les propriétés saisies qui sont toujours détenues en fin d'exercice sont présentées à titre d'immeubles détenus à des fins de revente à la note 9 « Autres éléments d'actif ».

#### b) iii) Autre information sur le risque de crédit

##### Immeubles de placement

Les paiements minimums à recevoir au titre de la location des immeubles de placement au cours des exercices à venir sont les suivants :

(en millions de dollars)	2023	2022
Échéance de 1 an et moins	81 \$	86 \$
Échéance de plus de 1 an jusqu'à 5 ans	237	274
Échéance de plus de 5 ans	361	360
<b>Total</b>	<b>679 \$</b>	<b>720 \$</b>

Ces paiements sont reçus dans le cadre de contrats de location simples et ne sont donc pas comptabilisés à l'état de la situation financière de la société.

#### Titrisation de prêts hypothécaires

##### Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels

Dans le cadre d'une transaction effectuée en 2020 avec une contrepartie non liée, la société a décomptabilisé les prêts hypothécaires résidentiels titrisés qu'elle détenait et a comptabilisé des obligations gouvernementales à son actif. Le passif de titrisation relatif à ces prêts, présenté dans *Autres éléments de passif*, n'a pas été décomptabilisé puisque la société est partie à un contrat de swap de rendement total et elle demeure responsable des passifs y afférents. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la juste valeur des obligations gouvernementales sont de 53 \$ (102 \$ au 31 décembre 2022).

##### Titrisation de prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels

Dans le cadre du programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la société a transféré des prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels assurés à une contrepartie non liée. Dans le cadre de cette cession, la société a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux prêts transférés. En effet, pour ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels, la société est exposée au risque de crédit advenant un retard de paiement de l'emprunteur. Dans cette situation, la contrepartie non liée n'a aucune obligation d'indemniser la société. De plus, advenant un remboursement par anticipation, toute différence entre le rendement généré par le réinvestissement et les obligations de la société envers la contrepartie serait assumée par la société. Par conséquent, la société continue de comptabiliser la pleine valeur comptable de ces prêts hypothécaires multirésidentiels et non résidentiels. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires cédés sont de 245 \$ (365 \$ au 31 décembre 2022).

La valeur comptable du passif de titrisation pour les prêts hypothécaires résidentiels, multirésidentiels et non résidentiels est de 259 \$ au 31 décembre 2023 (453 \$ au 31 décembre 2022) et la juste valeur de celui-ci est de 259 \$ au 31 décembre 2023 (443 \$ au 31 décembre 2022).



### Prêts de titres

La société effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie, qui représente entre 102 % et 105 % au 31 décembre 2023 (entre 102 % et 105 % au 31 décembre 2022) de la juste valeur des titres prêtés selon leur nature, est déposée par l'emprunteur auprès d'un agent de prêts, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés aient été rendus à la société. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. La société a pour pratique d'obtenir de l'agent de prêts une garantie en cas de défaut de la contrepartie et en cas d'insuffisance de la garantie. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des titres prêtés par la société qui sont pris en compte dans les placements s'établit à environ 2 052 \$ (863 \$ au 31 décembre 2022).

### Droit compensatoire, garanties détenues et cédées

La société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et conformément à l'annexe des conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement (GMRA). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la société. Le montant des actifs à donner en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est surveillée quotidiennement. Les actifs mis en garantie sont composés, entre autres, de trésorerie, de bons du Trésor ainsi que d'obligations du gouvernement du Canada. La société peut recevoir des actifs en garantie de la contrepartie. Selon les conditions stipulées à l'annexe de soutien de crédit, la société peut être autorisée à vendre ou à redonner en garantie les actifs qu'elle reçoit. De plus, en vertu de l'accord-cadre de l'ISDA et du GMRA, la société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation conditionnelle sur la situation financière ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et l'annexe de soutien de crédit (CSA).

2023				
	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
(en millions de dollars)				
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 774 \$	769 \$	945 \$	60 \$
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés (note 8)	787 \$	769 \$	2 \$	16 \$
Titres vendus en vertu de conventions de rachat (note 16)	10	—	10	—
	<b>797 \$</b>	<b>769 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>16 \$</b>
2022				
	Instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière	Montants connexes non compensés dans l'état de la situation financière		Montant net
		Instruments financiers	Garanties financières reçues/affectées	
(en millions de dollars)				
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés (note 8)	988 \$	928 \$	12 \$	48 \$
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés (note 8)	1 465 \$	928 \$	518 \$	19 \$

Étant donné que la société ne compense pas les instruments financiers présentés à l'état de la situation financière, le montant net des instruments financiers est identique au montant brut des instruments financiers.

Les *Garanties financières reçues/affectées* présentées dans les tableaux ci-dessus excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et sur les contrats à terme standardisés, les montants relatifs aux actifs des fonds distincts, le surdimensionnement ainsi que des garanties plus que suffisantes sur les instruments financiers dérivés. La valeur totale des garanties reçues est de 1 490 \$ au 31 décembre 2023 sur les actifs d'instruments financiers dérivés (388 \$ au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la société a affecté 623 \$ en garantie sur les passifs d'instruments financiers dérivés (880 \$ au 31 décembre 2022) et 10 \$ sur les titres vendus en vertu de conventions de rachat (n'a affecté aucun montant en garantie au 31 décembre 2022).

### Intérêts dans des entités structurées non consolidées

La société a déterminé que ses investissements dans des titres adossés à des créances ainsi que ses investissements dans les unités de fonds de placement et les actions privées représentent des intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées.

Les titres adossés à des créances mobilières et les titres hypothécaires sont gérés par des entités qui regroupent des actifs semblables et qui vendent ceux-ci à des investisseurs qui reçoivent totalement ou partiellement les flux de trésorerie ainsi générés. Ces entités sont gérées par des gestionnaires qui ne sont pas liés à la société.

Les unités de fonds de placement dans lesquelles la société investit ont pour but de générer une croissance du capital. Ces unités de fonds de placement sont gérées par des gestionnaires externes à la société ou par des gestionnaires internes, par l'intermédiaire de filiales de la société. Les gestionnaires appliquent diverses stratégies de placement afin d'atteindre leurs objectifs respectifs. La société investit aussi dans les unités de fonds par l'intermédiaire de ses fonds distincts.

Le tableau ci-dessous présente les entités structurées non consolidées selon leur nature dans l'état de la situation financière.

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Valeur comptable	Risque maximal	Valeur comptable	Risque maximal
<b>Obligations – gouvernementales</b>				
Titres hypothécaires garantis	80 \$	80 \$	144 \$	144 \$
<b>Obligations – sociétés et autres</b>				
Titres hypothécaires non garantis	30	30	14	14
Titres adossés à des créances mobilières	5	5	4	4
	115	115	162	162
<b>Actions</b>				
Unités de fonds de placement gérés à l'interne	476	476	423	423
Unités de fonds de placement gérés à l'externe	459	459	371	371
Actions privées	2 067	2 067	2 164	2 164
	3 002	3 002	2 958	2 958
<b>Total</b>	<b>3 117 \$</b>	<b>3 117 \$</b>	<b>3 120 \$</b>	<b>3 120 \$</b>

Le risque maximal représente le risque de perte totale que la société pourrait subir relativement aux placements dans des entités structurées non consolidées. Ce risque équivaut, dans le tableau ci-dessus, à la valeur comptable des investissements de la société.

La société développe et agit à titre de promoteur de fonds commun de placement en mettant en œuvre des stratégies d'investissement pour le compte des investisseurs. La société reçoit des honoraires de gestion pour les services fournis. La société ne contrôle pas les fonds communs de placement. La participation de la société dans les fonds communs de placement se limite au capital investi, s'il y a lieu, et aux honoraires de gestion perçus. Les actifs sous gestion des fonds communs de placement de la société s'élèvent à 12 204 \$ au 31 décembre 2023 (11 611 \$ au 31 décembre 2022).

#### b) iv) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués dans plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables ou lorsqu'un investissement important est effectué dans une seule entité. Les tableaux qui suivent fournissent de l'information quant au risque de concentration des placements.

#### Obligations par secteurs d'activité

(en millions de dollars)	2023	2022
	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
<b>Obligations (sociétés et autres)</b>		
Finance	3 926 \$	3 809 \$
Services aux collectivités	5 620	5 607
Biens de consommation de base et consommation discrétionnaire	3 210	2 432
Énergie	2 132	1 437
Industrie	1 608	1 375
Communications	2 107	1 480
Autres	1 132	1 013
<b>Total</b>	<b>19 735 \$</b>	<b>17 153 \$</b>

## Prêts par régions et par types

(en millions de dollars)	2023					Total
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	
<b>Prêts hypothécaires assurés</b>						
Multirésidentiels	9 \$	616 \$	105 \$	240 \$	— \$	970 \$
Non résidentiels	—	—	—	2	—	2
	9	616	105	242	—	972
<b>Prêts hypothécaires conventionnels</b>						
Multirésidentiels	—	35	45	18	112	210
Non résidentiels	18	23	77	76	50	244
	18	58	122	94	162	454
<b>Prêts automobiles et autres prêts</b>	198	727	732	577	—	2 234
<b>Total</b>	<b>225 \$</b>	<b>1 401 \$</b>	<b>959 \$</b>	<b>913 \$</b>	<b>162 \$</b>	<b>3 660 \$</b>

(en millions de dollars)	2022					Total
	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest	Hors Canada	
<b>Prêts hypothécaires assurés</b>						
Multirésidentiels	17 \$	710 \$	115 \$	265 \$	— \$	1 107 \$
Non résidentiels	—	—	—	3	—	3
	17	710	115	268	—	1 110
<b>Prêts hypothécaires conventionnels</b>						
Multirésidentiels	—	38	47	19	116	220
Non résidentiels	18	24	72	84	64	262
	18	62	119	103	180	482
<b>Prêts automobiles et autres prêts</b>	172	725	675	540	—	2 112
<b>Total</b>	<b>207 \$</b>	<b>1 497 \$</b>	<b>909 \$</b>	<b>911 \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>3 704 \$</b>

## Immeubles de placement par types

(en millions de dollars)	2023	2022
Bureaux	1 364 \$	1 552 \$
Commerces de détail	103	101
Industriels	68	66
Terrains et autres	76	85
<b>Total</b>	<b>1 611 \$</b>	<b>1 804 \$</b>

## c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque de ne pas être en mesure de se libérer de ses investissements et autres actifs en temps voulu afin de faire face à ses obligations financières, y compris les besoins de garantie, lorsqu'elles arrivent à échéance.

Des politiques et des procédures sont en place pour atténuer l'exposition de la société au risque de liquidité. Notamment, la politique de la société en matière de risque de liquidité établit l'évaluation et la détermination de ce qui constitue un risque de liquidité pour la société. La politique est révisée périodiquement, et toute modification est présentée au conseil d'administration pour approbation. La conformité à la politique fait l'objet d'un suivi régulier et les résultats qui en découlent sont présentés au comité de placement du conseil d'administration au moins trimestriellement.

Bien que la nature relativement illiquide des contrats d'assurance permette à la société d'investir dans des actifs moins liquides mais à rendement plus élevé, le risque de liquidité découle des fonds composés d'actifs illiquides et résulte de décalages dans les profils de liquidité des actifs et des passifs. La société utilise également des instruments financiers dérivés dans sa stratégie d'investissement. Le risque de liquidité des instruments financiers dérivés découle de la nécessité de fournir des garanties pour couvrir les pertes sur les instruments financiers dérivés. La société maintient un portefeuille d'actifs hautement négociables et diversifiés qui peuvent être facilement liquidés en cas d'interruption imprévisible des flux de trésorerie. La société dispose également de marges de crédit auxquelles elle peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Les tableaux suivants indiquent les échéances du passif relatif aux contrats d'assurance, du passif relatif aux contrats de réassurance, des passifs financiers et des obligations locatives. Les profils de maturité du passif relatif aux contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats de réassurance sont fondés sur les estimations des flux de trésorerie nets non actualisés qui devraient être versés au cours des périodes présentées et excluent les passifs au titre de la couverture restante mesurés selon la méthode de la répartition des primes, tandis que les profils de maturité des passifs financiers sont fondés sur l'échéance contractuelle non actualisée. Les profils de maturité des obligations locatives sont présentés selon l'échéance contractuelle actualisée. Les profils de maturité du passif relatif aux contrats d'assurance et du passif relatif aux contrats de réassurance qui sont en position d'entrée nette de trésorerie sont présentés à zéro.

(en millions de dollars)	2023				
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Passif relatif aux contrats d'assurance	427 \$	— \$	16 \$	104 849 \$	105 292 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	—	—	—	—	—
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	4 920	771	279	80	6 050
Instruments financiers dérivés	338	233	12	204	787
Autres passifs financiers	1 303	40	17	15	1 375
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	10	—	—	—	10
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	329	—	—	—	329
Passifs de titrisation	172	81	6	—	259
Dette hypothécaire	—	—	3	—	3
Obligations locatives	17	28	17	35	97
Débetures	—	—	—	4	4
<b>Total</b>	<b>7 516 \$</b>	<b>1 153 \$</b>	<b>350 \$</b>	<b>105 187 \$</b>	<b>114 206 \$</b>

(en millions de dollars)	2022				
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Passif relatif aux contrats d'assurance	248 \$	— \$	— \$	95 410 \$	95 658 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	392	127	129	1 721	2 369
Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts	3 639	620	44	47	4 350
Instruments financiers dérivés	440	361	106	558	1 465
Autres passifs financiers	885	110	20	6	1 021
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	265	—	—	—	265
Passifs de titrisation	190	257	—	6	453
Dette hypothécaire	—	—	—	3	3
Obligations locatives	17	29	16	36	98
Débetures	—	—	—	404	404
<b>Total</b>	<b>6 076 \$</b>	<b>1 504 \$</b>	<b>315 \$</b>	<b>98 191 \$</b>	<b>106 086 \$</b>

Les montants du passif relatif aux contrats d'assurance qui sont payables sur demande et la valeur comptable des portefeuilles auxquels ils se rapportent sont indiqués ci-dessous :

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
Assurance, Canada	8 156 \$	20 531 \$	7 579 \$	18 026 \$
Gestion de patrimoine	217	229	162	150
Affaires américaines	863	1 348	803	1 320
<b>Total</b>	<b>9 236 \$</b>	<b>22 108 \$</b>	<b>8 544 \$</b>	<b>19 496 \$</b>

Le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts est exclu du montant payable sur demande et de la valeur comptable.

Les versements annuels d'intérêts se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	2024	2025	2026	2027	2028
Passifs de titrisation	5 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$
Obligations locatives	3	3	2	2	2

Le détail des engagements hors de l'état de la situation financière est présenté à la note 29 « Garanties, engagements et éventualités ».

**d) Réforme des taux d'intérêt de référence**

Le 16 mai 2022, l'AMF a approuvé la décision de l'administrateur du taux Canadian Dollar Offered Rate (CDOR), Refinitiv Benchmark Services Limited (RBSL), de mettre fin à la publication de ce taux à compter du 28 juin 2024. Le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM), qui réunit des représentants d'entreprises du secteur financier et d'institutions publiques, a proposé le remplacement du taux CDOR par le taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou CORRA), également administré par RBSL. La transition vers l'utilisation du taux CORRA ou de tout autre taux de référence alternatif a débuté en prévision de la fin de la publication du taux CDOR.

La société est exposée à un risque de taux d'intérêt en relation avec l'abandon du taux CDOR. Suite à l'analyse de la transition vers le taux CORRA par la société, aucun changement à la stratégie de gestion des risques ne sera apporté puisque le risque a été qualifié comme étant faible. Au 31 décembre 2023, des instruments financiers dérivés d'un montant nominal de 8 488 \$ (12 218 \$ au 31 décembre 2022) et aucun passif financier (des passifs financiers d'une valeur comptable de 400 \$ au 31 décembre 2022) sont visés par la réforme du taux CDOR et feront l'objet d'une transition vers le taux CORRA.

**8 › Instruments financiers dérivés**

La société est un utilisateur final d'instruments financiers dérivés dans le cours normal de la gestion des risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change de devises et des justes valeurs des actifs investis. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers ou d'indices.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Les swaps de taux d'intérêt représentent des contrats dans lesquels deux contreparties s'échangent des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, basés sur le notionnel, selon une durée et une fréquence déterminées, et libellés dans la même monnaie. Les swaps de taux de change représentent des transactions en vertu desquelles deux contreparties s'échangent des flux de trésorerie de même nature libellés dans deux monnaies différentes. Les swaps de rendement total sont des contrats qui transfèrent les variations de valeur d'un actif de référence, y compris tout rendement tel que l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un rendement de référence précisé dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré, qui sont des contrats hors cote négociés entre les contreparties, et les contrats à terme standardisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné.

Les options sont des contrats pour lesquels le titulaire obtient le droit, et non pas l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix déterminé à l'avance pendant un temps donné ou à une date fixe.

Le montant nominal est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à échanger périodiquement. Il ne représente cependant pas l'exposition directe au risque de crédit. Le risque de crédit maximal correspond au coût estimé de remplacement des instruments financiers dérivés ayant une valeur positive si une contrepartie manque à ses obligations. Le risque de crédit maximal des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2023 est de 1 772 \$ (972 \$ en 2022). À la date de clôture de chaque exercice, l'exposition de la société se limite au risque que l'autre partie à l'entente ne puisse honorer les conditions des contrats des instruments financiers dérivés.

(en millions de dollars)	2023					
	Montant nominal			Total	Juste valeur	
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans		Positive	Négative
<b>Contrats d'indice de marché</b>						
Contrats de swaps	738 \$	156 \$	67 \$	961 \$	37 \$	(3)\$
Contrats à terme standardisés	449	—	—	449	—	(15)
Options	5 528	—	—	5 528	270	(110)
<b>Contrats de taux de change</b>						
Contrats de swaps	46	245	5 732	6 023	473	(39)
Contrats à terme de gré à gré	7 570	—	—	7 570	256	(60)
Options	350	106	—	456	5	(5)
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de swaps	1 853	3 888	7 896	13 637	272	(411)
Contrats à terme standardisés	96	—	—	96	1	—
Contrats à terme de gré à gré	8 002	200	—	8 202	459	(144)
<b>Autres contrats dérivés</b>	1	2	—	3	1	—
<b>Total</b>	<b>24 633 \$</b>	<b>4 597 \$</b>	<b>13 695 \$</b>	<b>42 925 \$</b>	<b>1 774 \$</b>	<b>(787)\$</b>

(en millions de dollars)	2022				Juste valeur	
	Montant nominal			Total	Positive	Négative
	De moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans			
<b>Contrats d'indice de marché</b>						
Contrats de swaps	945 \$	— \$	80 \$	1 025 \$	16 \$	(23)\$
Contrats à terme standardisés	455	—	—	455	15	—
Options	1 499	—	—	1 499	28	(7)
<b>Contrats de taux de change</b>						
Contrats de swaps	142	197	5 342	5 681	235	(138)
Contrats à terme de gré à gré	5 163	456	—	5 619	38	(27)
Options	254	38	—	292	6	(6)
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de swaps	434	4 407	8 901	13 742	603	(750)
Contrats à terme standardisés	2	—	—	2	—	—
Contrats à terme de gré à gré	8 618	698	—	9 316	46	(514)
<b>Autres contrats dérivés<sup>1</sup></b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>—</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>17 513 \$</b>	<b>5 799 \$</b>	<b>14 323 \$</b>	<b>37 635 \$</b>	<b>988 \$</b>	<b>(1 465)\$</b>

<sup>1</sup> Les dérivés incorporés ne sont plus séparés du contrat hôte depuis la transition à IFRS 9. Les dérivés incorporés avaient une valeur négative de 4 \$ au 31 décembre 2022.

(en millions de dollars)	2023		
	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	40 238 \$	1 657 \$	(775)\$
Couverture d'un investissement net	2 335	113	(3)
Couverture de flux de trésorerie			
Risque de change	352	4	(9)
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>42 925 \$</b>	<b>1 774 \$</b>	<b>(787)\$</b>

(en millions de dollars)	2022		
	Montant nominal	Juste valeur	
		Positive	Négative
Instruments financiers dérivés non désignés en couverture comptable	35 244 \$	975 \$	(1 456)\$
Couverture d'un investissement net	2 103	11	—
Couverture de juste valeur			
Risque de taux d'intérêt	288	2	(9)
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>	<b>37 635 \$</b>	<b>988 \$</b>	<b>(1 465)\$</b>

La société a choisi, comme le permet IFRS 9, de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture de IAS 39 *Instruments financiers*.

À la date de transition à IFRS 9, la société a mis fin à certaines relations de couverture. Cela n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers. Voir la note 4 « Effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 ».

#### Couverture d'un investissement net

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme de gré à gré, désignés comme éléments de couverture d'un investissement net dans un établissement étranger ayant une monnaie fonctionnelle différente de celle de la société, ont des échéances de moins de 1 an (moins de 1 an au 31 décembre 2022) et un taux de change CAD/USD moyen de 0,7211 (0,7382 au 31 décembre 2022). La portion efficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée dans *Autres éléments du résultat global*, tout comme l'écart de conversion de l'investissement net dans un établissement étranger. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

#### Couverture de juste valeur

##### Couverture du risque de taux d'intérêt

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la société a mis fin à une relation de couverture de juste valeur qui visait à réduire son exposition aux variations des taux d'intérêt sur les passifs financiers au coût amorti. La société utilisait des contrats de swaps de taux d'intérêt qui avaient des échéances allant de moins de 1 an à 6 ans au 31 décembre 2022. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la société a constaté une perte de 9 \$ sur les instruments de couverture et un gain de 9 \$ sur les éléments couverts. Ainsi, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.



**Couverture de flux de trésorerie**

Au cours de l'exercice, la société a mis en place une relation de couverture de flux de trésorerie afin de gérer son exposition aux variations de risque de taux de change lors des transactions prévues. La société utilise des contrats à terme de gré à gré qui ont des échéances de moins de 1 an et un taux de change CAD/USD moyen de 0,7322. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la société n'a constaté aucune inefficacité de couverture.

**9 › Autres éléments d'actif**

(en millions de dollars)	2023	2022
Produits de placement échus et à recevoir	375 \$	312 \$
Sommes à recevoir des représentants	203	191
Comptes à recevoir	1 447	1 036
Commissions différées	70	59
Frais payés d'avance	66	65
Linéarisation des loyers	33	33
Impôts à recevoir	173	229
Fonds déposés en fiducie	873	830
Avantages postérieurs à l'emploi	134	—
Divers	3	1
<b>Total</b>	<b>3 377 \$</b>	<b>2 756 \$</b>

Le montant des *Autres éléments d'actif* que la société s'attend à recouvrer au cours des 12 prochains mois s'élève à 2 198 \$ (1 768 \$ au 31 décembre 2022).

**10 › Immobilisations corporelles**

(en millions de dollars)	Immeubles à usage propre		Actifs au titre du droit d'utilisation		Autres immobilisations corporelles	Total
	Terrains	Immeubles	Espaces locatifs	Autres		
<b>Coût</b>						
Solde au 31 décembre 2021	48 \$	199 \$	139 \$	13 \$	230 \$	629 \$
Acquisitions	—	20	6	1	38	65
Dispositions/radiations	—	(1)	(11)	(1)	(23)	(36)
Transfert vers les immeubles de placement	(9)	(37)	—	—	—	(46)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	—	—	1	2
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>39</b>	<b>182</b>	<b>134</b>	<b>13</b>	<b>246</b>	<b>614</b>
Acquisitions	—	8	13	6	27	54
Dispositions/radiations	—	—	(6)	(8)	(4)	(18)
Transfert vers les immeubles de placement	(2)	(20)	—	—	—	(22)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(1)	—	—	—	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>37</b>	<b>169</b>	<b>141</b>	<b>11</b>	<b>269</b>	<b>627</b>
<b>Cumul des amortissements</b>						
Solde au 31 décembre 2021	—	74	42	8	152	276
Amortissement de l'exercice	—	9	14	3	29	55
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	(6)	—	(15)	(21)
Amortissement transféré vers les immeubles de placement	—	(19)	—	—	—	(19)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	1	—	—	1	2
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>—</b>	<b>65</b>	<b>50</b>	<b>11</b>	<b>167</b>	<b>293</b>
Amortissement de l'exercice	—	7	14	2	29	52
Amortissement sur dispositions/radiations	—	—	(3)	(8)	(2)	(13)
Amortissement transféré vers les immeubles de placement	—	(11)	—	—	—	(11)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>—</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>194</b>	<b>321</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>37 \$</b>	<b>108 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>306 \$</b>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	39 \$	117 \$	84 \$	2 \$	79 \$	321 \$

## 11 › Immobilisations incorporelles et goodwill

Immobilisations incorporelles (en millions de dollars)	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels	Autres		
<b>Coût</b>				
Solde au 31 décembre 2021	100 \$	619 \$	320 \$	1 039 \$
Acquisitions	23	47	—	70
Dispositions/radiations	(2)	(4)	—	(6)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	6	—	6
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>121</b>	<b>668</b>	<b>320</b>	<b>1 109</b>
Acquisitions	33	41	—	74
Dispositions/radiations	(1)	(4)	—	(5)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(2)	—	(2)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>153</b>	<b>703</b>	<b>320</b>	<b>1 176</b>
<b>Cumul des amortissements</b>				
Solde au 31 décembre 2021	52	209	—	261
Amortissement de l'exercice	12	44	—	56
Amortissement sur dispositions/radiations	(2)	(1)	—	(3)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	2	—	2
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>62</b>	<b>254</b>	<b>—</b>	<b>316</b>
Amortissement de l'exercice	15	47	—	62
Amortissement sur dispositions/radiations	—	(2)	—	(2)
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(2)	—	(2)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>77</b>	<b>297</b>	<b>—</b>	<b>374</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2023</b>	<b>76 \$</b>	<b>406 \$</b>	<b>320 \$</b>	<b>802 \$</b>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	59 \$	414 \$	320 \$	793 \$
<b>Goodwill (en millions de dollars)</b>				
Solde au 31 décembre 2021				550 \$
Incidence des fluctuations des taux de change				3
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>				<b>553</b>
Incidence des fluctuations des taux de change				(1)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>				<b>552 \$</b>

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill
<b>Unités génératrices de trésorerie</b>				
<b>Assurance, Canada</b>				
Assurance individuelle	6 \$	143 \$	6 \$	143 \$
Assurance collective et Services aux concessionnaires	3	78	3	78
<b>Gestion de patrimoine</b>				
Gestion de patrimoine individuel	308	280	308	280
<b>Affaires américaines</b>				
	3	37	3	38
<b>Placements</b>				
	—	14	—	14
<b>Total</b>	<b>320 \$</b>	<b>552 \$</b>	<b>320 \$</b>	<b>553 \$</b>

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est déterminée en utilisant une méthodologie de multiples de valorisation. Conformément à cette méthodologie, la juste valeur est déterminée en utilisant un multiple ou un ratio basé sur des transactions d'entreprises comparables ou d'acquisition d'entreprises précédentes de la société. En fonction du secteur d'activité de l'UGT, les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont basés sur des mesures telles que le ratio cours/actif sous gestion, le ratio cours/actif sous administration ou un multiple basé sur les résultats. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les calculs de la valeur d'utilité s'appuient sur des projections de flux de trésorerie actualisés avant impôts et constituent des valeurs estimatives qui tiennent compte de la valeur actuelle de l'actif net des actionnaires, de la rentabilité future des affaires en vigueur ainsi que de la rentabilité des nouvelles affaires lorsqu'il s'agit de compagnies d'assurance. Les projections de flux de trésorerie avant impôts sont approuvées par la direction et couvrent une période de 5 ans. Les flux qui vont au-delà de cette période sont extrapolés à l'aide des taux de croissance estimés. Les taux d'actualisation tiennent compte de la nature et de l'environnement de l'UGT.

Au moment de l'estimation de la valeur recouvrable de l'UGT ou d'un groupe d'UGT, la société utilise son jugement et diverses hypothèses et estimations. Toute modification importante d'une hypothèse clé, telle que le taux d'actualisation, les taux de croissance, la valeur des nouvelles affaires, le rendement anticipé des marchés financiers, les frais et lorsqu'applicable la mortalité et les déchéances, ainsi que toute modification importante des projections de flux de trésorerie, pourraient donner lieu à des variations substantielles des valeurs recouvrables. Le taux d'actualisation présumé pour l'établissement de la valeur des UGT se situe entre 13 % et 17 % avant impôts (entre 13 % et 17 % avant impôts en 2022). Au 31 décembre 2023, la direction a évalué qu'aucun changement raisonnablement possible des hypothèses utilisées ne mènerait à une valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT inférieure à sa valeur comptable.

## 12 › Actif net des fonds distincts

Les titulaires de contrats peuvent choisir parmi divers fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents à ces fonds distincts soient inscrits au nom de la société et que les titulaires de contrats n'aient pas directement accès aux actifs spécifiques, les dispositions des contrats font en sorte que les titulaires assument les risques et les bénéfices des avantages associés aux rendements des fonds. Toutefois, la société offre des garanties pour certains contrats. Conséquemment, elle est exposée au risque de marché en raison de ces garanties. L'exposition de la société au risque de perte financière attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties, dont les passifs sont comptabilisés dans *Passif relatif aux contrats d'assurance*. Pour les contrats qui génèrent un risque d'assurance, le montant dû aux titulaires de polices, qui correspond à l'actif net des fonds distincts, est comptabilisé dans *Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts*. Pour les contrats qui ne génèrent pas de risque d'assurance, le montant dû aux titulaires de polices, qui correspond à l'actif net des fonds distincts, est comptabilisé dans *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts*.

Le tableau ci-dessous présente les éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe liés aux fonds distincts ainsi que ceux des contrats d'investissement liés aux fonds distincts, soit l'actif net des fonds distincts, et montre leur composition. La juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe, qui sont calculés selon la méthode des honoraires variables, équivaut au *Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts* à la note 14 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » et la juste valeur liée aux éléments sous-jacents des contrats d'investissement liés aux fonds distincts, qui sont comptabilisés au coût amorti, équivaut au *Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts* à la note 15 « Passif relatif aux contrats d'investissement, dépôts et passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts ».

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Actif</b>		
Encaisse et placements à court terme	1 323 \$	1 583 \$
Obligations	6 793	6 416
Actions et fonds de placement	33 849	29 465
Prêts hypothécaires	58	56
Immeubles de placement	—	13
Instruments financiers dérivés	18	11
Autres éléments d'actif	210	168
	<b>42 251</b>	<b>37 712</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et frais courus	414	378
<b>Actif net</b>	<b>41 837 \$</b>	<b>37 334 \$</b>

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif net des fonds distincts :

(en millions de dollars)	2023	2022
Solde au début	37 334 \$	39 577 \$
Plus :		
Sommes perçues des titulaires de contrats	6 435	6 754
Intérêts, dividendes et autres produits tirés des placements	1 430	1 307
Variation de la juste valeur des placements	3 267	(5 204)
	<b>48 466</b>	<b>42 434</b>
Moins :		
Sommes versées aux titulaires de contrats	5 863	4 393
Frais d'exploitation	766	707
	<b>6 629</b>	<b>5 100</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>41 837 \$</b>	<b>37 334 \$</b>
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Type de fonds</b>		
Actions	50 %	48 %
Équilibré	33 %	34 %
Revenu fixe	16 %	16 %
Marché monétaire	1 %	2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les fonds d'actions, qui comprennent tant des fonds à faible volatilité que des fonds dynamiques, sont investis dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une portion importante de placements dans des actions. Les fonds de titres à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et, pour certains fonds, d'une faible proportion d'obligations à rendement élevé. Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de 1 an.

### 13 › Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte financière liée à des changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de provisionnement. Il peut se manifester à différentes étapes de la vie d'un produit, soit lors de la conception et de la tarification des produits, lors de la souscription ou du règlement des réclamations ainsi que lors de l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*. La société a mis en place des contrôles et des processus à chacune de ces étapes visant à s'assurer d'une gestion adéquate du risque d'assurance.

Lors de la conception et de la tarification des produits, le risque d'assurance peut découler d'une tarification inappropriée ce qui entraîne ainsi un rendement insuffisant par rapport aux objectifs de rentabilité visés par la société. Ce risque peut découler d'une mauvaise estimation des résultats futurs qui se rattachent à plusieurs facteurs, tels que le comportement des titulaires de polices, la mortalité, la morbidité et les dépenses. Le risque d'assurance peut également se manifester lorsque la sélection des risques à assurer ou le règlement des réclamations n'est pas cohérent avec ce qui était prévu lors de la conception et de la tarification du produit. Lors de l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*, une perte financière pourrait survenir dans l'éventualité d'une utilisation inadéquate des résultats d'expérience pour établir les hypothèses.

#### Risque d'assurance

*Comportement des titulaires de polices* – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de déchéance ou du modèle de paiement des primes par rapport aux hypothèses.

*Mortalité* – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de mortalité.

*Morbidité* – Risque de variation défavorable du niveau, de la tendance ou de la volatilité, qui représente une augmentation des taux de survenance ou une diminution des taux de cessation à l'égard des réclamations d'assurance invalidité ou maladie.

*Dépenses* – Risque de variation défavorable des coûts prévus pour la gestion et le traitement des contrats ainsi que des coûts indirects qui y sont associés.

*Autres risques d'assurance* – La société est également exposée à d'autres risques d'assurance qui n'ont pas d'incidence significative sur ses états financiers.

#### Contrôles et processus pour gérer le risque d'assurance

##### *Conception et tarification des produits*

Pour certains types de contrats, le risque d'assurance peut être partagé avec les titulaires de polices ou leur être transféré par l'intermédiaire de politiques de participation et de ristournes ou du fait qu'il est possible pour la société d'ajuster les primes ou les bénéfices futurs si les résultats techniques s'avèrent différents de ceux anticipés. Pour d'autres types de contrats, la société assume complètement le risque, d'où la nécessité de bien évaluer les engagements à cet égard.

La société s'est dotée d'une politique de tarification et de conception de produits en vertu de laquelle sont établies des normes et des directives. Ces normes et ces directives portent sur les méthodes de tarification, la formulation des hypothèses, les objectifs de rentabilité, l'analyse de la sensibilité de cette rentabilité selon divers scénarios, la documentation et la responsabilité des divers intervenants.

À cette étape de la vie d'un produit, le risque est principalement géré au moyen d'une analyse régulière de la suffisance de la tarification des produits de la société par rapport aux résultats techniques récents. Au besoin, les hypothèses de tarification sont révisées ou les diverses possibilités offertes par le marché de la réassurance sont mises à profit.

##### *Souscription et règlement des réclamations*

La société n'est pas fortement exposée au risque de concentration par rapport à des individus ou à des groupes étant donné la diversification géographique de sa clientèle. La portion la plus importante du risque de mortalité de la société se situe au Canada.

La société a établi des principes directeurs en matière de risque de souscription et de règlement des réclamations. Ils précisent notamment les niveaux de conservation (ou limites de rétention) de la société. Ces niveaux varient selon le type de protection et les caractéristiques des assurés et sont révisés régulièrement en fonction de la capacité de la société à gérer et à absorber les retombées financières associées à des résultats défavorables en ce qui regarde chaque risque. Une fois les niveaux atteints, la société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

##### *Établissement du Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*

Dans une société d'assurance, l'établissement du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance* est un processus complexe qui s'appuie sur des modèles de projections financières et des hypothèses afin de déterminer la valeur des montants qui seront versés dans l'avenir aux titulaires de polices et aux bénéficiaires. Des études internes sur l'évolution des résultats techniques ainsi que des sources externes d'informations font l'objet d'un suivi aux fins de révision des hypothèses, ce qui peut donner lieu à des révisions du *Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance*.

La société a élaboré une politique qui établit la documentation et les règles de contrôle nécessaires pour veiller à ce que les pratiques d'évaluation actuarielle reconnues de l'ICA (ou celles de toute autre organisation pertinente), de même que les normes de la société, soient respectées et appliquées de manière uniforme dans tous les secteurs d'activité et dans tous les territoires où la société exerce des activités.

Chaque année, l'actuaire désigné évalue le passif des polices aux fins des états financiers de la société préparés conformément aux IFRS. Il s'assure également que l'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et que les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers de la société.

##### *Réassurance*

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise des ententes de réassurance pour limiter son risque à l'égard de chacun de ses assurés. La société s'est dotée d'une politique de gestion du risque lié à la réassurance en vertu de laquelle des montants maximaux de prestations, qui varient selon l'unité d'exploitation, sont établis en assurance vie et maladie.

Bien que les ententes de réassurance permettent à la société le recouvrement de la portion cédée des demandes de règlement qui lui sont présentées, la société demeure responsable en premier lieu de ses engagements envers ses titulaires de polices et elle est, par conséquent, exposée au risque lié aux montants cédés aux réassureurs dans l'éventualité que ces derniers ne soient pas en mesure de respecter leurs obligations.

**Analyse de sensibilité**

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des contrats d'assurance sont le comportement des titulaires de polices, la mortalité, la morbidité et les dépenses. L'analyse de sensibilité suivante démontre l'impact immédiat sur le résultat net et les capitaux propres, ainsi que sur la marge sur services contractuels d'une détérioration permanente et raisonnablement possible de ces hypothèses, qui ont le plus grand impact sur les estimations des flux de trésorerie futurs, lorsque toutes les autres hypothèses demeurent inchangées. Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation du risque par les contrats de réassurance. Une amélioration du même pourcentage de ces hypothèses aurait une incidence similaire, mais en sens inverse.

Le tableau suivant présente les sensibilités immédiates des principales hypothèses utilisées pour l'évaluation du passif (actif) relatif aux contrats d'assurance au brut et au net de la réassurance. Ces sensibilités sont ajustées afin de refléter le caractère ajustable des produits, le cas échéant, et leurs valeurs sont arrondies aux 5 millions de dollars les plus près.

(en millions de dollars)	2023			
	Résultat net et capitaux propres		Marge sur services contractuels	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>Comportement des titulaires de polices</b>				
Effet d'une détérioration de 10 %	— \$	5 \$	(525)\$	(580)\$
<b>Mortalité</b>				
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits d'assurance	(35)	(45)	(270)	(65)
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits de rente	5	—	(45)	(40)
<b>Morbidité</b>				
Effet d'une détérioration de 5 %	(35)	(35)	(90)	(55)
<b>Dépenses</b>				
Effet d'une détérioration de 5 %	—	—	(100)	(100)
(en millions de dollars)	2022			
	Résultat net et capitaux propres		Marge sur services contractuels	
	Brut	Net	Brut	Net
<b>Comportement des titulaires de polices</b>				
Effet d'une détérioration de 10 %	30 \$	30 \$	(535)\$	(570)\$
<b>Mortalité</b>				
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits d'assurance	(15)	(25)	(270)	(90)
Effet d'une détérioration de 2 % pour les produits de rente	5	5	(35)	(30)
<b>Morbidité</b>				
Effet d'une détérioration de 5 %	(25)	(25)	(90)	(50)
<b>Dépenses</b>				
Effet d'une détérioration de 5 %	—	—	(100)	(100)

La détérioration de 10 % de l'hypothèse relative au comportement des titulaires de polices s'exprime en supposant 90 % des taux de déchéance prévus pour les produits fondés sur la déchéance et 110 % des taux de déchéance prévus pour les autres produits.

La détérioration de 2 % de l'hypothèse de mortalité relative aux produits d'assurance s'exprime en supposant 102 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une augmentation des taux de mortalité augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance, tandis que celle relative aux produits de rente s'exprime en supposant 98 % des taux de mortalité prévus pour les produits où une baisse des taux de mortalité augmente le passif (actif) relatif aux contrats d'assurance.

La détérioration de 5 % de l'hypothèse de morbidité s'exprime en supposant 95 % du taux de cessation prévu lorsque l'assuré est ou devient invalide et 105 % du taux de survivance prévu lorsque l'assuré est actif.

La détérioration de 5 % de l'hypothèse relative aux dépenses s'exprime en supposant 105 % des coûts prévus pour la gestion et le maintien des polices en vigueur.

## 14 › Contrats d'assurance et contrats de réassurance

## A) Variations des soldes des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

## a) Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance

		Au 31 décembre 2023			
(en millions de dollars)		Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Total
<b>Contrats d'assurance</b>					
	Passif relatif aux contrats d'assurance	24 509 \$	5 723 \$	2 786 \$	33 018 \$
	Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	—	30 201	—	30 201
		24 509	35 924	2 786	63 219
	Actif relatif aux contrats d'assurance	167	—	—	167
<b>Contrats de réassurance</b>					
	Actif relatif aux contrats de réassurance	191	54	1 749	1 994
	Passif relatif aux contrats de réassurance	8	—	—	8
		Au 31 décembre 2022			
(en millions de dollars)		Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Total
<b>Contrats d'assurance</b>					
	Passif relatif aux contrats d'assurance	21 590 \$	4 885 \$	2 639 \$	29 114 \$
	Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	—	26 901	—	26 901
		21 590	31 786	2 639	56 015
	Actif relatif aux contrats d'assurance	215	—	—	215
<b>Contrats de réassurance</b>					
	Actif relatif aux contrats de réassurance	176	52	1 572	1 800
	Passif relatif aux contrats de réassurance	233	—	—	233
		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022			
(en millions de dollars)		Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Total
<b>Contrats d'assurance</b>					
	Passif relatif aux contrats d'assurance	28 422 \$	5 462 \$	2 747 \$	36 631 \$
	Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	—	28 692	—	28 692
		28 422	34 154	2 747	65 323
	Actif relatif aux contrats d'assurance	123	—	—	123
<b>Contrats de réassurance</b>					
	Actif relatif aux contrats de réassurance	169	67	1 451	1 687
	Passif relatif aux contrats de réassurance	129	—	—	129



## b) Évolution du passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

2023

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Passif relatif aux contrats d'assurance	26 469 \$	232 \$	2 197 \$	207 \$	9 \$	29 114 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(272)	3	54	—	—	(215)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	26 901	—	—	—	—	26 901
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début</b>	<b>53 098</b>	<b>235</b>	<b>2 251</b>	<b>207</b>	<b>9</b>	<b>55 800</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>						
Produits d'assurance						
Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	(2 653)	—	—	—	—	(2 653)
Autres contrats	(2 757)	—	—	—	—	(2 757)
	(5 410)	—	—	—	—	(5 410)
Dépenses d'assurance						
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance	—	(69)	2 879	1 062	6	3 878
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	450	—	—	—	—	450
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	231	—	—	—	231
Variation du passif au titre des sinistres survenus	—	—	30	4	(7)	27
	450	162	2 909	1 066	(1)	4 586
Charges (produits) financiers d'assurance	6 676	14	109	7	1	6 807
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>1 716</b>	<b>176</b>	<b>3 018</b>	<b>1 073</b>	<b>—</b>	<b>5 983</b>
Composants d'investissement et remboursements de primes	(4 829)	—	4 829	—	—	—
Effet des variations de taux de change	(70)	(1)	(4)	(1)	—	(76)
	(4 899)	(1)	4 825	(1)	—	(76)
Flux de trésorerie						
Primes reçues, nettes des remboursements de primes	11 721	—	—	—	—	11 721
Réclamations et autres dépenses d'assurance payées, incluant les composants d'investissement	—	—	(7 670)	(1 042)	—	(8 712)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	(1 664)	—	—	—	—	(1 664)
	10 057	—	(7 670)	(1 042)	—	1 345
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>59 972 \$</b>	<b>410 \$</b>	<b>2 424 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>63 052 \$</b>
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	29 996 \$	410 \$	2 366 \$	237 \$	9 \$	33 018 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(225)	—	58	—	—	(167)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	30 201	—	—	—	—	30 201
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>59 972 \$</b>	<b>410 \$</b>	<b>2 424 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>63 052 \$</b>

2022

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de perte	Composant de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
<b>Solde au début</b>						
Passif relatif aux contrats d'assurance	34 261 \$	4 \$	2 231 \$	129 \$	6 \$	36 631 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(188)	—	65	—	—	(123)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	28 692	—	—	—	—	28 692
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début</b>	<b>62 765</b>	<b>4</b>	<b>2 296</b>	<b>129</b>	<b>6</b>	<b>65 200</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>						
Produits d'assurance						
Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	(3 193)	—	—	—	—	(3 193)
Autres contrats	(1 679)	—	—	—	—	(1 679)
	(4 872)	—	—	—	—	(4 872)
Dépenses d'assurance						
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance	—	(11)	2 497	872	7	3 365
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	240	—	—	—	—	240
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	240	—	—	—	240
Variation du passif au titre des sinistres survenus	—	—	50	(1)	(4)	45
	240	229	2 547	871	3	3 890
Charges (produits) financiers d'assurance	(11 351)	1	(89)	(2)	—	(11 441)
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>(15 983)</b>	<b>230</b>	<b>2 458</b>	<b>869</b>	<b>3</b>	<b>(12 423)</b>
Composants d'investissement et remboursements de primes	(3 409)	—	3 409	—	—	—
Effet des variations de taux de change	176	1	9	2	—	188
	(3 233)	1	3 418	2	—	188
Flux de trésorerie						
Primes reçues, nettes des remboursements de primes	11 198	—	—	—	—	11 198
Réclamations et autres dépenses d'assurance payées, incluant les composants d'investissement	—	—	(5 921)	(793)	—	(6 714)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	(1 649)	—	—	—	—	(1 649)
	9 549	—	(5 921)	(793)	—	2 835
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>53 098 \$</b>	<b>235 \$</b>	<b>2 251 \$</b>	<b>207 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>55 800 \$</b>
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	26 469 \$	232 \$	2 197 \$	207 \$	9 \$	29 114 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(272)	3	54	—	—	(215)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	26 901	—	—	—	—	26 901
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>53 098 \$</b>	<b>235 \$</b>	<b>2 251 \$</b>	<b>207 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>55 800 \$</b>

## c) Évolution du passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance par composants d'évaluation

Les tableaux suivants présentent le rapprochement par composants d'évaluation des contrats d'assurance non évalués selon la MRP :

2023						
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total de la marge sur services contractuels	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Passif relatif aux contrats d'assurance	19 540 \$	2 971 \$	4 708 \$	496 \$	5 204 \$	27 715 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(324)	27	5	77	82	(215)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	26 901	—	—	—	—	26 901
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début</b>	<b>46 117</b>	<b>2 998</b>	<b>4 713</b>	<b>573</b>	<b>5 286</b>	<b>54 401</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels constatée au titre des services fournis	—	—	(445)	(140)	(585)	(585)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(302)	—	—	—	(302)
Ajustements d'expérience	7	—	—	—	—	7
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	(867)	338	—	596	596	67
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(401)	96	351	(46)	305	—
Variation des estimations qui résultent en pertes et en reprises de pertes sur des contrats déficitaires	140	19	—	—	—	159
Variations relatives aux services passés						
Variation du passif au titre des sinistres survenus	26	4	—	—	—	30
	(1 095)	155	(94)	410	316	(624)
Charges (produits) financiers d'assurance	6 375	299	27	24	51	6 725
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>5 280</b>	<b>454</b>	<b>(67)</b>	<b>434</b>	<b>367</b>	<b>6 101</b>
Effet de la variation des taux de change	(21)	(7)	(11)	(2)	(13)	(41)
Flux de trésorerie	1 043	—	—	—	—	1 043
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>52 419 \$</b>	<b>3 445 \$</b>	<b>4 635 \$</b>	<b>1 005 \$</b>	<b>5 640 \$</b>	<b>61 504 \$</b>
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	22 749 \$	3 416 \$	4 511 \$	794 \$	5 305 \$	31 470 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(531)	29	124	211	335	(167)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	30 201	—	—	—	—	30 201
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>52 419 \$</b>	<b>3 445 \$</b>	<b>4 635 \$</b>	<b>1 005 \$</b>	<b>5 640 \$</b>	<b>61 504 \$</b>

2022

(en millions de dollars)	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur		Total de la marge sur services contractuels	
				Autres contrats		
Solde au début						
Passif relatif aux contrats d'assurance	26 404 \$	3 579 \$	5 559 \$	— \$	5 559 \$	35 542 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(197)	32	8	34	42	(123)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	28 692	—	—	—	—	28 692
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance au début</b>	<b>54 899</b>	<b>3 611</b>	<b>5 567</b>	<b>34</b>	<b>5 601</b>	<b>64 111</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels constatée au titre des services fournis	—	—	(473)	(54)	(527)	(527)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(288)	—	—	—	(288)
Ajustements d'expérience	(208)	—	—	—	—	(208)
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	(967)	323	—	696	696	52
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	46	389	(321)	(114)	(435)	—
Variation des estimations qui résultent en pertes et en reprises de pertes sur des contrats déficitaires	552	(366)	—	—	—	186
Variations relatives aux services passés						
Variation du passif au titre des sinistres survenus	44	6	—	—	—	50
	(533)	64	(794)	528	(266)	(735)
Charges (produits) financiers d'assurance	(10 711)	(693)	(94)	9	(85)	(11 489)
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>(11 244)</b>	<b>(629)</b>	<b>(888)</b>	<b>537</b>	<b>(351)</b>	<b>(12 224)</b>
Effet de la variation des taux de change	61	16	34	2	36	113
Flux de trésorerie	2 401	—	—	—	—	2 401
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>46 117 \$</b>	<b>2 998 \$</b>	<b>4 713 \$</b>	<b>573 \$</b>	<b>5 286 \$</b>	<b>54 401 \$</b>
Solde à la fin						
Passif relatif aux contrats d'assurance	19 540 \$	2 971 \$	4 708 \$	496 \$	5 204 \$	27 715 \$
Actif relatif aux contrats d'assurance	(324)	27	5	77	82	(215)
Passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts	26 901	—	—	—	—	26 901
<b>Passif (actif) net relatif aux contrats d'assurance à la fin</b>	<b>46 117 \$</b>	<b>2 998 \$</b>	<b>4 713 \$</b>	<b>573 \$</b>	<b>5 286 \$</b>	<b>54 401 \$</b>

## d) Évolution de l'actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance par couverture restante et sinistres survenus

2023

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 706 \$	1 \$	68 \$	19 \$	6 \$	1 800 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(364)	82	49	—	—	(233)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début</b>	<b>1 342</b>	<b>83</b>	<b>117</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>1 567</b>
<b>Produits (dépendances) nets provenant des contrats de réassurance</b>						
Allocation des primes de réassurance payées	(1 101)	—	—	—	—	(1 101)
Sommes recouvrables auprès des réassureurs	—	130	620	392	(1)	1 141
	(1 101)	130	620	392	(1)	40
Produits (charges) financiers de réassurance	132	2	2	1	—	137
Effet de la variation du risque de non-exécution des réassureurs	—	—	—	—	—	—
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>(969)</b>	<b>132</b>	<b>622</b>	<b>393</b>	<b>(1)</b>	<b>177</b>
Effet de la variation des taux de change	(48)	—	(2)	3	—	(47)
Flux de trésorerie						
Primes payées	1 245	—	—	—	—	1 245
Sommes reçues	—	—	(641)	(315)	—	(956)
	1 245	—	(641)	(315)	—	289
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin</b>	<b>1 570 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>96 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>1 986 \$</b>
Solde à la fin						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 473 \$	209 \$	207 \$	100 \$	5 \$	1 994 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	97	6	(111)	—	—	(8)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance</b>	<b>1 570 \$</b>	<b>215 \$</b>	<b>96 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>1 986 \$</b>

2022

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant de recouvrement de perte	Composant de recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 579 \$	1 \$	56 \$	45 \$	6 \$	1 687 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(220)	—	91	—	—	(129)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début</b>	<b>1 359</b>	<b>1</b>	<b>147</b>	<b>45</b>	<b>6</b>	<b>1 558</b>
<b>Produits (dépenses) nets provenant des contrats de réassurance</b>						
Allocation des primes de réassurance payées	(1 138)	—	—	—	—	(1 138)
Sommes recouvrables auprès des réassureurs	—	82	525	312	(1)	918
	(1 138)	82	525	312	(1)	(220)
Produits (charges) financiers de réassurance	(128)	—	(1)	2	1	(126)
Effet de la variation du risque de non-exécution des réassureurs	(1)	—	—	—	—	(1)
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>(1 267)</b>	<b>82</b>	<b>524</b>	<b>314</b>	<b>—</b>	<b>(347)</b>
Effet de la variation des taux de change	111	—	4	(9)	—	106
Flux de trésorerie						
Primes payées	1 139	—	—	—	—	1 139
Sommes reçues	—	—	(558)	(331)	—	(889)
	1 139	—	(558)	(331)	—	250
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin</b>	<b>1 342 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>1 567 \$</b>
Solde à la fin						
Actif relatif aux contrats de réassurance	1 706 \$	1 \$	68 \$	19 \$	6 \$	1 800 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(364)	82	49	—	—	(233)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance</b>	<b>1 342 \$</b>	<b>83 \$</b>	<b>117 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>1 567 \$</b>

## e) Évolution de l'actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance par composants d'évaluation

Les tableaux suivants présentent le rapprochement par composants d'évaluation pour les contrats de réassurance non évalués selon la MRP :

2023

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total de la marge sur services contractuels	
(en millions de dollars)						
Solde au début						
Actif relatif aux contrats de réassurance	769 \$	58 \$	10 \$	(29)\$	(19)\$	808 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(738)	774	(179)	(90)	(269)	(233)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début</b>	<b>31</b>	<b>832</b>	<b>(169)</b>	<b>(119)</b>	<b>(288)</b>	<b>575</b>
<b>Produits (dépenses) nets provenant des contrats de réassurance</b>						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels au titre des services reçus	—	—	14	10	24	24
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(62)	—	—	—	(62)
Ajustements d'expérience	61	—	—	—	—	61
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	(44)	52	—	(6)	(6)	2
Variation des recouvrements de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels	—	—	(4)	(1)	(5)	(5)
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(10)	13	51	(54)	(3)	—
Variation des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	125	9	—	—	—	134
Variations relatives aux services passés						
Variation des montants recouvrables relatifs aux sinistres survenus	(1)	(1)	—	—	—	(2)
	131	11	61	(51)	10	152
Produits (charges) financiers de réassurance	(15)	97	(3)	(5)	(8)	74
Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs	—	—	—	—	—	—
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>116</b>	<b>108</b>	<b>58</b>	<b>(56)</b>	<b>2</b>	<b>226</b>
Effet de la variation des taux de change	(21)	(1)	—	1	1	(21)
Flux de trésorerie	50	—	—	—	—	50
	29	(1)	—	1	1	29
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin</b>	<b>176 \$</b>	<b>939 \$</b>	<b>(111)\$</b>	<b>(174)\$</b>	<b>(285)\$</b>	<b>830 \$</b>
Solde à la fin						
Actif relatif aux contrats de réassurance	230 \$	933 \$	(110)\$	(215)\$	(325)\$	838 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(54)	6	(1)	41	40	(8)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin</b>	<b>176 \$</b>	<b>939 \$</b>	<b>(111)\$</b>	<b>(174)\$</b>	<b>(285)\$</b>	<b>830 \$</b>



2022

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels			Total
			Contrats sous l'approche de transition fondée sur la juste valeur	Autres contrats	Total de la marge sur services contractuels	
(en millions de dollars)						
<b>Solde au début</b>						
Actif relatif aux contrats de réassurance	865 \$	39 \$	(25)\$	— \$	(25)\$	879 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(1 338)	1 090	119	—	119	(129)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance au début</b>	<b>(473)</b>	<b>1 129</b>	<b>94</b>	<b>—</b>	<b>94</b>	<b>750</b>
<b>Produits (dépenses) nets provenant des contrats de réassurance</b>						
Variations relatives aux services courants						
Marge sur services contractuels au titre des services reçus	—	—	(3)	2	(1)	(1)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(58)	—	—	—	(58)
Ajustements d'expérience	(103)	—	—	—	—	(103)
Variations relatives aux services futurs						
Contrats constatés initialement au cours de l'exercice	(56)	75	—	(16)	(16)	3
Variation des recouvrements de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires qui ajustent la marge sur services contractuels	—	—	(1)	(1)	(2)	(2)
Variation des estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	341	22	(261)	(102)	(363)	—
Variation des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes sur contrats sous-jacents déficitaires	191	(110)	—	—	—	81
Variations relatives aux services passés						
Variation des montants recouvrables relatifs aux sinistres survenus	(2)	(1)	—	—	—	(3)
	371	(72)	(265)	(117)	(382)	(83)
Produits (charges) financiers de réassurance	57	(227)	3	(1)	2	(168)
Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(1)	—	—	—	—	(1)
<b>Montants reconnus dans le résultat net</b>	<b>427</b>	<b>(299)</b>	<b>(262)</b>	<b>(118)</b>	<b>(380)</b>	<b>(252)</b>
Effet de la variation des taux de change	54	2	(1)	(1)	(2)	54
Flux de trésorerie	23	—	—	—	—	23
	77	2	(1)	(1)	(2)	77
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin</b>	<b>31 \$</b>	<b>832 \$</b>	<b>(169)\$</b>	<b>(119)\$</b>	<b>(288)\$</b>	<b>575 \$</b>
<b>Solde à la fin</b>						
Actif relatif aux contrats de réassurance	769 \$	58 \$	10 \$	(29)\$	(19)\$	808 \$
Passif relatif aux contrats de réassurance	(738)	774	(179)	(90)	(269)	(233)
<b>Actif (passif) net relatif aux contrats de réassurance à la fin</b>	<b>31 \$</b>	<b>832 \$</b>	<b>(169)\$</b>	<b>(119)\$</b>	<b>(288)\$</b>	<b>575 \$</b>

## B) Produits d'assurance

(en millions de dollars)	2023			Total
	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	
<b>Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes</b>				
Variation du passif au titre de la couverture restante				
Marge sur services contractuels pour services fournis	275 \$	245 \$	65 \$	585 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	230	32	40	302
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance attendus	1 925	629	249	2 803
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats	217	33	67	317
	2 647	939	421	4 007
<b>Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes</b>	<b>860</b>	<b>—</b>	<b>543</b>	<b>1 403</b>
<b>Total des produits d'assurance</b>	<b>3 507 \$</b>	<b>939 \$</b>	<b>964 \$</b>	<b>5 410 \$</b>

(en millions de dollars)	2022			Total
	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	
<b>Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes</b>				
Variation du passif au titre de la couverture restante				
Marge sur services contractuels pour services fournis	253 \$	210 \$	64 \$	527 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	221	34	33	288
Sinistres survenus et autres dépenses d'assurance attendus	1 801	555	338	2 694
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats	90	15	21	126
	2 365	814	456	3 635
<b>Contrats évalués selon la méthode de la répartition des primes</b>	<b>769</b>	<b>—</b>	<b>468</b>	<b>1 237</b>
<b>Total des produits d'assurance</b>	<b>3 134 \$</b>	<b>814 \$</b>	<b>924 \$</b>	<b>4 872 \$</b>

**C) Effet des contrats initialement comptabilisés**

Les tableaux suivants présentent l'effet sur les composants d'évaluation résultant de la comptabilisation initiale des contrats d'assurance et des contrats de réassurance non évalués selon la MRP :

**a) Contrats d'assurance***Assurance, Canada*

(en millions de dollars)	2023				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	2 583 \$	682 \$	— \$	— \$	3 265 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	892	61	—	—	953
	3 475	743	—	—	4 218
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(4 026)	(726)	—	—	(4 752)
Ajustement au titre du risque non financier	181	40	—	—	221
Marge sur services contractuels	370	—	—	—	370
<b>Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>57 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>57 \$</b>

*Gestion de patrimoine*

(en millions de dollars)	2023				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	1 249 \$	143 \$	— \$	— \$	1 392 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	176	3	—	—	179
	1 425	146	—	—	1 571
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 644)	(150)	—	—	(1 794)
Ajustement au titre du risque non financier	50	5	—	—	55
Marge sur services contractuels	169	—	—	—	169
<b>Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 \$</b>

*Affaires américaines*

(en millions de dollars)	2023				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	474 \$	171 \$	— \$	— \$	645 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	265	87	—	—	352
	739	258	—	—	997
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(843)	(264)	—	—	(1 107)
Ajustement au titre du risque non financier	47	15	—	—	62
Marge sur services contractuels	57	—	—	—	57
<b>Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 \$</b>

## Assurance, Canada

(en millions de dollars)	2022				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	2 526 \$	673 \$	— \$	— \$	3 199 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	875	106	—	—	981
	3 401	779	—	—	4 180
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(4 061)	(756)	—	—	(4 817)
Ajustement au titre du risque non financier	194	21	—	—	215
Marge sur services contractuels	466	—	—	—	466
<b>Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>44 \$</b>

## Gestion de patrimoine

(en millions de dollars)	2022				
	Contrats émis		Contrats acquis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	1 367 \$	— \$	— \$	— \$	1 367 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	181	—	—	—	181
	1 548	—	—	—	1 548
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 781)	—	—	—	(1 781)
Ajustement au titre du risque non financier	58	—	—	—	58
Marge sur services contractuels	175	—	—	—	175
<b>Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

## Affaires américaines

(en millions de dollars)	2022				
	Contrats émis		Contrats émis		Total
	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires	
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures					
Sinistres et autres dépenses d'assurance payables	374 \$	173 \$	— \$	— \$	547 \$
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	197	102	—	—	299
	571	275	—	—	846
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(662)	(281)	—	—	(943)
Ajustement au titre du risque non financier	36	14	—	—	50
Marge sur services contractuels	55	—	—	—	55
<b>Passif relatif aux contrats d'assurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>8 \$</b>

## b) Contrats de réassurance

## Assurance, Canada

(en millions de dollars)	2023		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(503)\$	— \$	(503)\$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	466	—	466
Ajustement au titre du risque non financier	41	—	41
Marge sur services contractuels	(4)	—	(4)
<b>Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

## Affaires américaines

(en millions de dollars)	2023		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(171)\$	— \$	(171)\$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	164	—	164
Ajustement au titre du risque non financier	11	—	11
Marge sur services contractuels	(2)	—	(2)
<b>Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>2 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 \$</b>

## Assurance, Canada

(en millions de dollars)	2022		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(558)\$	— \$	(558)\$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	503	—	503
Ajustement au titre du risque non financier	47	—	47
Marge sur services contractuels	10	—	10
<b>Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>2 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>2 \$</b>

## Affaires américaines

(en millions de dollars)	2022		
	Contrats initiés	Contrats acquis	Total
Estimation de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	(459)\$	— \$	(459)\$
Estimation de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	458	—	458
Ajustement au titre du risque non financier	28	—	28
Marge sur services contractuels	(26)	—	(26)
<b>Actif relatif aux contrats de réassurance à leur comptabilisation initiale</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 \$</b>

Le tableau de Gestion de patrimoine n'est pas présenté puisqu'il n'y a pas de contrat de réassurance ouvert à un nouveau transfert de risque d'assurance pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

**D) Comptabilisation attendue de la marge sur services contractuels dans le résultat net**

Les tableaux suivants indiquent le moment prévu d'amortissement de la MSC dans le résultat net (perte) :

(en millions de dollars)	2023				Total
	1 an ou moins	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	
<b>Contrats d'assurance</b>					
Assurance, Canada	260 \$	672 \$	575 \$	1 338 \$	2 845 \$
Gestion de patrimoine	252	826	650	637	2 365
Affaires américaines	58	150	167	55	430
	570 \$	1 648 \$	1 392 \$	2 030 \$	5 640 \$
<b>Contrats de réassurance</b>					
Assurance, Canada	16 \$	60 \$	64 \$	107 \$	247 \$
Gestion de patrimoine	(1)	(3)	(3)	(11)	(18)
Affaires américaines	5	19	32	—	56
	20 \$	76 \$	93 \$	96 \$	285 \$
<b>2022</b>					
(en millions de dollars)	1 an ou moins	Plus d'un an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Contrats d'assurance</b>					
Assurance, Canada	242 \$	643 \$	538 \$	1 325 \$	2 748 \$
Gestion de patrimoine	215	706	622	481	2 024
Affaires américaines	67	177	206	64	514
	524 \$	1 526 \$	1 366 \$	1 870 \$	5 286 \$
<b>Contrats de réassurance</b>					
Assurance, Canada	19 \$	60 \$	70 \$	119 \$	268 \$
Gestion de patrimoine	(1)	(4)	(4)	(1)	(10)
Affaires américaines	4	11	14	1	30
	22 \$	67 \$	80 \$	119 \$	288 \$

**E) Résultat d'investissement net**

Le tableau suivant présente les sources des produits et charges financiers du fonds général reconnus dans le résultat net :

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Produits de placement nets</b>		
Intérêts et autres produits tirés des placements	1 921 \$	1 821 \$
Variation de la juste valeur des placements	1 989	(9 999)
	3 910	(8 178)
<b>Produits (charges) financiers d'assurance</b>		
Intérêts capitalisés	(1 476)	(775)
Effet de la variation des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(1 775)	8 827
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation directe	(55)	239
Effet du choix relatif à l'atténuation des risques	33	153
	(3 273)	8 444
<b>Produits (charges) financiers de réassurance</b>		
Intérêts capitalisés	71	53
Effet de la variation des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	66	(179)
Effet des variations du risque de non-exécution des réassureurs	—	(1)
	137	(127)
<b>(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts</b>	<b>(151)</b>	<b>(36)</b>
<b>Résultat d'investissement net reconnu dans le résultat net</b>	<b>623 \$</b>	<b>103 \$</b>

Le tableau suivant présente les produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement des fonds distincts :

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Produits (charges) financiers provenant des passifs relatifs aux fonds distincts</b>		
Contrats d'assurance	(3 534)\$	2 997 \$
Contrats d'investissement	(1 163)	900
<b>Total</b>	<b>(4 697)\$</b>	<b>3 897 \$</b>

#### F) Jugements importants dans l'évaluation des contrats d'assurance et des contrats de réassurance

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes utilisées pour évaluer les contrats d'assurance et les contrats de réassurance exigent de porter un jugement important. Les méthodes et les intrants utilisés par la société afin d'établir les estimations et les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-dessous.

##### a) Flux de trésorerie d'exécution

###### i) Estimation des flux de trésorerie futurs

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs dans le périmètre d'un contrat, la société détermine l'espérance mathématique d'une gamme de scénarios qui reflètent l'éventail complet des résultats possibles. Les hypothèses tiennent compte des circonstances actuelles, des données historiques de la société, de l'industrie ou du secteur, de la relation entre les résultats historiques et futurs anticipés, ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les méthodes utilisées pour établir les hypothèses les plus importantes lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs sont décrites ci-dessous. Une analyse de sensibilité est présentée à la section « Analyse de sensibilité » de la note 13 « Gestion du risque d'assurance ».

###### *Comportement des titulaires de polices*

Le comportement des titulaires de polices est rattaché à l'ensemble des choix que les titulaires de polices peuvent faire concernant leur contrat d'assurance. Parmi tous ces choix, les suivants sont plus importants dans l'évaluation de l'estimation des flux de trésorerie futurs : la déchéance (y compris les retraits partiels et complets des contrats de fonds distincts), le modèle de paiement des primes à l'égard des polices d'assurance vie universelle et le modèle de nouveaux dépôts à l'égard des contrats de fonds distincts.

La déchéance fait référence à la résiliation d'un contrat survenant lorsque le titulaire de police a cessé de payer les primes ou lorsque le titulaire de police renonce volontairement à son contrat, ou aux retraits partiels ou complets des contrats de fonds distincts. Les hypothèses relatives au taux de déchéance à long terme tiennent compte des taux de déchéance des contrats généralement plus faibles en ce qui concerne les produits fondés sur la déchéance comparativement à d'autres produits. Les hypothèses relatives au taux de déchéance prévu sont généralement fondées sur l'expérience récente de la société en matière de déchéance et sont ajustées pour tenir compte de l'expérience de l'industrie où l'expérience de la société est limitée.

Étant donné que les titulaires de polices d'assurance vie universelle et de contrats de fonds distincts disposent d'une certaine souplesse quant au montant et au calendrier des paiements de primes et des nouveaux dépôts, la société établit des hypothèses concernant les modèles de paiement des primes et de nouveaux dépôts. Les modèles de paiements des primes peuvent varier en fonction de la fréquence des paiements, du niveau de la prime cible par rapport à la prime minimale, du type de coût d'assurance de la police (nivelé ou augmentant annuellement), du type de produit et de l'année d'émission. Les modèles de nouveaux dépôts peuvent varier en fonction du type de contrat, du type de garantie, de l'année d'émission et de l'âge du titulaire de police. La société étudie l'expérience des modèles de paiement des primes et de nouveaux dépôts afin de formuler des hypothèses pour de tels contrats. Lorsque cette expérience n'est pas suffisamment représentative, elle est ajustée pour tenir compte de l'expérience de l'industrie.

###### *Mortalité et morbidité*

La mortalité représente la fréquence des décès dans une population donnée, tandis que la morbidité représente la fréquence d'un accident ou d'une maladie parmi les risques assurés. La société utilise plusieurs hypothèses de mortalité et de morbidité pour saisir la différence de niveau de risque des assurés. Ces hypothèses sont basées sur les résultats techniques récents de la société. Lorsque ceux-ci ne sont pas suffisamment représentatifs, les résultats techniques de l'industrie sont également utilisés.

En ce qui concerne les contrats d'assurance vie individuelle, l'expérience de la société en matière de mortalité a affiché une tendance à la baisse au cours des dernières décennies. L'évaluation du passif relatif aux contrats d'assurance en lien avec ces contrats tient compte d'une amélioration des taux de mortalité futurs. Pour les contrats de rente individuelle et collective, l'amélioration de la mortalité est également prise en compte dans les projections. Pour les contrats d'assurance vie collectifs, l'expérience de mortalité future prévue est incorporée dans l'évaluation des contrats d'assurance, mais aucune amélioration future de la mortalité n'est prévue. Finalement, aucune amélioration n'est prévue dans les hypothèses de morbidité utilisées pour les contrats d'assurance-vie individuelle et collective.

###### *Dépenses*

Les dépenses engagées pour l'exécution des contrats comprennent les coûts d'acquisition, les coûts de service et de maintien des polices en vigueur, les taxes et les dépenses connexes indirectes. Les hypothèses de dépenses sont calculées à l'aide des études internes de répartition des dépenses de la société et tiennent compte des investissements dans des projets d'amélioration pour lesquels des gains de productivité sont prévus. Les facteurs de coûts unitaires projetés pour les années à venir varient en fonction des investissements prévus dans les projets d'amélioration, des gains de productivité qu'ils généreront (en excédent des coûts des projets) et de l'hypothèse d'inflation, qui est établie de façon cohérente avec le taux d'actualisation. Les dépenses engagées pour l'exécution des contrats qui ne sont pas spécifiques à un contrat sont affectées à des groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle, telle que la répartition sur la base des coûts unitaires, pour tous les coûts présentant des caractéristiques similaires. Les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes sur primes futures et aux autres taxes non liées aux produits et reflètent habituellement la législation actuelle, sauf si un changement est prévu.

###### *Variations de flux de trésorerie discrétionnaires*

Pour déterminer la manière d'identifier les variations de flux de trésorerie discrétionnaires de certains contrats sans participation directe, la société considère généralement que son engagement correspond au rendement implicite dans ses estimations de flux de trésorerie d'exécution à la comptabilisation initiale, mis à jour pour refléter les hypothèses actuelles de risque financier.



## ii) Taux d'actualisation

La société utilise une combinaison des approches ascendante et descendante pour déterminer les taux d'actualisation utilisés pour ajuster les estimations des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont déterminés comme étant les taux d'intérêt sans risque ajustés par une prime d'illiquidité pour refléter les différences dans les caractéristiques de liquidité entre les actifs financiers utilisés pour calculer les taux d'intérêt sans risque et les flux de trésorerie pertinents liés au passif.

Les rendements sans risque sont calculés à l'aide d'obligations du gouvernement du Canada pour les 30 premières années puisque les données sont suffisantes pour élaborer une courbe. Après 30 ans, une interpolation linéaire est utilisée, partant d'une moyenne des taux à long terme allant jusqu'à un taux sans risque ultime.

La prime d'illiquidité pour les 30 premières années est déterminée comme le rendement implicite relatif à la juste valeur d'un portefeuille de référence, moins les taux d'intérêt sans risque ajustés pour tenir compte des différences entre le portefeuille d'actifs de référence et les flux de trésorerie du passif correspondant. Le portefeuille de référence est composé d'obligations de sociétés et d'obligations provinciales habituellement incluses dans les indices d'obligations publiques. Étant donné que les obligations de sociétés sont moins liquides que les obligations provinciales, les courbes de taux d'actualisation considèrent une proportion différente pour les obligations de sociétés que pour les obligations provinciales afin de refléter la liquidité des contrats. Le rendement du portefeuille de référence est ajusté pour éliminer le risque de crédit attendu et inattendu en utilisant l'information provenant des niveaux historiques de défaut observés concernant les obligations incluses dans le portefeuille de référence. Les niveaux historiques de défaut peuvent être ajustés dans le cas d'événement particulier de crédit. Une fois que toutes les primes d'illiquidité ont été déterminées, un ajustement final est effectué pour tenir compte de la différence entre les propres actifs de la société et le portefeuille de référence. Après 30 ans, une interpolation linéaire est utilisée, partant d'une moyenne des taux à long terme allant jusqu'à un taux sans risque ultime.

Au 30 septembre 2022, la société a amélioré la méthode qu'elle utilise pour convertir les données observables relatives aux prix des obligations sur le marché en une courbe de prime d'illiquidité. Cette amélioration de la méthodologie s'est traduite par une charge comptabilisée dans *Produits (charges) financiers d'assurance* pour un montant de 92 \$.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation appliqués à l'actualisation des flux de trésorerie futurs en fonction des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance :

	2023					
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	70 ans
<b>Produits canadiens</b>						
Courbe la moins illiquide	4,25 %	3,57 %	3,89 %	4,19 %	3,92 %	4,35 %
Courbe la plus illiquide	5,51 %	5,00 %	5,25 %	5,33 %	5,09 %	5,15 %
<b>Produits américains</b>						
Courbe la moins illiquide	5,30 %	4,74 %	4,95 %	5,23 %	4,97 %	4,90 %
Courbe la plus illiquide	5,55 %	4,99 %	5,20 %	5,48 %	5,22 %	5,15 %
	2022					
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	70 ans
<b>Produits canadiens</b>						
Courbe la moins illiquide	4,33 %	3,91 %	4,19 %	4,50 %	4,29 %	4,35 %
Courbe la plus illiquide	5,95 %	5,48 %	5,83 %	5,83 %	5,64 %	5,15 %
<b>Produits américains</b>						
Courbe la moins illiquide	5,33 %	5,08 %	5,21 %	5,42 %	4,97 %	4,90 %
Courbe la plus illiquide	5,58 %	5,33 %	5,46 %	5,67 %	5,22 %	5,15 %

Les flux de trésorerie qui ont une relation non linéaire avec les rendements de tout élément financier sous-jacent, causée par la présence de garanties liées aux marchés financiers (telles que les garanties de taux d'intérêt minimum ou les garanties sur les contrats de fonds distincts), sont ajustés en fonction de l'effet de cette variabilité à l'aide de techniques d'évaluation stochastiques dont le risque est neutre et actualisés à l'aide des taux sans risque ajustés pour tenir compte de l'illiquidité.

## iii) Ajustement au titre du risque non financier

La société détermine l'ajustement au titre du risque non financier en utilisant des marges sur des hypothèses. Par conséquent, les flux de trésorerie d'exécution sont calculés avec des hypothèses prudentes et la différence entre les flux de trésorerie d'exécution calculés et la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs correspond à l'ajustement au titre du risque non financier.

Les marges sont calibrées de manière à ce que l'ajustement total au titre du risque non financier qui en résulte représente le rendement requis par la société pour supporter l'incertitude liée au risque non financier. Ce rendement est défini par un niveau de confiance, net de la réassurance, compris entre 92,50 % et 97,50 % en 2023 et 2022 et reflète les bénéfices de la diversification (à l'aide d'une matrice de corrélation) entre les risques, les produits et les entités du groupe. Un tel niveau de confiance représente la probabilité que les flux de trésorerie d'exécution, y compris l'ajustement au titre du risque non financier, soient suffisants pour remplir les obligations de la société liées aux contrats d'assurance (après la prise en compte de la réassurance), en tenant compte uniquement des risques non financiers.

Pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier pour les contrats de réassurance, la société calcule le montant du risque transféré au réassureur comme la différence entre l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base brute de réassurance et l'ajustement au titre du risque non financier déterminé sur une base nette de réassurance.

**b) Comptabilisation de la marge sur services contractuels à l'état des résultats**

Les unités de couverture établissent le montant de la MSC d'un groupe de contrats à comptabiliser à l'état des résultats pour refléter les services relatifs aux contrats d'assurance fournis au cours de la période. La société détermine le nombre d'unités de couverture en tenant compte, pour chaque contrat, de la quantité de prestations de services fournies et de la durée de couverture prévue. La quantité de prestations de services d'un contrat correspond au montant assuré sur la durée du contrat, qui est évalué en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque contrat.

Pour déterminer la pondération relative des prestations de services fournies par les contrats d'assurance qui fournissent à la fois une couverture d'assurance et des services d'investissement, la société considère la quantité de prestations de services pour chaque service et leur durée prévue, et utilise la somme comme unités de couverture. La quantité de prestations de services pour les services d'investissement est basée sur la valeur de l'actif géré dans le cadre du contrat au bénéfice du titulaire de la police d'assurance.

Pour les contrats de réassurance, le nombre d'unités de couverture reflète les prestations de services couvertes par les contrats sous-jacents, car le niveau de services fournis dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur et de leurs prestations de services. Les unités de couvertures totales de chaque groupe de contrats sont réévaluées à la fin de chaque date des états financiers.

**c) Incidence des changements apportés aux méthodes et aux hypothèses**

Un revue des méthodes et des hypothèses est effectuée périodiquement pour tenir compte de l'évolution de l'expérience.

Les tableaux suivants présentent l'incidence des changements apportés aux méthodes et aux hypothèses ainsi que leur explication :

2023		
(en millions de dollars)	Incidences sur les flux de trésorerie d'exécution nets, avant impôts	Description
Mortalité et morbidité	(56)\$	Mortalité : mise à jour légèrement défavorable des hypothèses Morbidité : mise à jour favorable des hypothèses
Comportement des titulaires de polices	(53)	Principalement dû à la mise à jour des hypothèses de fonds distincts
Données financières	(13)	Raffinements de modèle mineurs
Dépenses	38	Mise à jour annuelle des études de dépenses
Autres	152	Principalement dû au facteur de diversification de l'ajustement pour risque et aux raffinements de modèle
<b>Incidences des changements apportés aux méthodes et hypothèses</b>	<b>68 \$</b>	
2022		
(en millions de dollars)	Incidences sur les flux de trésorerie d'exécution nets, avant impôts	Description
Mortalité et morbidité	127 \$	Mortalité: impact défavorable principalement dû à l'application d'une nouvelle table de mortalité de l'ICA Morbidité: mise à jour légèrement favorable des hypothèses
Comportement des titulaires de polices	(43)	Principalement dû à la mise à jour des hypothèses d'abandon
Données financières	99	Principalement dû à des raffinements de modèle pour déterminer les taux d'actualisation
Dépenses	84	Mise à jour annuelle des études de dépenses
Autres	172	Principalement dû au facteur de diversification de l'ajustement pour risque et aux raffinements de modèle
<b>Incidences des changements apportés aux méthodes et hypothèses</b>	<b>439 \$</b>	
(en millions de dollars)	2023	2022
Montants comptabilisés dans le résultat net	4 \$	(147)\$
Montants comptabilisés dans la MSC	(72)	(292)
<b>Incidences des changements apportés aux méthodes et hypothèses</b>	<b>(68)\$</b>	<b>(439)\$</b>

**15 > Passif relatif aux contrats d'investissement, dépôts et passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts**

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passif relatif aux contrats d'investissement	39 \$	39 \$	48 \$	48 \$	79 \$	79 \$
Dépôts	6 011	5 797	4 302	4 211	4 071	3 947
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement et dépôts</b>	<b>6 050 \$</b>	<b>5 836 \$</b>	<b>4 350 \$</b>	<b>4 259 \$</b>	<b>4 150 \$</b>	<b>4 026 \$</b>
<b>Passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts</b>	<b>11 636 \$</b>	<b>11 636 \$</b>	<b>10 433 \$</b>	<b>10 433 \$</b>	<b>10 885 \$</b>	<b>10 885 \$</b>

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des charges d'intérêts de 164 \$ (46 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022) liées au passif relatif aux contrats d'investissement et aux dépôts. Aucun intérêt n'est comptabilisé sur le passif relatif aux contrats d'investissement des fonds distincts considérant l'ajustement des flux de trésorerie contractuels sur une base journalière. Au 31 décembre 2023, les taux d'intérêt sur le passif relatif aux contrats d'investissement et sur les dépôts sont compris entre 0,00 % et 6,05 % (0,00 % et 4,70 % au 31 décembre 2022).

**16 > Autres éléments de passif**

(en millions de dollars)	2023	2022
Créditeurs	1 391 \$	1 027 \$
Impôts à payer	194	108
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	10	—
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	329	265
Passifs de titrisation	259	453
Dette hypothécaire	3	3
Obligations locatives	97	98
Avantages postérieurs à l'emploi	200	172
Divers	125	118
<b>Total</b>	<b>2 608 \$</b>	<b>2 244 \$</b>

**17 > Débentures**

En raison de la structure organisationnelle, les débentures émises et en circulation de la société sont garanties par iA Société financière.

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %	— \$	— \$	400 \$	393 \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %	4	4	4	4
<b>Total</b>	<b>4 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>404 \$</b>	<b>397 \$</b>

Les débentures subordonnées représentent les créances directes non garanties de la société qui viennent après celles des titulaires de polices et des autres créanciers de la société.

**Débentures subordonnées portant un intérêt de 2,64 %**

Le 23 février 2022, la société a racheté la totalité de ses débentures subordonnées de 250 \$ échéant le 23 février 2027 et portant un intérêt de 2,64 % payable semestriellement jusqu'au 23 février 2022. Les débentures subordonnées ont été rachetées à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé, pour un déboursé totalisant 253 \$.

**Débentures subordonnées portant un intérêt de 3,30 %**

Le 15 septembre 2023, la société a racheté la totalité de ses débentures subordonnées de 400 \$ échéant le 15 septembre 2028 et portant un intérêt de 3,30 % payable semestriellement jusqu'au 15 septembre 2023. Les débentures subordonnées ont été rachetées à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé, pour un déboursé totalisant 407 \$.

**Billets d'apport à l'excédent à taux variable portant un intérêt basé sur LIBOR plus 4,25 %**

Billets d'apport à l'excédent, portant un intérêt variable égal au taux LIBOR de 3 mois plus 4,25 %, payable trimestriellement, échéant en mai 2034.

## 18 › Capital social

Le capital social autorisé de la société s'établit comme suit :

### Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, comportant un droit de vote.

### Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A sans valeur nominale, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, ainsi qu'un nombre de 10 000 000 d'actions privilégiées d'une valeur nominale de 25 dollars chacune, sans droit de vote, pouvant être émises en séries.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission, selon certaines conditions, dont l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à un prix égal à 95 % de la valeur marchande de ces actions ordinaires. Cette option de conversion peut elle-même donner lieu, au gré de la société, à une conversion des actions privilégiées – série 1 en actions privilégiées – série 2.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 2, ne pouvant être émises qu'à des fins de conversion des actions privilégiées de série 1, avec dividende préférentiel non cumulatif de 1 % jusqu'en 2004 et rachetables au gré de la société à la valeur d'émission et multiplié par 1,0526 selon certaines conditions, dont la nécessité de procéder à une émission d'actions privilégiées – série 3.

Un nombre de 3 000 000 d'actions privilégiées – série 3, rachetables au gré de la société après 5 ans à leur valeur d'émission, à condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de l'AMF, ou convertibles en actions ordinaires à la valeur au marché de ces dernières.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série A, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour 25 dollars chacune après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série B, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars, selon les années, à compter du 31 mars 2011, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur, après autorisation de l'AMF, en nouvelles actions privilégiées de catégorie A.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série C, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les 5 ans, ayant un taux annuel initial de 1,55 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme de 25 dollars par action, à compter du 31 décembre 2013 et, par la suite, au 31 décembre tous les 5 ans, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série D à compter du 31 décembre 2013 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série D, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série D après le 31 décembre 2013, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série C le 31 décembre 2018 et le 31 décembre tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série E, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,50 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 décembre 2014, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série F, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel de 1,475 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société pour une somme variant entre 26 dollars et 25 dollars par action, selon les années, à compter du 31 mars 2015, sous réserve de l'autorisation de l'AMF.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série G, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif ayant un taux annuel initial équivalent de 1,0750 dollar en espèces par action, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série H le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite. Le 30 juin 2017, la société a modifié le dividende trimestriel non cumulatif à un taux annuel équivalent de 0,94425 dollar en espèces par action.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série H, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série H après le 30 juin 2017, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série G le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série I, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif et fixe ayant un taux annuel équivalent de 1,20 dollar en espèces par action pour une période de 5 ans commençant le 7 mars 2018 et se terminant le 31 mars 2023, à l'exclusion de cette date, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série J le 31 mars 2023 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série J, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, rachetables en totalité ou en partie au gré de la société le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite, pour une valeur en espèces de 25 dollars, ou rachetables en totalité ou en partie au gré de la société à toute autre date autre qu'une date de conversion de la série J après le 31 mars 2028, pour une valeur de 25,50 dollars, sous réserve de l'autorisation de l'AMF, et convertibles au gré du détenteur en actions privilégiées de catégorie A – série I le 31 mars 2028 et le 31 mars tous les 5 ans par la suite.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série YY, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,450 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour une somme de 25 dollars chacune, payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A – série ZZ, sans valeur nominale, sans droit de vote, avec dividende semestriel non cumulatif de 0,5625 dollar en espèces par action, rachetables au gré de la société pour une somme de 25 dollars chacune, payable en espèces ou par la livraison d'actions ordinaires, après le 31 décembre 2008, sous réserve de l'autorisation de l'AMF. Les actions sont aussi convertibles au gré du détenteur en actions ordinaires à chaque date de conversion, soit le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2014.

Le capital social émis par la société s'établit comme suit :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde au début	113 575	1 755 \$	108 575	1 655 \$
Actions émises	—	—	5 000	100
Solde à la fin	113 575	1 755	113 575	1 755
<b>Actions privilégiées, catégorie A</b>				
Solde au début	11 000	275	21 000	525
Actions rachetées – série G	—	—	(10 000)	(250)
Actions rachetées – série I	(6 000)	(150)	—	—
Solde à la fin	5 000	125	11 000	275
<b>Total du capital social</b>		<b>1 880 \$</b>		<b>2 030 \$</b>

#### Actions ordinaires

##### Émission

Le 7 juin 2022, la société a émis 5 000 000 d'actions ordinaires pour un montant en espèces de 100 \$.

#### Actions privilégiées, catégorie A

En raison de la structure organisationnelle, les actions privilégiées émises et en circulation de la société sont garanties par iA Société financière.

##### Rachat

Le 31 mars 2023, la société a racheté chacune des 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I à un prix de 25 dollars par action pour un montant en espèces de 150 \$.

Le 30 juin 2022, la société a racheté chacune des 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G à un prix de 25 dollars par action pour un montant en espèces de 250 \$.

#### Dividendes

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Total	Par action (en dollars)	Total	Par action (en dollars)
<b>Actions ordinaires</b>	<b>525 \$</b>	<b>4,62 \$</b>	300 \$	2,64 \$
<b>Actions privilégiées</b>				
Catégorie A – série B	6	1,15	6	1,15
Catégorie A – série G	—	—	4	0,47
Catégorie A – série I	2	0,30	8	1,20
	8		18	
<b>Total</b>	<b>533 \$</b>		318 \$	

#### Dividende déclaré sur actions ordinaires

Un dividende d'un montant de 125 \$ a été approuvé par le conseil d'administration de la société en date du 7 décembre 2023. De ce montant, 109 \$ a été versé et le solde sera réglé au cours du prochain exercice.

Un dividende d'un montant de 150 \$ a été approuvé par le conseil d'administration de la société en date du 20 février 2024. Ce dividende n'a pas été comptabilisé comme un passif dans les présents états financiers. Ce dividende sera payé, en totalité ou en partie, au cours du premier trimestre de 2024.

## 19 › Cumul des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	Obligations	Actions	Immeubles de placement	Écart de conversion	Couverture	Total
Solde au 31 décembre 2021	43 \$	19 \$	— \$	29 \$	(16)\$	75 \$
Effet de l'adoption de IFRS 9 (note 4)	(43)	(19)	—	1	1	(60)
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	—	—	—	30	(15)	15
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	26	—	—	26
Impôt sur écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	(4)	—	—	(4)
Autres	—	—	—	131	(131)	—
Impôts sur autres	—	—	—	—	19	19
	—	—	22	131	(112)	41
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>22</b>	<b>161</b>	<b>(127)</b>	<b>56</b>
Écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	3	—	—	3
Impôt sur écart de réévaluation lié aux transferts vers les immeubles de placement	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	(58)	44	(14)
Impôts sur autres	—	—	—	—	(7)	(7)
	—	—	3	(58)	37	(18)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>25 \$</b>	<b>103 \$</b>	<b>(90)\$</b>	<b>38 \$</b>

## 20 › Gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, la société poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui réglemente ses activités, l'AMF, de favoriser son développement et sa croissance, de bonifier le rendement des actionnaires et de conserver des cotes de crédit favorables.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société s'est dotée d'un programme de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à décrire le lien qui existe entre l'appétit, la tolérance au risque et les exigences liées aux fonds propres de la société. Ce programme intègre une politique de gestion du capital qui décrit les éléments clés du processus de gestion du capital, notamment le processus d'établissement du niveau d'opération du ratio de solvabilité. Le programme comprend également une reddition de compte sur le profil de risque de la société ainsi que la rédaction d'un rapport portant sur l'examen de la santé financière (ESF). Ces moyens permettent l'identification des risques et contiennent des propositions d'actions possibles pour la gestion des risques. L'ESF consiste à quantifier l'incidence financière de scénarios défavorables liés à des chocs concernant notamment le marché des actions, les taux d'intérêt et le crédit. Ces documents sont révisés annuellement et déposés auprès du conseil d'administration.

Compte tenu des divers éléments qui peuvent influencer sur le capital de la société, notamment l'apport du résultat net et les caractéristiques des actifs sous-jacents au capital, la société ajuste sa stratégie de gestion afin d'optimiser la structure et le coût de son capital en fonction de ses besoins et des exigences réglementaires. Par exemple, la société peut être amenée à émettre ou à racheter des titres de participation ou des titres d'emprunt subordonnés.

### Exigences réglementaires et ratio de solvabilité

La société gère son capital conjointement avec celui de iA Société financière.

Les exigences relatives à la suffisance de capital de la société sont réglementées par la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes (ESCAP).

Une version mise à jour de l'ESCAP est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 applicable prospectivement et donne de nouveaux paramètres pour le calcul du ratio de solvabilité. En contrepartie, au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité a été établi selon la version précédente de l'ESCAP. Les paramètres affectant le ratio de solvabilité qui ont été modifiés depuis la version précédente sont identifiés entre parenthèses.

En vertu de l'ESCAP, plusieurs éléments composent le ratio de solvabilité :

Les capitaux disponibles représentent le total des capitaux de catégorie 1 et de catégorie 2, moins les autres déductions prescrites par l'AMF.

Les capitaux de catégorie 1 comprennent les éléments de capitaux plus permanents, c'est-à-dire principalement les capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire, les actions privilégiées et la marge sur services contractuels, excluant la marge sur services contractuels des fonds distincts. Le goodwill et les autres éléments d'immobilisations incorporelles sont notamment déduits de cette catégorie.

Les capitaux de catégorie 2 sont composés notamment de débetures subordonnées.

L'attribution de l'avoir correspond à la valeur de l'ajustement au titre du risque non financier (la valeur de certaines provisions pour écarts défavorables au 31 décembre 2022) incluse dans le passif relatif aux contrats d'assurance, excluant le passif relatif aux contrats d'assurance des fonds distincts.

Les dépôts admissibles correspondent à des montants relatifs à des ententes de réassurance non agréées déposés dans des instruments de garantie.

Le coussin de solvabilité global est déterminé en fonction de cinq catégories de risques, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'assurance, le risque relatif aux garanties liées aux fonds distincts ainsi que le risque opérationnel. Ces composantes de risques sont calculées en utilisant diverses méthodes et tiennent compte des risques associés aux éléments d'actif et de passif qui figurent ou non à l'état de la situation financière. Le coussin de solvabilité global correspond à la somme des composantes de risques moins divers crédits (par exemple, pour la diversification entre les risques et pour les produits ajustables) multipliée par un coefficient de 1,00 (1,05 au 31 décembre 2022).

Le ratio ESCAP total est calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global.

Selon la ligne directrice de l'AMF, la société doit se fixer, pour ses capitaux propres disponibles, un niveau cible qui excède les exigences minimales requises. La ligne directrice stipule également que la majeure partie des capitaux propres doit être de catégorie 1, ce qui permet d'absorber les pertes liées aux activités courantes.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société maintient des ratios qui satisfont aux exigences réglementaires.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022
Capitaux disponibles, attribution de l'avoir et dépôts admissibles	10 245 \$	8 864 \$
Coussin de solvabilité global	7 371	7 514
<b>Ratio total</b>	<b>139 %</b>	<b>118 %</b>

## 21 › Dépenses d'assurance et autres charges d'exploitation

(en millions de dollars)	2023	2022
Prestations et réclamations	3 115 \$	2 724 \$
Commissions	2 422	2 364
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires	231	240
Salaires, avantages sociaux et rémunération à base d'actions	929	825
Honoraires professionnels	344	306
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	52	55
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	62	56
Autres dépenses administratives	374	356
	7 529	6 926
Montants attribués aux flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance engagés au cours de l'exercice	(1 653)	(1 646)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance	450	240
	6 326 \$	5 520 \$
Dépenses d'assurance	4 586 \$	3 890 \$
Autres charges d'exploitation	1 740	1 630
	6 326 \$	5 520 \$

Un montant de 128 \$ (122 \$ en 2022) lié à des frais de placement est inclus dans *Autres charges d'exploitation*.

## 22 › Autres charges financières

(en millions de dollars)	2023	2022
Intérêts sur les débetures	10 \$	16 \$
Intérêts sur les obligations locatives	4	3
<b>Total</b>	<b>14 \$</b>	<b>19 \$</b>



**23 > Impôts sur le résultat****a) Charge (recouvrement) d'impôts de l'exercice**

Impôts sur le résultat

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Impôts exigibles</b>		
Exercice en cours	450 \$	158 \$
Ajustements relatifs aux années précédentes	(9)	16
	441	174
<b>Impôts différés</b>		
Création et renversement des différences temporaires	(205)	(79)
Ajustements relatifs aux années précédentes	(13)	(48)
Variation des taux d'impôts	5	1
	(213)	(126)
<b>Charge (recouvrement) d'impôts</b>	<b>228 \$</b>	<b>48 \$</b>

Impôts comptabilisés directement dans les capitaux propres

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</b>		
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différé	36 \$	(17)\$

**b) Rapprochement de la charge d'impôts**

Le taux d'impôts effectif sur le résultat diffère du taux prévu par la loi au Canada en raison des facteurs suivants :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023		2022	
Résultat avant impôts	1 083 \$		537 \$	
Charge (recouvrement) d'impôts prévue par la loi au Canada	303	28 %	145	27 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuables à :				
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(17)	(2)%	(5)	(1)%
Produits de placement exonérés	(40)	(4)%	(62)	(12)%
Portion non déductible (non imposable) de la variation de la juste valeur des immeubles de placement	7	1 %	4	1 %
Ajustements relatifs aux années précédentes	(22)	(2)%	(32)	(6)%
Variation des taux d'imposition	5	1 %	1	— %
Autres	(8)	(1)%	(3)	— %
<b>Charge (recouvrement) d'impôts et taux d'impôts effectif</b>	<b>228 \$</b>	<b>21 %</b>	<b>48 \$</b>	<b>9 %</b>

**c) Impôts différés**

i) Comptabilisation de l'actif et du passif d'impôts différés

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Actif d'impôts différés	229 \$	58 \$	90 \$
Passif d'impôts différés	(222)	(228)	(401)
<b>Actif (passif) d'impôts différés net</b>	<b>7 \$</b>	<b>(170)\$</b>	<b>(311)\$</b>

ii) Les variations de l'actif (passif) d'impôts différés net pour l'exercice s'établissent comme suit :

2023

(en millions de dollars)	Solde au 31 décembre 2022	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Incidence des variations des taux de change	Autres	Solde au 31 décembre 2023
Obligations	183 \$	(51)\$	— \$	(1)\$	— \$	131 \$
Actions	(70)	43	—	—	—	(27)
Immeubles	(114)	26	—	—	—	(88)
Actif au titre du droit d'utilisation	(23)	(1)	—	—	—	(24)
Immobilisations incorporelles	(165)	(9)	—	—	—	(174)
Passif relatif aux contrats d'assurance	(167)	175	(1)	3	—	10
Avantages postérieurs à l'emploi	54	—	(29)	—	—	25
Obligations locatives	25	2	—	—	—	27
Pertes pouvant être reportées	23	(9)	—	—	—	14
Autres	84	37	(6)	—	(2)	113
<b>Total</b>	<b>(170)\$</b>	<b>213 \$</b>	<b>(36)\$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(2)\$</b>	<b>7 \$</b>

2022

(en millions de dollars)	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Incidence des variations des taux de change	Autres	Solde au 31 décembre 2022
Obligations	(48)\$	230 \$	— \$	1 \$	— \$	183 \$
Actions	(63)	(5)	—	(2)	—	(70)
Immeubles	(129)	19	(4)	—	—	(114)
Actif au titre du droit d'utilisation	(27)	5	—	—	(1)	(23)
Immobilisations incorporelles	(164)	(1)	—	—	—	(165)
Passif relatif aux contrats d'assurance	(7)	(155)	4	(9)	—	(167)
Avantages postérieurs à l'emploi	20	32	2	—	—	54
Obligations locatives	29	(5)	—	—	1	25
Pertes pouvant être reportées	24	(3)	—	1	1	23
Autres	54	9	15	5	1	84
<b>Total</b>	<b>(311)\$</b>	<b>126 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>(4)\$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(170)\$</b>

La société dispose de pertes autres qu'en capital non utilisées pour un montant de 1 \$ (1 \$ en 2022) et pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé. Ces pertes fiscales viennent à échéance entre 2031 et 2043.

La société comptabilise un passif d'impôts différés sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des entreprises associées et des partenariats en coentreprise à moins que la société ne soit capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires s'inverseront et qu'il soit probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2023, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des sociétés associées et des partenariats en coentreprise à l'égard desquelles aucun passif d'impôts différés n'avait été comptabilisé par la société s'élevaient à 1 546 \$ (1 346 \$ en 2022).

## 24 › Information sectorielle

Jusqu'au 31 décembre 2022, les secteurs d'activité présentés par la société étaient l'Assurance individuelle, la Gestion de patrimoine individuel, l'Assurance collective, l'Épargne et retraite collectives, les Affaires américaines et le secteur Autres. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la société a révisé son information sectorielle afin de refléter l'évolution de sa structure organisationnelle pour la prise de décisions. Les données comparatives ont été ajustées pour refléter ces changements ainsi que les effets de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les unités d'exploitation sont regroupées en secteurs d'activité à présenter en fonction de leurs caractéristiques économiques similaires.

Les produits et services de la société sont offerts aux particuliers, aux entreprises et aux groupes. La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis. Les secteurs d'activité que la société présente sont décrits ci-dessous, conformément à leurs principaux produits et services ou à leurs caractéristiques spécifiques :

*Assurance, Canada* – Produits d'assurance vie, d'assurance maladie, d'assurance auto et habitation, d'assurance crédit, d'assurance et de garanties de remplacement, de garanties prolongées et d'autres produits auxiliaires pour les services aux concessionnaires et produits d'assurance spécialisés pour les marchés spéciaux.

*Gestion de patrimoine* – Produits et services en matière de régimes d'épargne, de régimes de retraite et de fonds distincts, en plus de services de courtage en valeurs mobilières (incluant les services transfrontaliers), à titre de fiduciaire et dans le domaine des fonds communs de placement

*Affaires américaines* – Produits d'assurance vie et de garanties prolongées relatifs aux services aux concessionnaires vendus aux États-Unis.

*Placements* – Activités de placement et de financement de la société, à l'exception des activités de placement des filiales de distribution en gestion de patrimoine.

*Exploitation générale* – Charges non affectées aux autres secteurs d'activité, comme celles associées à certaines fonctions de soutien général pour la société.

Les transactions intersectorielles ainsi que certains ajustements liés à la consolidation sont présentés à la colonne *Ajustements de consolidation*. Les transactions intersectorielles consistent principalement en des activités dans le cours normal de ces secteurs d'activité et sont soumises aux conditions normales de marché.

Considérant la stratégie de gestion globale des portefeuilles effectuée par la société, la majorité des placements de la société sont affectés au secteur des Placements. Lors de l'évaluation de la performance sectorielle, la direction alloue les *Produits (charges) financiers d'assurance*, les *Produits (charges) financiers de réassurance* et la quasi-totalité de l'*(Augmentation) diminution du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts* à ce secteur d'activité.

La société utilise des hypothèses, des jugements et une méthode d'allocation pour attribuer les charges d'exploitation qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

Les soldes d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance sont présentés par secteurs à la note 14 « Contrats d'assurance et contrats de réassurance » sous la section A) a) « Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats de réassurance ».

### Résultats sectoriels

	2023						
(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Placements	Exploitation générale	Ajustements de consolidation	Total
<b>Résultat des activités d'assurance</b>							
Produits d'assurance	3 507 \$	939 \$	964 \$	— \$	— \$	— \$	5 410 \$
Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance	(3 065)	(657)	(824)	—	—	—	(4 546)
	442	282	140	—	—	—	864
<b>Résultat d'investissement net</b>							
Produits de placement nets	—	121	—	3 798	(1)	(8)	3 910
Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	—	(23)	—	(3 272)	—	8	(3 287)
	—	98	—	526	(1)	—	623
Autres produits	158	1 202	46	29	—	(85)	1 350
Autres charges	(220)	(1 177)	(67)	(143)	(232)	85	(1 754)
<b>Résultat avant impôts</b>	380	405	119	412	(233)	—	1 083
(Charge) recouvrement d'impôts	(102)	(117)	(26)	(45)	62	—	(228)
<b>Résultat net</b>	278	288	93	367	(171)	—	855
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	(8)	—	—	(8)
<b>Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire</b>	278 \$	288 \$	93 \$	359 \$	(171)\$	— \$	847 \$

2022<sup>1</sup>

(en millions de dollars)	Assurance, Canada	Gestion de patrimoine	Affaires américaines	Placements	Exploitation générale	Ajustements de consolidation	Total
<b>Résultat des activités d'assurance</b>							
Produits d'assurance	3 134 \$	814 \$	924 \$	— \$	— \$	— \$	4 872 \$
Dépenses d'assurance et dépenses nettes provenant des contrats de réassurance	(2 742)	(572)	(796)	—	—	—	(4 110)
	392	242	128	—	—	—	762
<b>Résultat d'investissement net</b>							
Produits de placement nets	—	56	—	(8 234)	—	—	(8 178)
Produits (charges) financiers d'assurance et de réassurance et variation du passif relatif aux contrats d'investissement et intérêts sur dépôts	—	(12)	—	8 293	—	—	8 281
	—	44	—	59	—	—	103
Autres produits	147	1 190	41	32	—	(89)	1 321
Autres charges	(207)	(1 152)	(52)	(150)	(177)	89	(1 649)
<b>Résultat avant impôts</b>	332	324	117	(59)	(177)	—	537
(Charge) recouvrement d'impôts	(88)	(85)	(25)	106	44	—	(48)
<b>Résultat net</b>	244	239	92	47	(133)	—	489
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	—	(18)
<b>Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire</b>	244 \$	239 \$	92 \$	29 \$	(133)\$	— \$	471 \$

<sup>1</sup> La présentation et les chiffres ont été ajustés pour refléter les changements aux secteurs d'activité à présenter et l'effet de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 25 › Résultat de base par action ordinaire

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	2022 <sup>1</sup>
Résultat net attribué à l'actionnaire ordinaire	847 \$	471 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions d'unités)	114	111
<b>Résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>7,46 \$</b>	<b>4,23 \$</b>

<sup>1</sup> Les montants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 reflètent l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et, par conséquent, les montants sont différents de ceux publiés précédemment. Pour de l'information sur l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, se reporter aux notes 3 et 4 des présents états financiers.

Les actions ordinaires n'ont fait l'objet d'aucune transaction qui aurait pu influencer ces calculs après la date de clôture et avant la date d'autorisation de publication des présents états financiers.

## 26 › Paiements fondés sur des actions

### Régime d'options d'achat d'actions

iA Société financière octroie un certain nombre d'options d'achat d'actions ordinaires aux membres de la direction et de la haute direction et fixe le prix d'exercice des options, la date d'expiration ainsi que la date à partir de laquelle les options peuvent être levées. Ces options impliquent l'émission de nouvelles actions de iA Société financière lorsqu'elles sont exercées.

Le prix d'exercice de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions négociées à la Bourse de Toronto au cours des 5 jours de négociation qui précèdent la date d'octroi des options. Les options sont généralement valides pour 10 ans et elles peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 25 % par année pour les 4 premiers anniversaires de leur octroi. Dans certains cas, le comité des ressources humaines et de rémunération peut modifier le nombre d'options acquises en raison d'événements, devant ainsi la date d'expiration de ces dernières.

Le conseil d'administration de iA Société financière peut accorder des options pour un total de 11 350 000 actions ordinaires et ne peut octroyer plus de 1,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de iA Société financière par personne admissible au régime.

Le tableau suivant présente l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

(en dollars, sauf indication contraire)	2023		2022	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	1 539	59,30 \$	1 669	54,39 \$
Options octroyées	206	82,09	195	83,35
Options exercées	(264)	46,37	(325)	48,54
Options annulées	(16)	63,34	—	—
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 465</b>	<b>64,79 \$</b>	<b>1 539</b>	<b>59,30 \$</b>
Pouvant être exercées à la fin	904	58,34 \$	915	53,15 \$

Les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2023 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice (en dollars, sauf indication contraire)	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne contractuelle restante (en années)
32,09–43,51	113	40,67 \$	1,77
43,52–55,85	324	51,97	4,24
55,86–58,43	371	58,04	6,19
58,44–83,87	657	79,04	7,68
<b>Total</b>	<b>1 465</b>	<b>64,79 \$</b>	<b>6,09</b>

La juste valeur des options est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La moyenne pondérée des justes valeurs des options octroyées en 2023 est de 15,04 dollars (15,20 dollars en 2022). Le modèle utilise l'information suivante :

	2023	2022
Taux d'intérêt sans risque	3,08 %	1,69 %
Volatilité prévue	26,28 %	26,71 %
Durée prévue (en années)	5,1	5,2
Dividende prévu	3,86 %	3,10 %
Prix d'exercice (en dollars)	82,09	83,35

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la charge relative au régime d'options d'achat d'actions s'est élevée à 3 \$ (3 \$ en 2022).

Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options négociables qui ne sont pas assujetties à des restrictions d'acquisition et qui sont totalement transférables. Le modèle d'évaluation du prix des options utilise également des hypothèses dont le niveau de subjectivité est élevé et inclut le degré de volatilité attendu des actions sous-jacentes. La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires ainsi que sur l'analyse des données comparables sur le marché. Tout changement apporté aux hypothèses peut influencer de manière appréciable sur les évaluations des justes valeurs.

### Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société a adopté un régime d'achat d'actions à l'intention de ses employés auquel ces derniers peuvent contribuer pour un montant n'excédant pas 5 % de leur salaire jusqu'à un maximum de 3 000 dollars par année. La société ajoute un montant égal à 50 % de la contribution versée par chaque employé jusqu'à concurrence de 1 000 dollars par année. Le régime d'achat d'actions à l'intention des employés n'implique pas l'émission de nouvelles actions. Les actions acquises par les employés sont des actions ordinaires déjà en circulation de iA Société financière qui sont achetées sur le marché libre. Les employés doivent conserver les actions achetées en vertu de ce régime pendant une période minimale de 2 ans. La charge de rémunération constatée à l'égard de ce régime est de 4 \$ (3 \$ en 2022).

### Régime d'unités d'actions fictives

Ce régime a été créé à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et de la haute direction de la société. La portion du régime à l'intention des administrateurs est assumée également par la société et par iA Société financière, tandis que la société assume entièrement la portion à l'intention des membres de la direction et de la haute direction.

En vertu du régime d'unités d'actions fictives, chaque participant peut choisir de toucher la totalité ou un pourcentage de son boni annuel en tant que membre de la direction et de la haute direction ou de sa rémunération en tant qu'administrateur, sous forme d'unités d'actions fictives. Le choix doit être effectué chaque année et les droits sont acquis immédiatement. Chaque unité d'action fictive équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions fictives additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement en trésorerie est basée sur le cours moyen des actions ordinaires de iA Société financière des 5 jours ouvrables à compter de la demande de règlement. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière, la société utilise des instruments financiers dérivés. Au total, 212 613 unités d'actions fictives (206 316 en 2022) sont en circulation. La variation liée à la fluctuation du cours des actions ordinaires de iA Société financière constatée à l'égard de ce régime, excluant les ajustements découlant des instruments financiers dérivés qui sont présentés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*, a engendré une charge de 3 \$ en 2023 (2 \$ en 2022) comptabilisée dans les *Autres charges d'exploitation*. Le passif relatif à ce régime est de 19 \$ (16 \$ en 2022).

### Régime d'intéressement à moyen terme

Ce régime, remplacé dans son intégralité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par le régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et le rendement, avait été créé à l'intention de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant pouvait toucher, sous forme d'unités d'actions liées au rendement, une rémunération basée sur le rendement de la société sur une période de 3 ans. Les attributions octroyées dans le cadre de ce régime sont désormais régies par le régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement.

### Régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement

Ce régime, mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022, a été créé à l'intention de la direction et de la haute direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant peut toucher, sous forme d'unités d'actions restreintes basées sur le temps ou sous forme d'unités d'actions restreintes basées sur le rendement, une rémunération dont les droits s'acquerraient sur une période d'acquisition de 3 ans. Les unités d'actions restreintes basées sur le rendement sont assorties d'un facteur d'acquisition qui dépend de l'atteinte du rendement minimal exigé de iA Société financière sur une période de 3 ans. Chaque unité d'action restreinte, qu'elle soit basée sur le temps ou sur le rendement, équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et à l'équivalent du dividende réalisé sous forme d'unités d'actions additionnelles au même taux que le dividende sur les actions ordinaires de iA Société financière. La valeur au moment du règlement est basée sur le cours moyen des actions ordinaires de iA Société financière des 20 derniers jours ouvrables de la période. Le règlement se fait en trésorerie.

Considérant autant les octrois du régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et sur le rendement que les octrois du régime d'intéressement à moyen terme, 302 143 unités d'actions restreintes (212 888 en 2022) sont en circulation au 31 décembre 2023. La charge de rémunération constatée est de 15 \$ (8 \$ en 2022), et le passif est de 22 \$ (11 \$ en 2022).

### Régime d'unités d'actions restreintes

Ce régime, mis en place par iA Société financière, a été créé à l'intention de certains membres de la direction de la société. En vertu de ce régime, chaque participant touche une rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes dont les droits s'acquerraient sur une période de 5 ans à compter de la date de prise d'effet du régime, à raison de 20 % par année. Les unités d'actions restreintes dont les droits ne sont finalement pas acquis, le cas échéant, peuvent faire l'objet d'une réallocation. Chaque unité d'action restreinte équivaut à une action ordinaire d'une filiale de iA Société financière qui, aux fins du régime, est réputée détenir en propriété exclusive, entre autre, certaines filiales qui sont sous le contrôle de la société. Ces unités donnent droit à un équivalent de dividende cumulé en faveur du participant sous forme d'unités d'actions restreintes additionnelles jusqu'en date de règlement du régime. Le règlement des unités d'actions restreintes et des équivalents de dividendes sera fait sous forme de trésorerie au terme de la période de 5 ans durant laquelle s'acquerraient les droits. Au 31 décembre 2023, 6 050 000 d'unités d'actions restreintes (7 950 000 en 2022) sont en circulation. La charge de rémunération à l'égard de ce régime est inférieure à 1 \$ (3 \$ en 2022), et le passif est de 5 \$ (6 \$ en 2022).

### Régime d'actions fictives

Ce programme a été créé à l'intention de certains conseillers de la société. En vertu de ce régime, chaque participant touche une rémunération sous forme d'unités d'actions fictives, dont les droits s'acquerraient sur une période de 3 ans. Chaque unité d'action fictive équivaut à une action ordinaire de iA Société financière et ne donne pas droit au dividende cumulé. La valeur en date du règlement sera basée sur la moyenne du prix du marché des actions ordinaires de iA Société financière des 20 derniers jours ouvrables de la période. Le règlement sera fait en trésorerie. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à la fluctuation des actions ordinaires de iA Société financière, la société utilise des instruments financiers dérivés. Au 31 décembre 2023, 71 175 unités d'actions fictives sont en circulation (aucune en 2022, car l'octroi officiel a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2023). La charge constatée dans *Commissions* à l'égard de ce régime, excluant les ajustements découlant des instruments financiers dérivés qui sont présentés dans *Intérêts et autres produits tirés des placements*, est de 3 \$ (2 \$ en 2022), et le passif relatif à ce régime est de 4 \$ (2 \$ en 2022).

### Charge de rémunération à base d'actions

(en millions de dollars)	2023	2022
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	3 \$	3 \$
Charge relative aux régimes dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	25	18
<b>Total de la charge de rémunération à base d'actions</b>	<b>28 \$</b>	<b>21 \$</b>

Ces charges sont comptabilisées à l'état des résultats dans *Autres charges d'exploitation*.

## 27 › Avantages postérieurs à l'emploi

La société maintient un régime à prestations définies capitalisé et un certain nombre de régimes non capitalisés qui garantissent le paiement de prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

### Régimes à prestations définies

La société offre des régimes à prestations définies aux employés admissibles. Les régimes à prestations définies sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des 5 meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation. Le régime à prestations définies capitalisé est administré par une caisse de retraite qui est légalement une entité distincte de la société. Le comité de retraite du régime de retraite capitalisé est composé de membres provenant de la société et de participants au régime de retraite ainsi que de membres qui ne participent pas au régime. Les lois et les règlements auxquels le régime de retraite est assujéti exigent que le comité de retraite agisse dans l'intérêt de la caisse de retraite et des intervenants comme les participants actifs, inactifs et les retraités. Le comité de retraite est responsable de la politique de placement des actifs des régimes de retraite.

Les régimes sont exposés aux risques liés aux placements tels que le risque de crédit, le risque de marché, le risque de concentration et le risque de taux d'intérêt ainsi qu'aux risques actuariels tels que le risque associé à la mortalité, le risque de taux de croissance de la rémunération et le risque de taux d'actualisation. La société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2022. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2022. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 décembre 2023 et sera disponible au plus tard en 2024.

### Autres régimes d'avantages complémentaires

La société offre aussi des avantages complémentaires à la retraite. Ces avantages se composent de protections d'assurance maladie complémentaire, d'assurance vie et d'assurance soins dentaires. La société offre également des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le maintien du salaire en cas d'invalidité de courte durée.

La variation de la valeur actualisée de l'actif et de l'obligation au titre des prestations définies des régimes au cours de l'exercice se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Obligation au titre des régimes à prestations définies</b>				
Solde au début	1 265 \$	41 \$	1 603 \$	54 \$
Coût des services courants	36	1	62	2
Charge d'intérêts	68	2	54	2
Cotisations des participants	35	—	31	—
Pertes (gains) actuariels à la suite des réévaluations				
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(7)	1	—	1
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	160	4	(455)	(16)
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	(19)	—	21	—
Prestations versées	(50)	(2)	(51)	(2)
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 488 \$</b>	<b>47 \$</b>	<b>1 265 \$</b>	<b>41 \$</b>

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Actif des régimes à prestations définies</b>				
Juste valeur au début	1 282 \$	— \$	1 511 \$	— \$
Revenu d'intérêts	69	—	50	—
Gains (pertes) actuariels à la suite des réévaluations				
Rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets)	88	—	(310)	—
Frais administratifs	(1)	—	(2)	—
Cotisations des participants	35	—	31	—
Cotisations de l'employeur	46	—	53	—
Prestations versées	(50)	—	(51)	—
<b>Juste valeur à la fin</b>	<b>1 469 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 282 \$</b>	<b>— \$</b>



## Montants reconnus dans l'état de la situation financière

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre d'un régime capitalisé à prestations définies <sup>1</sup>	1 335 \$	— \$	1 134 \$	— \$
Obligation au titre des régimes non capitalisés à prestations définies	153	47	131	41
Obligation au titre des régimes à prestations définies	1 488	47	1 265	41
Juste valeur des actifs des régimes <sup>1</sup>	1 469	—	1 282	—
Passif (actif) net avant le plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé	19	47	(17)	41
Plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé	—	—	148	—
Passif (actif) net découlant de l'obligation au titre des prestations définies	19 \$	47 \$	131 \$	41 \$

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023, un excédent de capitalisation de 134 \$ a été comptabilisé (excédent de 148 \$ au 31 décembre 2022 qui a été réduit par le plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé).

Un montant de 134 \$ est présenté à la note 9 « Autres éléments d'actif » au 31 décembre 2023 (aucun au 31 décembre 2022) relativement aux régimes de retraite.

Les montants présentés à la note 16 « Autres éléments de passif » sont :

(en millions de dollars)	2023	2022
Régimes de retraite	153 \$	131 \$
Autres régimes	47	41
Avantages postérieurs à l'emploi	200 \$	172 \$

## Montants reconnus dans le résultat net et les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services courants	36 \$	1 \$	62 \$	2 \$
Intérêts nets <sup>1</sup>	7	2	4	2
Frais administratifs	1	—	2	—
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le résultat net	44	3	68	4
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies				
Taux de rendement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets ci-dessus)	(88)	—	310	—
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(7)	1	—	1
Pertes (gains) actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	160	4	(455)	(16)
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	(19)	—	21	—
Augmentation (diminution) du plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé	(156)	—	148	—
Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(110)	5	24	(15)
<b>Total des composantes du coût des prestations définies</b>	<b>(66)\$</b>	<b>8 \$</b>	<b>92 \$</b>	<b>(11)\$</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2023, les intérêts nets comprennent un montant de 8 \$ (aucun au 31 décembre 2022) relatif au plafonnement de l'actif d'un régime capitalisé.

## Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Pertes (gains) des composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global</b>				
Réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	(110)\$	5 \$	24 \$	(15)\$
Impôts sur la réévaluation relative aux avantages postérieurs à l'emploi	30	(1)	(6)	4
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>(80)\$</b>	<b>4 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>(11)\$</b>

Les participants aux régimes versent des cotisations allant de 0 % à 9 % (0 % à 9 % en 2022) à leur régime de retraite. La société verse les cotisations résiduelles nécessaires aux régimes. La société finance les régimes de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions prévues par ceux-ci. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice est de 17,3 années (14,6 années en 2022) pour les régimes de retraite et de 10,1 années (10,1 années en 2022) pour les autres régimes. La société estime devoir contribuer pour un montant de 50 \$ à ses régimes à prestations définies au cours de 2024.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les actifs des régimes sont investis à 100 % dans des unités de fonds diversifiés.

Le comité de retraite a adopté, conformément à la recommandation du comité de placement, une politique de placement qui tient compte des caractéristiques propres à chaque régime, des lois et des règlements auxquels le régime est assujéti ainsi que des orientations en matière de placement privilégiées par le comité de retraite. La politique de placement définit la répartition cible de l'actif servant de portefeuille de référence. Les objectifs principaux de la politique de placement, qui sont dictés par la politique de financement, sont de maintenir un coût stable et supportable du régime, ainsi qu'un niveau de provisionnement approprié pour assurer la sécurité des engagements. Le régime est exposé à divers risques de placement, dont le risque que les investissements subissent des pertes ou ne produisent pas le rendement escompté. La politique de placement comporte plusieurs mesures quantitatives et qualitatives visant à limiter l'incidence de ces risques. Toutes les unités de fonds ont des prix cotés sur des marchés actifs et sont classées au niveau 1.

Le rendement effectif des actifs des régimes est positif de 12 % (négatif de 17 % en 2022). Les actifs des régimes sont gérés par une filiale de la société. L'actif des régimes de retraite ne comprenait aucune action ordinaire de iA Société financière en 2023 et 2022.

**Principales hypothèses**

La direction pose des hypothèses et des jugements importants dans l'évaluation des charges et de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi de la société. Les hypothèses actuarielles significatives utilisées se détaillent comme suit :

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Obligation au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,6 %	4,6 %	5,3 %	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	De 3,3 % à 4,0 %	—	De 3,3 % à 4,0 %	—
Taux de mortalité (table)	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ	CPM-2014Publ
<b>Charges au titre des régimes</b>				
Taux d'actualisation	5,3 %	5,3 %	3,4 %	3,4 %
Taux de croissance de la rémunération	De 3,3 % à 4,0 %	—	De 3,3 % à 4,0 %	—

	2023		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
<b>Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé</b>			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	5,0 %	5,0 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	3,0 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	5	5	—

	2022		
	Autres régimes		
	Médicaments	Dentaire	Autres
<b>Taux tendanciels hypothétiques des coûts des soins de santé</b>			
Taux tendanciels initiaux des coûts des soins de santé	5,2 %	5,0 %	4,8 %
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciels	3,9 %	3,0 %	4,8 %
Nombre d'années nécessaires pour stabiliser les taux	7	6	—

**Analyse de sensibilité****Régimes de retraite**

Les hypothèses significatives utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et le taux de mortalité. Chacune des analyses de sensibilité ci-dessous est effectuée en faisant varier seulement une hypothèse alors que les autres hypothèses demeurent constantes.

**Sensibilité des hypothèses significatives de l'obligation au titre des régimes à prestations définies**

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Régimes de retraite		Régimes de retraite	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
<b>Taux d'actualisation</b>				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	(216)\$	300 \$	(179)\$	235 \$
<b>Taux de croissance de la rémunération</b>				
Incidence d'une variation absolue de 1,0 %	69 \$	(56)\$	81 \$	(70)\$
<b>Taux de mortalité</b>				
Incidence d'une variation relative de 10,0 %	(18)\$	19 \$	(22)\$	24 \$

	2023	2022
<b>Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité (en années)</b>		
Hommes		
65 ans au cours de l'exercice	23,5	23,4
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	25,5	25,4
Femmes		
65 ans au cours de l'exercice	25,4	25,3
65 ans au cours de l'exercice + 30 ans	27,3	27,2

**Autres régimes d'avantages complémentaires**

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants relatifs aux régimes d'assurance maladie présentés. Une augmentation ou une diminution d'un point de pourcentage de ces taux aurait l'incidence suivante :

(en millions de dollars)	2023		2022	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations définies	5 \$	(4)\$	5 \$	(4)\$

L'impact de la variation de 1 % des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé sur le total du coût des prestations au titre des services rendus et des intérêts débiteurs est inférieur à 1 \$ en 2023 (inférieur à 1 \$ en 2022).

Des interrelations entre les hypothèses devraient être observées, plus particulièrement entre le taux d'actualisation et la croissance des salaires attendue, puisque les deux éléments sont influencés par le taux d'inflation anticipé. L'analyse ci-dessus fait abstraction de ces interrelations entre les hypothèses.

**Régime à cotisations définies**

La société maintient un régime à cotisations définies qui fournit des prestations de retraite. Ces prestations ne sont toutefois pas comprises dans les coûts constatés aux régimes à prestations définies indiqués ci-dessus. Le coût total reconnu par la société au titre du régime à cotisations définies est de 6 \$ (6 \$ en 2022). Le passif relatif à ce régime est représenté à la note 16 « Autres éléments de passif », dans *Créditeurs* par un montant de 1 \$ (1 \$ en 2022).

## 28 › Transactions entre parties liées

Lors de la consolidation, la société élimine les transactions effectuées avec ses filiales et celles effectuées entre les différentes filiales du groupe. La société offre des services de gestion de placements pour ses régimes de retraite. Ces services sont proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes et sont assujettis à des conditions normales de marché. La société conclut également des transactions avec sa société mère et certaines de ses filiales, ainsi qu'avec des entreprises associées. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à des conditions normales de marché.

### Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres de la haute direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société. Les principaux dirigeants sont susceptibles de souscrire des produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou d'autres produits et services proposés par la société dans le cadre de ses activités courantes. Les conditions de ces transactions sont, pour l'essentiel, les mêmes que celles consenties aux clients ou aux employés.

La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants au cours de l'année s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Salaires et autres avantages à court terme	9 \$	8 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	2
Paiements fondés sur des actions	11	8
<b>Total</b>	<b>21 \$</b>	<b>18 \$</b>

## 29 › Garanties, engagements et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut fréquemment plusieurs types de contrats ou d'ententes qui peuvent, dans certains cas, être considérés comme des garanties, des engagements ou des éventualités.

### Acquisition d'entreprises

Le 3 octobre 2023, la société s'est engagée, par l'intermédiaire d'une de ses filiales, à se porter acquéreur de l'entreprise américaine Vericity, Inc. et ses filiales (collectivement « Vericity »). Le prix d'achat convenu s'élève à 170 \$ US. Vericity comprend deux entités qui servent le marché intermédiaire de l'assurance vie, avec des synergies entre elles et combinant l'intelligence artificielle et une riche analyse des données pour livrer des technologies innovatrices brevetées : Fidelity Life, un assureur, et eFinancial, une agence numérique directe pour les consommateurs. La clôture de la transaction, prévue pour le premier semestre de 2024, est assujettie à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et, par conséquent, pourrait ne pas être exécutée; cet engagement n'a pas été pris en compte dans les états financiers.

### Engagements contractuels

La société est partie à des contrats touchant divers produits et services dont, entre autres, des services d'informatiques externes qui, en raison de leur nature, sont difficilement résiliables. Le montant minimum des engagements pour les prochains exercices représente 123 \$ en 2024, 98 \$ en 2025, 61 \$ en 2026, 45 \$ en 2027 et 88 \$ en 2028 et les années suivantes.

### Engagements

La société a un engagement envers un tiers pour une de ses filiales pour un montant inférieur à 1 \$ (7 \$ en 2022). La société s'est aussi engagée envers des tiers à garantir les fonds offerts par une de ses filiales.

### Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la société, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts commerciaux, à des placements privés, à des coentreprises ainsi qu'à des immeubles ne sont pas pris en compte dans les états financiers et pourraient ne pas être exécutés. Au 31 décembre 2023, ces engagements s'élèvent à 1 208 \$ (648 \$ au 31 décembre 2022), dont les décaissements estimatifs seront de 34 \$ (22 \$ au 31 décembre 2022) dans 30 jours, de 346 \$ (213 \$ au 31 décembre 2022) dans 31 à 365 jours et de 828 \$ (413 \$ au 31 décembre 2022) dans plus d'un an.

### Lettres de crédit

Dans le cours normal des activités, des banques émettent des lettres de crédit au nom de la société. Au 31 décembre 2023, le solde de ces lettres est de 2 \$ (2 \$ au 31 décembre 2022).

### Indemnités

Dans le cours normal des affaires, la société conclut différents types d'ententes qui peuvent inclure une indemnité en faveur d'une tierce partie. Dans certaines circonstances hors du commun, la société pourrait être amenée à verser des indemnités particulières. Ces indemnités pourraient varier en fonction de la nature et des modalités des ententes. Les principales indemnités toucheraient, entre autres, les administrateurs de la société advenant un événement non couvert par la police d'assurance responsabilité des administrateurs. Le montant de ces indemnités ne peut être déterminé. Par le passé, la société n'a pas eu à verser d'indemnités importantes et elle estime qu'il est peu probable qu'elle doive effectuer, à l'avenir, de tels versements.

### Marges de crédit

Au 31 décembre 2023, la société disposait de marges de crédit d'exploitation d'un montant de 69 \$ (56 \$ au 31 décembre 2022) qui n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les marges de crédit ont pour but de faciliter le financement des activités de la société et de combler ses besoins temporaires en matière de fonds de roulement.

### Procédures judiciaires et réglementaires

La société est régulièrement impliquée dans des litiges, à titre de défenderesse ou de demanderesse. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada et aux États-Unis procèdent occasionnellement à des demandes d'information, à des examens ou à des enquêtes touchant la conformité de la société avec les lois sur les assureurs et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois. La direction exerce son jugement pour évaluer les enjeux possibles et ne croit pas que le dénouement de quelque question d'ordre réglementaire ou juridique, prise individuellement ou dans l'ensemble, aura une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la société.

### 30 > Filiales

La liste qui suit présente les principales filiales opérationnelles détenues directement ou indirectement par la société.

Au 31 décembre 2023	Participation (%)	Adresse	Description
Michel Rhéaume et associés ltée	100	Montréal, Canada	Société de courtage en assurance de personnes
PPI Management Inc. <sup>1</sup>	100	Toronto, Canada	Société de courtage en assurance
Placements IA Clarington inc. <sup>1</sup>	100	Toronto, Canada	Société de gestion de fonds qui commercialise des produits de placement, y compris des fonds communs de placement et des fonds distincts
Investia Services financiers inc.	100	Québec, Canada	Société de courtage en fonds communs de placement
iA Gestion privée de patrimoine inc. <sup>1</sup>	100	Montréal, Canada	Société de courtage en valeurs mobilières
Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. <sup>1</sup>	100	Québec, Canada	Société qui gère les portefeuilles des fonds généraux, des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société
Industrielle Alliance, Fiducie inc.	100	Québec, Canada	Services de fiducie
Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Prysm Assurances générales inc.	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales	100	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages et autres produits auxiliaires
SAL Marketing Inc.	100	Vancouver, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
Les Garanties Nationales MRWW ltée	100	Laval, Canada	Société de garanties prolongées et autres produits auxiliaires
iA Financement auto inc. <sup>1</sup>	100	Oakville, Canada	Société de financement automobile
IA American Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer Security Life Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
American-Amicable Life Insurance Company of Texas	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Pioneer American Insurance Company	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Occidental Life Insurance Company of North Carolina	100	Waco (Texas), États-Unis	Société d'assurance de personnes qui offre des produits d'assurance vie, de maladie et de rentes aux États-Unis
Dealers Alliance Corporation <sup>1</sup>	100	Addison (Texas), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Dealers Assurance Company	100	Addison (Texas), États-Unis	Société d'assurance de dommages qui fournit des couvertures d'assurance responsabilité aux compagnies offrant des garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
iA American Warranty Corp.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société d'administration de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires
Ecoblock, Inc.	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société qui fournit des produits auxiliaires relatifs à l'automobile
First Automotive Service Corporation	100	Albuquerque (Nouveau-Mexique), États-Unis	Société de garanties prolongées/contrats de service et autres produits auxiliaires

<sup>1</sup> Ces filiales détiennent à leur tour des filiales, directement ou indirectement, pour la majorité, à 100 %.

### 31 > Données comparatives

En raison de l'adoption de IFRS 17 et de IFRS 9, les données comparatives présentées ont été retraitées afin de refléter les nouvelles méthodes comptables, comme décrit aux notes 3 et 4. En plus de ces changements, certaines données comparatives ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant, et cela sans aucune incidence sur le résultat net de la société.